

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ SANTINI

1. **Loi de finances pour 1998** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

DÉFENSE (*suite*)

MM. Guy-Michel Chauveau,
Bernard Birsinger,
Yves Fromion,
Arthur Paecht,
Charles Cova,
Michel Voisin,
Jean-Marie Le Chevallier,
Antoine Carré.

MM. Alain Richard, ministre de la défense ; René Galy-Dejean.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : MM. André Aschieri, Bernard Cazeneuve, Yann Galut, Michel Dasseux, Bernard Outin, Patrick Malavieille, Henri Cuq, Bernard Accoyer, Michel Bouvard, Patrice Martin-Lalande, Yves Nicolin, Jean-Pierre Abelin, Antoine Carré, François Rochebloine, Roland Garrigues, Robert Gaïa, Claude Lanfranca, Jean Charroppin, Christian Kert, Alain Moyne-Bressand, Loïc Bouvard, Gérard Lindeperg, Mme Odile Saugues, MM. Jean-Noël Kerdraon, Jacques Baumel, Didier Boulaud, Bernard Seux, Jean-Claude Viollet, André Vauchez, Mme Nicole Feidt, M. Bernard Grasset.

Article 29 (p. 47)

Amendement n° 102 de M. Michel Voisin : MM. Michel Voisin, Paul Quilès, président de la commission de la défense ; Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre. – Retrait.

Adoption de l'article 29.

Article 30 (p. 48)

Titre V (p. 49)

Amendement n° 114 de M. Fromion : MM. Yves Fromion, le président de la commission de la défense, le ministre. – Rejet.

Adoption du titre V.

Titre VI. – Adoption (p. 49)

Adoption de l'article 30.

Article 31 et état D. – Adoption (p. 49)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt de projets de loi** (p. 50).
3. **Dépôt de rapports** (p. 50).
4. **Dépôt de rapports sur des propositions de résolution** (p. 50).
5. **Ordre du jour** (p. 51).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ SANTINI, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à vingt heures quarante-cinq.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1998

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

DÉFENSE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

Monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, la séance peut être très longue. Mais si chacun respectait son temps de parole et nous faisait même l'aumône de quelques secondes, nous pourrions terminer à une heure décente.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Et peut-être même à une heure tout court ! (*Sourires.*)

M. le président. Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les rapporteurs.

Dans la discussion, la parole est à M. Guy-Michel Chauveau, premier orateur inscrit, pour dix minutes.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, en le présentant à la commission de la défense, vous avez rappelé que votre projet de budget pour 1998 était guidé par trois objectifs : consolider le processus de professionnalisation des armées engagé en 1997 ; poursuivre la réalisation des objectifs stratégiques de la loi de programmation, en particulier en termes de capacité opérationnelle de nos forces – les chefs d'état-major, lors de leur audition, ont confirmé que ce serait fait – ; contribuer à l'effort général de réduction des dépenses publiques.

S'agissant de la professionnalisation, nous constatons l'effort très important consenti en faveur des personnels militaires. Cet effort a permis d'éviter une loi de dégage-ment des cadres. En effet, si on additionne les mesures

ordinaires, les mesures d'accompagnement pour la professionnalisation et d'adaptation à l'outil industriel, ce sont près de 3 milliards de francs qui sont consacrés à ce que j'appellerai la condition militaire.

Cependant, il faut noter que ces dispositions, favorables dans leur ensemble, ne suffisent apparemment pas à tranquilliser les cadres de la défense. Une période de mutation est toujours très difficile à vivre. Et peut-être l'importante décision du 22 février 1996, suivie d'une loi de programmation votée en quelques semaines, n'a-t-elle pas été assez expliquée. J'ai même cru voir que la commission de la défense n'avait eu, à l'époque, que seize jours pour se prononcer.

Les forces vives de la défense doivent non seulement s'approprier leur outil, mais aussi avoir la meilleure visibilité de leur organisation et de leur fonctionnement. Il ne suffit pas, me semble-t-il, d'une liste de régiments et de matériels, ô combien nécessaire cependant, pour faire comprendre à nos concitoyens comment tout cela fonctionne et pour quoi faire. La précipitation, pour ne pas dire l'improvisation, dans laquelle ces décisions ont été prises expliquent sans doute cette inquiétude. Nous le savons tous : on ne peut pas faire vivre une grande réforme à un corps social sans l'y avoir préparé. Vous n'y êtes pour rien, monsieur le ministre. Mais il n'est peut-être pas trop tard pour améliorer la visibilité des conséquences de cette réforme.

La professionnalisation est donc engagée. Les armées, et plus particulièrement l'armée de terre, viennent de lancer une campagne de recrutement. Nous la suivons avec attention. L'adéquation entre les besoins et l'incorporation de jeunes volontaires est importante, qu'il s'agisse de leur nombre ou de leur qualité.

Il est nécessaire également de dire dès maintenant à ces jeunes engagés comment se fera leur retour à la vie civile. Nous avons toujours estimé, par exemple, qu'une période de reconversion-formation était indispensable, notamment pour ceux qui ne peuvent faire valoir une qualification technique.

La qualité des conditions de vie de ces jeunes engagés et de leur famille passe aussi par un hébergement adapté et moderne. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, si le programme lié aux infrastructures est en cours de réalisation conformément à ce qui était prévu ?

Nous souhaiterions également que ce recrutement « d'engagés courts » se fasse en prévision de la constitution d'un corps de réserve mobilisable rapidement en situation de crise, et qu'apparaisse dès maintenant la notion de recrutement géographique. Nous savons par exemple que, lors d'une réactivation de Vigipirate, la proximité de résidence et la connaissance des lieux sont des atouts indispensables. Nous savons aussi que, dans le corps des réserves, une part importante revient à la gendarmerie. Il serait cohérent de tenir compte de ces réalités pour le recrutement.

Vous me répondrez que si tout cela avait été prévu dès février 1996, nous n'aurions plus à en parler. Mais nous en parlerons, je l'espère, au printemps.

Pour ce qui concerne, en second lieu, les moyens dont disposeront nos personnels et nos forces au début du siècle prochain, on a, là encore, installé le doute dans nos armées en laissant croire que notre pays pourrait consacrer 90 milliards de francs au titre V, alors que, dans le même temps – nos rapporteurs l'ont rappelé – les crédits effectivement engagés n'ont atteint que 75 milliards en 1995 – contre 95 milliards inscrits dans la loi de finances initiale – 78 milliards en 1996 et guère plus en 1997. Nous ne sommes déjà plus dans l'« encoche ».

M. Jacques Boyon a beau faire distribuer des tracts à Toulon, ce soir, pour protester contre ce budget, il n'en déclarait pas moins, en mai 1996, lors du débat sur la loi de programmation : « C'est dans le plus grand désordre que les crédits militaires ont été gérés depuis un an environ : gel de crédits sous la seule signature du ministre du budget, suivi d'annulation par la loi de finances rectificative votée par un Parlement trop peu informé des conséquences ; report de crédits de 1995 à 1996 imposés au ministère de la défense ; absence de distinction entre autorisations de programme et crédits de paiement ; annulation d'autorisations de programme déjà engagées, etc. ».

Et il ajoutait : « Comme celle des crédits, la gestion des programmes n'est plus vraiment maîtrisée. »

Certains ont la mémoire courte !

Je crains, monsieur le ministre, que ce qui était vrai il y a un an ne soit encore un peu vrai aujourd'hui. Vous avez donc raison d'engager une revue de programmes. Nous entendons, bien sûr, que le Parlement y soit associé.

Sur les volumes consacrés à notre défense, on retrouve d'ailleurs le niveau des chiffres cités par M. Galy-Dejean le 25 octobre 1995 devant la commission de la défense lors de sa communication sur les industries de défense : notre collègue rappelait à cette occasion que le comité stratégique travaillait alors sur une hypothèse de titre V d'un montant de 75 milliards de francs par an, ce qui fut fait dès 1995 !

« Une des conséquences, précisait-il, serait un resserrement du format de nos armées. » Cet après-midi, notre rapporteur spécial n'a rien dit d'autre.

M. Arthur Paecht. A juste titre !

M. Guy-Michel Chauveau. Et M. Galy-Dejean concluait : « Il faudrait donc envisager une loi de dégage-ment des cadres. »

Fort heureusement, je l'ai dit, l'enveloppe consacrée au titre III est suffisante pour éviter une loi de dégage-ment de cadres, ce dont nous nous félicitons.

Néanmoins, à la lueur de ces réflexions, nous ne pouvons que constater une fuite en avant, tant sur le titre III que sur le titre V. Tout cela est-il sérieux ? Non, bien sûr !

La France n'est pas la seule nation à s'être engagée dans une réduction du budget de la défense : ce mouvement traverse l'Europe. Les deux raisons en sont connues : l'éloignement de la menace potentielle, la maîtrise des dépenses publiques.

Certains ont voulu faire croire à la théorie de l'encoche budgétaire : il s'agirait d'une simple « pause » dans un budget qui ne pourrait que se maintenir à plus de 89 milliards. C'est un point sur lequel il nous faudra réfléchir, car il y va de la responsabilité du Parlement et de la responsabilité du Gouvernement. Le devoir des hommes politiques est de faire en sorte que les budgets présentés

par l'exécutif et votés par le législatif soient à l'avenir correctement exécutés, comme le rapport de la Cour des comptes de juin 1997 nous y invite.

Cette gestion rigoureuse, monsieur le ministre, n'est pas sans conséquence sur les plans de gestion et les plans de charge de la DCN et du GIAT, notamment.

En annonçant ce soir une série de mesures économiques et sociales importantes pour la réindustrialisation des sites touchés, avec la mobilisation de tous les acteurs concernés – élus, comité interministériel à l'aménagement du territoire, entre autres – et en favorisant la transparence la plus totale, vous avez montré, et nous vous en félicitons, que vous choisissez une autre gestion et une autre logique que celles du plan de M. Millon, ce ministre venu annoncer sur un site des milliers de licenciements et quelques mesures sociales sans plan de développement. Ce soir, nous avons et un plan de développement et des mesures économiques et sociales !

Mon troisième point concerne les industries de défense et l'Europe.

D'abord pour remarquer que ce gouvernement a attendu non pas deux ans mais seulement quelques mois pour prendre une première série de décisions importantes, je pense en particulier à celle qui touche l'électronique de défense. Cette première étape n'exclut pas, au contraire, la recherche d'autres partenaires, notamment européens que ce soit dans le spatial ou l'aéronautique civile et militaire. Personne ne souhaite donner l'apparence d'une domination d'un secteur de l'industrie européenne par une seule nation. Nous considérons donc que c'est une première étape.

De même, aucune entreprise ne doit avoir la velléité de dominer les autres – nous connaissons un exemple malheureux. Une telle concurrence serait dommageable, parce que contraire à une bonne utilisation des crédits publics et ne serait pas sans conséquence sur les budgets Recherche et développement. Or ces secteurs subissent une baisse de crédits. A cet égard, permettez-moi une petite remarque, monsieur le ministre.

Par rapport aux phases que connaissent les programmes durant leur gestation – les études amont, les développements et la fabrication –, nous ne constatons pas globalement que la baisse s'applique plus particulièrement à une phase des programmes plutôt qu'une autre bien qu'il puisse y avoir des variations programme par programme. Il en résulte une baisse globale des études amont, qui tombent à moins de 4 milliards de francs alors qu'elles ont atteint dans notre pays jusqu'à 6 milliards de francs.

Certes, on peut considérer qu'existe ce que j'appellerai une pression négative sur les crédits de recherche amont, la plupart de nos programmes majeurs étant en phase de fin de développement ou d'industrialisation. Il n'empêche que cette politique est à contre-courant de celle qui a été mise en place aux Etats-Unis où la baisse du budget de la défense n'a rien à envier à celle du budget français mais où les crédits de recherche amont ont connu en valeur absolue une stabilité étonnante, augmentant par là même le pourcentage de ces crédits dans le budget. Il serait donc important, en période de moindre tension, de maintenir au maximum les crédits de recherche et développement.

Revenant sur les industries de défense, je rappellerai que nous plaçons pour un système dual « civil et militaire », par exemple Ariane et l'Exocet.

Au-delà des nécessités économiques et stratégiques, nous sommes persuadés que l'Europe ne pourra se faire sans une véritable industrie civile et militaire et que cette

dernière est même une des conditions de sa réussite politique. Nous pensons que cette évolution contribuerait à donner des réponses à ceux qui s'interrogent pour le long terme sur l'élargissement de l'Europe, l'avenir de l'OTAN et nos relations avec d'autres pays situés plus à l'Est. C'est donc pour nous un enjeu de taille, et nous savons, monsieur le ministre, que vous en avez la volonté.

En conclusion, je dirai que nous allons, bien sûr, adopter ce projet de budget. Mais en le votant, nous ferons nôtres les recommandations de la Cour des comptes : il faut, monsieur le ministre, qu'en comptabilité publique et en gestion financière...

M. le président. En gestion de temps aussi, monsieur Chauveau ! (*Sourires.*)

M. Guy-Michel Chauveau. ... l'Etat montre l'exemple.

Vous pouvez compter sur la majorité et particulièrement sur le groupe socialiste pour mener à bien une réforme qui était, il faut bien le reconnaître, bien mal engagée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. C'était presque très bien pour le temps, monsieur Chauveau. (*Sourires.*)

La parole est à M. Bernard Birsinger pour dix minutes au maximum.

M. Bernard Birsinger. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, à première vue, une baisse sensible de tout budget consacré aux armements est de nature à correspondre aux vœux des militants de la paix que sont les communistes. Mais, nous le savons bien, dans un budget d'une telle importance, les lignes sujettes à économies comme celles qui ne le sont pas parlent d'elles-mêmes.

Il en résulte que les fondamentaux de la conception de défense élaborée depuis 1996 restent au cœur du budget pour 1998, alors que nous aurions souhaité des inflexions marquant, si je puis dire, une volonté d'émancipation du projet présidentiel engagé depuis 1996. Cela n'apparaît pas dans les objectifs stratégiques et politiques qu'il nous faudra pourtant aborder à un moment ou à un autre, tant il est vrai qu'en matière de défense, comme dans chaque domaine qui touche à la souveraineté, il ne saurait y avoir de domaine réservé.

A cet égard, je soutiens l'idée du président Quilès de voir jouer en la matière un rôle plus important à la représentation nationale. D'ailleurs nous demandons la consultation du Parlement sur les restructurations, les coopérations et les alliances industrielles en matière de défense.

Disant cela, je mesure combien la tâche du Gouvernement est complexe vis-à-vis de nos forces armées, soumises aux fortes turbulences d'un bouleversement dans leur format, leur composition et leurs missions. Elles ne sauraient être l'otage des enjeux politiques, même s'il revient aux forces politiques de donner à la nation une organisation générale de défense nationale qui ne peut trouver sa légitimité qu'à travers un consensus national.

Aujourd'hui, comment pourrait-il en être ainsi, puisque notre peuple vient de confier les affaires du pays à celles et ceux qui justement se sont opposés avec véhémence, il y a quelques mois, à la conception, au positionnement et aux missions de nos armées décidés dans la loi de programmation ?

Des armées sont contraintes à de coûteuses campagnes publicitaires pour remplacer les appelés ; elles manquent de personnels civils mais les personnels civils extérieurs des forces françaises stationnées en Allemagne sont licenciés.

L'Allemagne a trouvé une solution pour ses ressortissants, la France ne peut faire moins pour les siens.

Nous sommes tous dans une situation insatisfaisante et, j'en suis persuadé, il revient à tous d'œuvrer à une solution qui permette à la nation de légitimer une organisation de défense correspondant à ses réels besoins comme à ses réels moyens. Pour qu'il en soit ainsi, on ne pourra pas faire l'économie d'un vrai débat national sur le contexte géopolitique et ses perspectives en termes d'évolution des risques et des menaces pour définir une stratégie de défense adaptée mais non agressive, associée à une politique hardie de coexistence pacifique et à un processus de désarmement. Ce débat est vraiment nécessaire et devrait se traduire par l'élaboration d'un nouveau Livre blanc.

Bien sûr, on peut, ici ou là, faire comme si le besoin n'existait pas et continuer à voter des lois de programmation militaire « virtuelles », remises en cause à chaque étape budgétaire. Mais comment ne pas voir que cela ne conduit qu'à déconsidérer la représentation nationale et à déstabiliser l'ensemble de notre dispositif de défense. Je crois que tout le monde est bien conscient que si la loi de programmation 1995-2000 n'aura vécu que le temps d'un vote, celle de 1997-2002 – après son échec de 1997 et d'après le projet de budget pour 1998 – peut d'ores et déjà être considérée comme caduque.

Cette situation n'est pas pour nous réjouir, même si nous avons appelé l'attention des gouvernements précédents sur les prétentions à vouloir mener de pair des projets de plus en plus divers, de plus en plus sophistiqués et donc de plus en plus coûteux.

Ce n'est pas en recherchant des solutions dans le commerce international des armements, structurellement en baisse, que de vraies solutions peuvent être trouvées. Les stratégies qui ont négocié le marché des chars Leclerc en Arabie Saoudite nous ont d'ailleurs montré comment on pouvait perdre 3 milliards de francs en exportant. Ne faudrait-il pas, au contraire, aller vers une conférence internationale pour la réduction du commerce des armes pouvant déboucher sur une convention internationale, comme Robert Hue vient de le proposer au secrétaire général de l'ONU ?

Le 17 octobre, répondant au président Alain Bocquet, M. le ministre des finances avait déclaré au sujet de l'industrie d'armement : « Les salariés ne sont pas responsables de cette situation catastrophique. »

Les salariés concernés n'ont pas un autre langage en exprimant une colère certaine devant les menaces sur leurs emplois et même sur la pérennisation de leurs entreprises. Toutes la journée, nous avons reçu au groupe communiste des pétitions et motions des salariés de ces entreprises.

Du fait d'une application que l'on peut qualifier de « jugulaire-jugulaire » de l'objectif d'un abaissement de 30 % coût des matériels, on impose d'une façon quasi-systématique un dégraissage d'un tiers des effectifs.

Nous sommes donc confrontés à une méthode qui ignore bien des paramètres pourtant en vigueur dans n'importe quelle autre entreprise, comme l'effet de taille ou le maintien du savoir-faire et du potentiel apte à répondre à la demande.

La gestion du Rafale, de commandes en dédits, a déjà coûté une fortune sans que l'on puisse apercevoir vraiment une livraison à l'armée de l'air. Ainsi, de nombreux aspects nous font penser que tout n'est pas qu'affaire de

volume budgétaire, et que la façon dont ce volume est utilisé qualitativement peut jouer un grand rôle en faveur du maintien du potentiel de nos entreprises.

Cela a conduit notre groupe à faire des propositions au Gouvernement en vue de stabiliser nos industries, d'arrêter l'hémorragie d'effectifs qui aujourd'hui menace l'efficacité même de nos entreprises et mine nos économies locales.

D'abord, agir pour promouvoir une véritable reconquête d'activités industrielles, dès l'instant où nous concevons que les approvisionnements d'armements nécessaires à notre défense doivent être assurés par les entreprises nationales.

Nous pensons aussi qu'il est nécessaire d'engager véritablement et sérieusement un processus de réorientation de certaines activités vers le civil. L'esprit de la diversification n'est-il pas antagonique avec les projets touchant Thomson, Alcatel, Dassault Electronique, Aérospatiale ou la DCE, appelés à se concentrer sur leurs activités militaires ?

Cela demande que soit engagé un véritable plan de transition pour garantir le niveau de l'emploi, préserver le savoir-faire, les technologies. Force est de reconnaître que les dispositifs mis en place actuellement dans les régions ne jouent pas le rôle que nous en attendons. C'est pourquoi, monsieur le ministre, notre groupe vous a proposé de faire en sorte que, dans les sites concernés, les établissements aient les moyens de s'investir directement dans la diversification et que soient octroyés à chaque site des moyens humains et financiers, pour mettre en place des missions de développement économique.

Dans votre intervention de la fin de l'après-midi, vous avez parlé de 500 millions de francs au plan national pour mener ces opérations, et nous nous en félicitons. Vous avez proposé également de faire jouer un rôle nouveau et étendu à la délégation interministérielle aux restructurations de défense. Cette proposition semble correspondre à notre souhait d'une structure nationale efficace, transparente et démocratique. Nous souhaitons qu'elle se réunisse très rapidement et associe à son travail syndicats, industriels de la défense et élus.

Nous demandons aussi que, dans le cadre de la préservation des emplois, le ministère de la défense s'engage de façon exemplaire dans les mesures de réduction du temps de travail hebdomadaires à trente-cinq heures, sans baisse ni gel des salaires et traitements, et que la possibilité des départs anticipés en retraite ne remette pas en cause le maintien du savoir-faire dans les établissements. Cela passe aussi par l'embauche de jeunes qui pourront prolonger et développer ce savoir-faire.

M. Yves Fromion. Nous reparlerons de l'embauche des jeunes !

M. Bernard Birsinger. Nous considérons encore que des mesures d'économies sont possibles et souhaitables notamment sur les programmes recherche-développement du nucléaire militaire. Il s'agit sur cette question de donner suite aux intentions exprimées publiquement par le Premier ministre en mai dernier : n'estimait-il pas « qu'il n'est pas utile de lancer un programme de simulation des essais qui serait coûteux, inutile et susceptible de relancer la course aux armements » ?

Monsieur le ministre, il serait bien abusif de dire que le Gouvernement réalise des économies sur le budget de la défense, pour favoriser l'emploi, si ces économies entraînaient, *ipso facto*, la suppression de 20 000 postes dans nos industries.

M. Yves Fromion. Très bien !

M. Bernard Birsinger. Le groupe communiste vous interpellant sur les fondements de notre défense et en ouvrant un large éventail de propositions pour préserver l'emploi national a voulu faire œuvre constructive.

C'est ainsi que nous avons multiplié les contacts avec le ministère. Ceux-ci, sans répondre à toutes nos questions, se traduisent par de nouvelles mesures qui prennent en compte des propositions de notre groupe. Je pense par exemple au développement des sites à partir des diversifications dans la transparence, à la certitude qu'aucune fermeture n'est à l'ordre du jour, avec l'engagement politique national fort que nous demandons, et que vous avez pris, monsieur le ministre.

La pérennité des sites s'inscrit aussi dans la pérennité et le renforcement des établissements de formation technique, les efforts d'adaptation de la charge de travail amorçant un début de reconquête des missions. Nous sommes particulièrement sensibles à votre décision concernant les Eryx, qui permettra de maintenir la continuité de la production. Nous notons également votre volonté de ne pas séparer les armes et les munitions et donc de ne pas atomiser le GIAT.

Vous le savez, monsieur le ministre, nous ne sommes pas d'accord sur le fond avec ce budget de la défense et la stratégie qu'il sous-tend. Sur des questions importantes touchant à l'emploi, nous avons obtenu des avancées. Nous en prenons acte. Vous pouvez compter sur notre vigilance et notre apport constructif pour leur mise en œuvre. Dans ces conditions, le groupe communiste a décidé de s'abstenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Merci, monsieur Birsinger, d'avoir respecté votre contrat. Nous délivrerons des images pieuses à la fin de la discussion. (*Sourires.*)

La parole est à M. Yves Fromion, pour dix minutes.

M. Yves Fromion. Monsieur le ministre, vous nous présentez un budget de la défense pour 1998 en retrait de plus de 9 milliards sur la loi de programmation militaire 1997-2002. Cela a été dit, je n'y reviens pas.

Le titre III, à structure constante, s'établit à 102,7 milliards de francs, en retrait réel par rapport à 1997, mais aussi, bien sûr, par rapport à l'annuité 1998 de la loi de programmation. Les titres V et VI enregistrent, faut-il le rappeler, une chute considérable de près de 9 milliards par rapport à la loi de programmation.

Ces chiffres, oserais-je dire, parlent d'eux-mêmes. Les commentaires au sein de votre propre majorité, qu'ils soient ici masqués par la rhétorique parlementaire ou, sur le terrain, débarrassés de toute précaution oratoire, sont autant de condamnations d'une politique marquée par les reniements et les renoncements. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je ne suis pas là pour vous plaire, messieurs !

M. Didier Boulaud. Vous y parvenez très bien !

M. le président. Ne soyez pas inutilement provocateur, monsieur Fromion.

M. Yves Fromion. Ce projet de budget est d'abord, c'est une évidence, un reniement des engagements qui figurent dans la loi de programmation militaire. Cette loi, dont j'ai le sentiment qu'on est en train de faire litière aisément, n'est que la traduction des orientations figurant dans le Livre blanc sur la défense, lequel est lui-même, rappelons-le, l'aboutissement d'une réflexion, exception-

nelle par son ampleur et sa qualité, sur la place de la France et de sa défense dans le contexte européen et mondial nouveau qui se redessine sous nos yeux depuis quelques années. Cette réflexion était d'autant plus indispensable qu'elle avait été trop longtemps différée faute sans doute d'une volonté ou peut-être d'une vision politique suffisante au plus haut niveau de l'Etat.

M. Jean-Michel Boucheron. C'est de l'anti-chiraquisme primaire !

M. Yves Fromion. Une remise en cause de la loi de programmation, de l'ampleur de celle qui nous est présentée, ne saurait donc être considérée comme un phénomène circonstanciel aux conséquences somme toute négligeables, voire réparables – tout le monde en a pris conscience.

Cette remise en cause de la loi de programmation militaire aura des effets irréversibles parce que la loi a été conçue à partir d'une juste et stricte appréciation des besoins budgétaires nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Vous le savez, monsieur le ministre, il n'y a pas de marge de manœuvre, il n'y a pas de vraie variable d'ajustement dans la loi de programmation. Toute réduction significative des moyens affectés à la défense, et c'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui, se traduit mécaniquement par une atteinte portée aux capacités de notre outil de défense et en l'occurrence à l'aptitude de nos armées à réussir la mutation qui leur est imposée.

Au moins le contexte est-il clair et les conséquences des choix objectivement quantifiables. Le doux euphémisme d'« encoche » dont on qualifie la chute vertigineuse et sans précédent du titre V du budget de la défense s'analyse donc bien comme un reniement des engagements pris dans la loi de programmation. Cette mesure est d'autant plus grave qu'elle intervient dans un moment difficile pour nos forces armées.

La phase de transition, qui marque le passage obligé et progressif du modèle d'armée traditionnelle que nous connaissons à l'armée professionnalisée que l'on prépare, est particulièrement difficile à gérer.

C'est en ce moment que se joue la réussite du projet. Or cette réussite est fondée sur la confiance que les personnels qui composent nos armées peuvent avoir dans l'avenir. Si les conditions nécessaires à la mutation de nos forces armées sont réunies, alors les personnels s'engageront résolument vers l'avenir. Dans le cas contraire, le doute s'insinuera dans les esprits, la désillusion s'installera et ce sera l'échec.

La loi de programmation militaire, outil de la mutation de notre défense, est un véritable contrat de confiance entre la nation et son armée. C'est bien le maintien de cette confiance qui est en jeu.

M. René Galy-Dejean. Très bien !

M. Yves Fromion. Pouvez-vous affirmer sérieusement que la grave remise en cause de la loi de programmation pour l'exercice 1998, survenant après les amputations budgétaires de l'exercice 1997, n'aura pas de conséquences sur le moral des armées, sur le degré de confiance des personnels civils et militaires envers le pouvoir politique incarné par le Gouvernement et le Parlement ?

Pour reprendre une expression entendue à l'occasion de ce débat, tout cela va faire mal, très mal, monsieur le ministre ! Car le passé nous enseigne que tout reniement a un prix. Les bateaux à quai, les avions retenus au sol, les véhicules de combat immobilisés, le matériel sous-

entretenu, les infrastructures reportées à des temps meilleurs, l'entraînement réduit, voilà les perspectives qui se dessinent aujourd'hui même s'il ne faut pas exagérer les choses.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Comme vous dites !

M. Didier Boulaud. Les discours étaient déjà cataclysmiques avant 1993, nous avons l'habitude !

M. Yves Fromion. Pouvez-vous affirmer, assurer, monsieur le ministre, que tout cela ce soit de nature à susciter l'adhésion des jeunes à une carrière militaire ou à maintenir l'enthousiasme dans les rangs de nos armées ?

Pouvez-vous affirmer que ce « lâchage » des armées dès la deuxième année de la loi de programmation militaire doit s'analyser comme une contribution au succès du grand projet d'adaptation de nos forces, décidé ici-même ?

Mais au reniement des engagements contenus dans la loi de programmation et de ceux pris à l'égard des personnels des armées s'en ajoute un autre, qui concerne nos industries de défense et ceux qui y travaillent ; on en a largement débattu tout à l'heure.

Depuis des années, nos industries d'armement sont confrontées à l'inévitable remise en cause de leurs capacités de production. La loi de programmation militaire apportait enfin une véritable lisibilité.

M. Didier Boulaud. Laquelle ? Celle de Léotard ou l'autre ? C'est la même majorité qui avait voté les deux et elles n'ont jamais été respectées !

M. Yves Fromion. Sans doute n'interrompait-elle pas les ajustements encore nécessaires mais on voyait au moins où l'on voulait en venir et on pouvait estimer les mesures d'accompagnement indispensables, et dans les conditions les moins mauvaises.

Aujourd'hui, du fait de l'abattement prévu dans le titre V on retombe dans l'incertitude et dans le vertige de l'inconnu. La « revue des programmes » que vous avez prescrite, monsieur le ministre, s'inscrit-elle dans une perspective d'adaptation à la marge ou préfigure-t-elle une remise en cause plus fondamentale ? Le doute s'installe. Comment les salariés des entreprises de l'armement vont-ils interpréter ces revirements entre les engagements d'une récente campagne électorale exaltant les perspectives d'un avenir promoteur – Dieu sait si l'on en a entendu – ...

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Pendant la campagne de M. Chirac !

M. Didier Boulaud. Pendant les présidentielles de 1995, ça oui ! 4,5 % du PIB, promettait-on !

M. Yves Fromion. ... et les décisions qui viennent d'être prises et qui conduisent à détruire l'emploi de 20 000 ou 25 000 d'entre eux ? S'il ne s'agit pas là d'un reniement, les mots ont-ils encore un sens ?

Je crois, quant à moi, que les salariés du GIAT, de la DCN et des autres industries d'armement connaissent le poids des mots. Ils savent aujourd'hui qu'ils figurent parmi les sacrifiés de votre politique. Craignez qu'ils ne vous rappellent brutalement vos engagements, car personne ne peut croire sérieusement que les sommes qui manquent au budget de cette année seront rattrapées ultérieurement.

M. Didier Boulaud. Et la fracture sociale de M. Chirac ?

M. Yves Fromion. Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous nous avez annoncé un certain nombre de mesures. Mais pour la plupart, nous les entendons depuis si longtemps annoncer...

M. Didier Boulaud. Par milliers !

M. le ministre de la défense. Vous êtes sévère pour mon prédécesseur !

M. Yves Fromion. ... que ce que vous avez annoncé tout à l'heure ressemble beaucoup plus à de la médecine palliative qu'à autre chose.

M. Guy-Michel Chauveau. Si c'était si simple, il fallait le faire plus tôt !

M. Yves Fromion. Oh, ce n'est pas simple, nous le savons bien, et vous en avez fait la démonstration tout à l'heure !

M. Didier Boulaud. Vous avez été au pouvoir pendant quatre ans, qu'avez-vous fait ?

M. Yves Fromion. Enfin, monsieur le ministre, dans le chapitre des reniements, je ne voudrais pas omettre de mentionner celui qui touche aux promesses faites aux collectivités territoriales – régions, départements, villes – qui s'étaient engagées, en partenariat avec les industries de défense et votre ministère, pour accompagner les restructurations. Je connais bien le sujet, ayant personnellement porté en 1992 et 1993 au titre du conseil régional du Centre la première de ces conventions Etat-région. Je sais combien il a fallu de persuasion pour convaincre les industriels et les élus locaux d'entrer dans ce contrat de confiance. Aujourd'hui, qu'en est-il de cette confiance ? Sur quelles bases associer les partenariats et les efforts pourtant indispensables pour pallier les conséquences de nouvelles destructions d'emplois massives dans des bassins déjà profondément touchés par les restructurations ?

Mais le chapitre des reniements qui marquent votre projet de budget doit être complété par celui des renoncements, encore plus lourds de conséquences, s'il est possible.

Le premier de ces renoncements, c'est vous-même, monsieur le ministre, qui l'avez exprimé en expliquant que le ministère de la défense avait dû apporter sa contribution au financement des priorités de l'action gouvernementale. Y avait-il façon plus claire d'indiquer que la défense n'est plus une priorité gouvernementale ?

M. Didier Boulaud. Millon répétait cela chaque fois qu'il prenait la parole !

M. Yves Fromion. Nous en prenons acte. Mais votre gouvernement a-t-il bien mesuré le poids et les conséquences de cette prise de position ?

M. Didier Boulaud. C'est valable pour Millon, cela ne l'est plus ?

M. Yves Fromion. Faire du budget de la défense la variable d'ajustement de la politique de la France, est-ce une attitude responsable ?

M. Didier Boulaud. On a entendu cela pendant quatre ans !

M. le président. Mes chers collègues, vous allez manquer la conclusion de M. Fromion.

M. Yves Fromion. Nous y arrivons, monsieur le président.

La défense doit-elle vraiment céder le pas à l'aménagement du territoire ou à l'environnement dont les budgets croissent, et qui, de ce fait, se trouvent élevés au rang de priorité nationale, tout comme l'urbanisme ou le transport ?

Allons plus au fond des choses : faut-il imputer à nos armées nos mécomptes – collectifs d'ailleurs – en matière d'emploi ? Nos armées n'ont-elles pas apporté beaucoup à la jeunesse de notre pays, dans leur rôle de creuset de notre identité nationale, au moins autant que l'éducation nationale ?

M. Didier Boulaud. C'est pour cela que Chirac a voulu supprimer le service national !

M. Yves Fromion. Auriez-vous décidé de punir les armées parce qu'elles seraient aujourd'hui en passe d'être professionnalisées ? Croyez-vous que les emplois de cavaliers verts, d'agents d'ambiance et autres sous-fonctionnaires, promis aux jeunes au titre de lots de consolation par Mme Aubry, valaient de sacrifier 20 000 emplois qualifiés dans nos industries d'armement...

M. Alain Clary. Un peu de respect !

M. Yves Fromion. Cela a été dit tout à l'heure, et pas par moi !

... et d'ébranler la restructuration de nos armées ? Comment et où allez-vous trouver les 30 milliards de francs dont vous aurez besoin pour financer le programme d'emplois Aubry ?

M. le président. Il faut conclure, monsieur Fromion.

M. Yves Fromion. Sur le budget de la défense, n'en doutons pas ! On comprend dès lors que celle-ci ne soit plus pour vous une priorité nationale.

Mais j'arrive...

M. le président. A la conclusion !

M. Yves Fromion. ... au terme de mon propos. Ce renoncement sera également lourd de conséquences sur la qualité des rapports de la France avec le monde qui l'entoure, parce que la place de la France en Europe ou dans le monde est largement assise sur la crédibilité de son outil militaire et la capacité de son industrie de défense.

En affichant ouvertement aujourd'hui votre renoncement en cette matière – cela a encore été dit par M. Quilès lui-même – vous allez priver notre pays d'un de ses atouts majeurs ; car aucune nation de notre rang, en Europe ou ailleurs, aucun membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU n'a engagé de réduction de son effort de défense au-delà des ajustements permis par l'évolution du contexte mondial.

M. le ministre de la défense. Quelle ignorance !

M. Didier Boulaud. C'est faux ! Encore aujourd'hui, voyez les Américains ! Il faut lire les dépêches, cher collègue !

M. Yves Fromion. Vous me répondrez ensuite !

Pour tous ces pays, la défense reste une priorité, et l'on n'a jamais entendu, sauf erreur...

M. le président. Concluez !

M. Yves Fromion. ... un de ces gouvernements affirmer, comme vous le faites, qu'il n'en serait plus ainsi.

M. Didier Boulaud. C'est faux ! C'est une contre-vérité ! Il faut lui acheter un abonnement à l'AFP !

M. Yves Fromion. Monsieur le ministre, ce renoncement restera dans les esprits et, pour beaucoup, dans les cœurs. Dès lors s'expliquent les rumeurs qui font état d'un titre V bientôt ramené à 75 milliards – pourquoi autant, dès lors que l'on a renoncé ?

Monsieur le ministre, devant ce constat accablant, j'ai mission de vous dire que le Rassemblement pour la République rejette votre politique et votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht, pour dix minutes effectives !

M. Arthur Paecht. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a un peu plus d'un an, le Parlement adoptait la loi de programmation militaire pour les années 1997 à 2002. Cette nouvelle loi entérinait une réduction drastique des crédits d'équipement militaire qui, d'un niveau moyen légèrement supérieur à 100 milliards – niveau assez largement théorique, je le concède –, descendaient à 86 milliards en francs constants.

La programmation reposait sur un modèle d'armée professionnalisée entièrement repensé, dont le format avait été significativement réduit, mais dont la cohérence était préservée. J'étais alors rapporteur pour avis de la loi de programmation.

M. Michel Voisin. Excellent rapporteur !

M. Arthur Paecht. J'ai encore en mémoire les propos que m'ont tenus les chefs d'états-majors : ils attestaient certes de cette cohérence, mais ils insistaient tous sur le fait que chacun des éléments de la chaîne opérationnelle et chacun des programmes se trouvaient définis dans une configuration minimale et irréductible.

M. Didier Boulaud. Comme les Gaulois !

M. Arthur Paecht. En d'autres termes, le nouveau modèle d'armée proposé apparaissait comme un édifice rationnel et cohérent, mais dont le retrait, et je me cite, d'une seule « brique » entraînerait immanquablement l'effondrement. Force est de constater aujourd'hui qu'il manque un nombre important de « briques » à l'édifice.

M. Michel Meylan. Tout à fait !

M. Arthur Paecht. Dès la première année de la programmation, le Gouvernement a procédé à deux séries d'annulations de crédits, pour 3,8 milliards de francs. Et le budget qui nous est aujourd'hui proposé pour 1998 marque un déficit de près de 10 milliards de francs par rapport à l'annuité de programmation. S'ajoute à cela un volume important d'arriérés de paiement et de reports de charges résultant pour partie des annulations de crédits effectuées en 1995 – j'essaie de rester, comme toujours, objectif –...

M. Loïc Bouvard. C'est tout à fait vrai !

M. le ministre de la défense. Et vous y parvenez !

M. Paul Quilès, *président de la commission de la défense.* C'est très bien !

M. Didier Boulaud. Vous êtes le seul !

M. Arthur Paecht. ... et qui diminuent les ressources disponibles pour faire face aux dépenses nouvelles.

En définitive, mieux vaut le reconnaître franchement : dans sa partie « équipements », la loi de programmation militaire est d'ores et déjà morte.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. Arthur Paecht. Et je parle seulement de la partie « équipements » ; M. Voisin parlera tout à l'heure, au nom du groupe UDF, du titre III.

Je voudrais tout d'abord réfuter la trop fameuse « théorie de l'encoche ». Le Gouvernement avance la thèse selon laquelle la baisse des crédits en 1998 ne serait finalement qu'une petite entaille « Petite entaille », c'est bien le sens du mot « encoche »... Ce faux-semblant ne peut tromper personne, ni vous, monsieur le ministre, ni nous.

La contrainte budgétaire qui vous a conduit à soustraire 4 milliards de francs en 1997 et 9 milliards en 1998 ne disparaîtra pas, comme par enchantement, en 1999. Et la double « entaille » de 1997 et 1998 – au total 13 ou 14 milliards de francs – est d'ores et déjà irrattrapable. Depuis 1992, la succession des réductions, amputations ou encoches a ramené le niveau des crédits d'équipement militaire de plus de 110 milliards de francs constants de 1997 à 80 milliards. Ce n'est donc pas un accident conjoncturel, mais bien une baisse tendancielle, réalisée par à-coups, en cours de gestion, sans vue d'ensemble. C'est la négation même de toute programmation, si ce n'est – et je pèse mes mots – la programmation d'un déclin assuré de notre outil de défense et, par suite, de notre puissance politique en Europe et dans le monde.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. Arthur Paecht. La programmation est morte et le modèle d'armées qui la sous-tendait doit être revu. La planification qui l'encadrerait sur le plan financier jusqu'en 2015 est également obsolète et le Livre blanc, qui fixait les objectifs stratégiques et politiques de notre défense et définissait en conséquence des moyens militaires, est tout aussi caduc – d'autant que l'un des fondements du Livre blanc, l'armée mixte, a disparu en 1996. Je ne crois donc pas à une simple revue des programmes, ni même à une révision de la programmation. C'est un nouveau Livre blanc, un nouveau modèle d'armées, une nouvelle planification à long terme et une nouvelle programmation qu'il nous faut envisager dès à présent.

Monsieur le ministre, si l'on retient comme hypothèse plausible – et ce serait une agréable surprise – le maintien dans les années 1999 à 2002 d'un niveau de dépenses d'équipement militaire comparable à celui que vous avez obtenu en 1998, il vous manquera près de 55 milliards de francs sur l'ensemble de la programmation.

M. Michel Meylan. Et voilà !

M. Arthur Paecht. Supposons que vous parveniez à dégager, d'ici 2002, 5 % d'économies nettes sur la totalité du titre V, c'est-à-dire probablement près de 10 % sur les programmes en cours, soit 25 milliards de francs ; il vous faudrait encore trouver près de 30 milliards de francs, en annulant des programmes ou en réduisant leurs cibles. Vous n'échapperez pas à l'impérieuse nécessité de faire des choix, lourds de conséquences.

Monsieur le ministre, vous ne pourrez pas vous contenter d'une revue des programmes pour identifier des économies ici ou là, d'autant que ces économies, je le crains, serviront aussitôt de base à une nouvelle amputation de vos ressources. Vous devrez procéder à des choix, en arbitrant entre des programmes, en réduisant drastiquement des cibles, en renonçant à certaines capacités, en engageant, par conséquent, la réduction concomitante de l'outil industriel ; et vous ne pourrez procéder à ces choix difficiles sur le plan politique, diplomatique et stratégique, mais aussi sur le plan économique et social, sans un large débat de fond. C'est pourquoi, il nous faut redéfinir clairement nos priorités politiques et militaires.

M. Michel Meylan. Tout à fait !

M. Arthur Paecht. Certains font semblant de croire, encore aujourd'hui, à la fin de l'histoire, à la fin d'une certaine histoire européenne, entièrement faite de guerres, de conflits, de victoires et de défaites. Si cela était vrai, mes chers collègues, il faudrait aussitôt en tirer toutes les conséquences, maintenir une gendarmerie puissante et renoncer à notre puissance militaire.

Permettez cependant à un ancien témoin des drames européens et à un observateur lucide de contester fortement cette hypothèse. L'Europe est encore pleine de conflits nationaux, ethniques, religieux, économiques qui peuvent à tout moment dégénérer en guerres ouvertes. Je ne reviendrai pas sur l'énumération des zones de tension que chacun connaît, en Europe centrale et balkanique. Dans un monde totalement interdépendant sur le plan économique, l'Afrique du Nord ou l'Afrique noire, le Proche et le Moyen-Orient, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est ne peuvent non plus nous laisser indifférents.

Au-delà du proche ou du moyen terme, qui sait ce qu'il peut advenir dans dix ou dans quinze ans ? Qui en 1925 ou même en 1930 pressentait l'avènement du nazisme ? Qui en 1988 pressentait la chute du communisme ?

Or nous savons tous que les moyens de notre défense en 2010 ou 2015 sont décidés et engagés maintenant. On ne bâtit par un outil de défense en deux ou trois ans. En 1938, il était trop tard. Pouvons-nous prendre, une nouvelle fois, le risque de n'être pas prêts ? C'est une responsabilité que nous devons endosser devant nos concitoyens, face aux générations les plus jeunes, en espérant qu'ils ne nous reprochent pas, un jour, notre aveuglement, notre inconséquence ou notre lâcheté.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. Arthur Paecht. Enfin, cette réflexion sur les objectifs, sur les moyens et sur les programmes d'armement, me paraît inséparable d'une réflexion sur les alliances.

La France peut-elle encore espérer jouer le rôle d'une puissance mondiale et assumer seule les responsabilités qui en découlent, à l'échelle du monde et même à l'échelle de l'Europe ? Posons cette question générale en termes plus concrets : la France avait-elle la capacité politique et militaire d'agir seule en ex-Yougoslavie ? La France aura-t-elle demain la capacité politique et militaire d'agir seule face à une puissance qui deviendrait agressive à notre égard, sur l'une des rives de la Méditerranée ? La France pourra-t-elle demain prétendre agir seule pour mettre fin à une guerre ouverte qui menacerait nos approvisionnements stratégiques, en Asie du Sud ou au Moyen-Orient ?

Poser la question, n'est-ce pas y répondre ?

La France n'est plus une grande puissance militaire mondiale. On peut le regretter. On doit surtout le constater, sans pour autant se sentir humilié. La seule autre puissance mondiale ayant cette capacité d'agir, ce sont les Etats-Unis. Et leur liberté d'action va aussi en se réduisant.

Nous sommes dans un monde d'interdépendance et ce n'est pas nécessairement un mal.

Nous devons regarder la situation telle qu'elle est et non telle que nous voudrions la voir. Aucun de nos alliés en Europe, je dis bien aucun, ne veut, et à aucun prix, renoncer à la protection de l'OTAN, au maintien d'une présence militaire américaine en Europe, à la garantie qui en découle, au nouveau système de sécurité qui s'est ainsi créé au lieu et place d'une alliance militaire dirigée contre une menace d'agression aujourd'hui disparue ou éloignée.

Nous pourrions être tentés de bâtir une défense européenne sans l'OTAN. Mais soyons clairs : nous serions seuls pour le faire, assurément sans la Grande-Bretagne et sans l'Allemagne.

M. Jean-Michel Boucheron. Oui, hélas !

M. Arthur Paecht. Prenons garde, sous prétexte de notre indépendance, de ne pas privilégier notre isolement politique et industriel et notre affaiblissement.

Dès lors, il faut nous rapprocher de l'OTAN – non pas forcément réintégrer l'organisation, nous rapprocher, dis-je – dans des conditions acceptables pour nous et pour les autres membres de l'Alliance atlantique.

Ce rapprochement est possible, non pas en revendiquant des commandements et en exigeant la subordination de forces américaines importantes à des commandements européens, mais en proposant la création de commandements et d'états-majors opérationnels alternatifs, américains et européens.

La rénovation de l'OTAN passe aussi par la redéfinition du champ de ses compétences et de son objet, pour envisager dans des conditions convenables l'élargissement inexorable de l'organisation en Europe centrale et dans les Balkans.

En conclusion, monsieur le ministre, je voudrais que le débat d'aujourd'hui puisse constituer une entrée en matière pour un grand débat national sur les enjeux de notre défense et de notre sécurité, au lieu d'un simple constat, éventuellement alarmé, comme nous l'avons entendu, des conséquences industrielles et sociales de la baisse des crédits d'équipement militaire en 1998. Nous ne sommes pas assez nombreux à nous intéresser à ces questions dans cette enceinte et je le déplore. Mais force est de constater que l'opinion publique s'en désintéresse encore davantage, ouvrant ainsi la voie à une gestion purement financière de notre politique d'équipement militaire. C'est bien cela qu'il faut changer, en tout premier lieu et sans délai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Cova, pour cinq courtes minutes.

M. Michel Meylan. Vive la marine !

M. Charles Cova. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au risque de déplaire à M. Boucheron, vous allez écouter, ou pour le moins entendre, un député de l'opposition s'exprimer. Si nous avons écouté notre collègue, nous serions déjà rentrés chez nous puisqu'il pensait en avoir terminé dès la première intervention !

M. Jean-Claude Beauchaud. Il n'a pas dit ça !

M. Charles Cova. Monsieur le ministre, parlons de votre budget et, plus particulièrement, du budget de la marine que vous proposez, ou plutôt pour lequel vous consultez notre assemblée. Je prends l'exemple de la marine que je connais le mieux pour l'avoir servie vingt-six ans, mais mes propos pourraient aussi s'appliquer, dans des proportions différentes, aux autres armées.

Aujourd'hui, que représente la marine ?

Elle est censée être, pour le moins, une force de dissuasion à travers les SNLE. Elle est censée être également une force de projection avec son groupe aéronaval. Toutefois, si la marine est à la fois une force de dissuasion et une force de projection, elle ne peut pas être que cela. Une marine réduite à remplir ces deux fonctions n'aurait plus de sens ou plus tout à fait le même sens.

Car la marine, c'est aussi des navires de surface, des ravitailleurs ou encore des patrouilleurs maritimes absolument nécessaires aux missions que vous lui avez confiées. Sans ces bâtiments, la marine ne serait qu'une tête sans corps ou un corps sans muscles.

Si je vous expose ces considérations, ce n'est pas seulement pour que la marine obtienne des unités supplémentaires juste pour le plaisir mais c'est surtout pour que le personnel puisse travailler, s'entraîner, pour former des officiers et officiers mariniens et en faire de véritables professionnels de la mer car ce métier, monsieur le ministre, ne s'improvise pas.

Pour résumer mon propos, je dirai que pour ceux qui veulent repenser la structure de la marine, en l'adaptant à la situation mondiale actuelle que vient de rappeler notre excellent collègue M. Paecht, il faut disposer de temps, de moyens et d'expérience. Or votre budget pour 1998 n'offre à la marine ni temps, ni moyens, ni la possibilité d'acquiescer cette expérience.

Demain et après-demain, avec le budget que vous nous proposez, je ne sais pas de quoi la marine sera faite. Par contre, je sais de quoi elle devait être faite à l'issue du comité stratégique ainsi qu'à l'issue de la dernière loi de programmation.

Aujourd'hui, nous constatons que vous amenuisez dangereusement ses capacités à remplir ses missions. Avec un titre III réduit et un titre V amputé par rapport à l'an dernier, l'effort que vous imposez à la marine est sans précédent, monsieur le ministre.

La dernière loi de programmation militaire, toujours en vigueur que je sache, prévoyait une marine au tonnage diminué certes, mais dont les capacités opérationnelles seraient maintenues. Or vous avez voulu modifier ce qui était prévu dans cette loi de programmation et surtout, ce qui me paraît plus grave, vous avez, avec ce budget, porté atteinte au modèle de défense tel qu'il a été fixé par le comité stratégique en 1996.

Pourtant, à l'issue des travaux de ce comité, tout était cohérent. Des efforts importants étaient certes demandés aux états-majors, mais ces efforts étaient encore possibles et ils les ont accomplis. Aujourd'hui, ce qui est imposé aux armées va au-delà de ce qui est supportable.

De plus, votre budget, monsieur le ministre, me paraît doublement incohérent. Incohérent par rapport à l'action opérationnelle de nos armées et de la marine en particulier puisque vous réduisez les moyens sans réduire les missions. Incohérent par rapport aux travaux parlementaires de ces dernières années, et surtout à ce qui a été établi par le comité de défense.

D'une manière plus générale, deux sortes de mesures me paraissent présenter également un danger sérieux pour la défense de notre nation.

Les premières, comme l'a excellemment rappelé notre rapporteur, sont l'étalement de programmes majeurs et les retards qu'ils connaîtront – les SNLE, le porte-avions *Charles-de-Gaulle* –, ainsi que la diminution des crédits de développement consacrés au programme des avions Rafale. Cette première catégorie de mesures peut se comprendre mais non se justifier. En effet, ce qui, aujourd'hui, se traduit par une réduction des crédits d'équipement entraînera des surcoûts ultérieurs. Ainsi la volonté de réaliser des économies en retardant de trois ou quatre mois la mise en service du *Charles-de-Gaulle* coûtera 130 à 150 millions de francs supplémentaires.

S'agit-il là, monsieur le ministre, de véritables économies ?

Ce n'est en tout cas pas l'avis de la Cour des comptes

qui, dans son dernier rapport sur votre ministère, précise bien que s'il est vrai qu'étaler dans le temps la réalisation de certains programmes d'armement offre l'avantage d'un gain de trésorerie, cet avantage se paie irrémédiablement – et ce sont ses termes –, par une augmentation des coûts.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, je souhaiterais obtenir de votre part une réponse précise. J'aimerais connaître vos intentions à propos de la revue de programmes actuellement à l'étude. Nous savons que cette revue est en cours, mais nous ignorons tout de ses objectifs et de sa finalité. Je crois que la représentation nationale vous serait reconnaissante de lui apporter des informations éclairées à ce sujet.

M. Didier Boulaud. Cela nous changerait du comité stratégique qui a travaillé dans le secret ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Laissez conclure M. Cova !

M. Charles Cova. Je n'en suis pas encore à ma conclusion, monsieur le président !

M. le président. Hélas si, mon cher collègue !

M. Didier Boulaud. On n'a rien su du comité stratégique pendant deux ans,...

M. le président. N'interrompez pas l'orateur ! Sinon, je serais obligé de lui décompter les arrêts de jeu !

M. Didier Boulaud. ... c'était un véritable conclave !

M. Charles Cova. Si, comme il est à craindre, vous envisagiez de rédiger une nouvelle loi de programmation *a minima*, osez ici nous l'avouer !

Je pense d'ailleurs que c'est pour cette raison que cinq députés socialistes, membres de la commission de la défense, ont refusé d'approuver le travail du rapporteur du budget de la marine, excellent travail au demeurant.

Devant ce budget affligeant, inconsistant, incohérent, manquant de lisibilité, je reste, malgré tout, optimiste parce que je fais confiance aux officiers, officiers mariniens et équipages pour assumer la lourde tâche que constitue l'évolution de la marine.

Je leur fais également confiance pour continuer à mener à bien les missions qui leur seront confiées, à condition, encore une fois, qu'ils disposent d'un minimum de temps, de moyens, d'entraînement et que le désarroi qui est le leur soit rapidement dissipé.

M. Michel Meylan. Tout à fait !

M. Charles Cova. Je suis également convaincu que la marine saura, pour réussir sa professionnalisation, attirer vers elle des éléments de valeur, souhaitant la servir avec passion, dévouement et, le cas échéant, animés par l'esprit de sacrifice, symbole de la vertu militaire.

Pour conclure, monsieur le ministre, permettez-moi de mettre le Gouvernement, dont vous faites partie, face à ses responsabilités. Trop souvent, l'histoire, au lendemain des conflits armés, a tenu nos chefs militaires pour responsables des défaites et des insuffisances de prévision. Il n'en sera pas de même demain. Nous vous donnons rendez-vous dans un an, mais si le budget de 1999 ne devait pas retrouver le niveau fixé par la loi de programmation, si l'encoche devait devenir une grande entaille et que l'arbre soit pratiquement scié, alors, le Gouvernement porterait une lourde responsabilité et devrait assumer seul les conséquences de son incurie. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du*

groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin, pour dix minutes.

Je demande aux orateurs de respecter leur temps de parole. Sinon nous sommes bons pour les croissants, ou la soupe à l'oignon !

M. Michel Voisin. Vous avez évoqué, monsieur le ministre, trois objectifs ayant guidé l'élaboration de votre budget. Pour ma part, et je crois également traduire la pensée silencieuse des militaires,...

M. Didier Boulaud. Porte-parole de la Grande Muette ! *(Sourires.)*

M. Michel Voisin. ... il me semble surtout que, sous couvert de contribuer à l'effort de réduction des dépenses publiques, – et j'espère ne pas me tromper sur vos intentions – vous avez dû faire passer le budget de la défense sous les fourches Caudines de Bercy.

Toutefois, votre collègue du budget n'a pas osé, du moins pas encore, vous obliger à rogner sur les crédits de fonctionnement du ministère. Si le montant des crédits du titre III autorise la poursuite du processus de professionnalisation en ce qui concerne la réalisation des effectifs, je ne suis pas persuadé qu'il permette réellement aux armées et aux services de fonctionner correctement.

Vous le savez, monsieur le ministre, l'efficacité d'une défense repose sur trois composantes, essentielles pour assurer sa cohérence : ses moyens matériels, son organisation générale et ses personnels.

Je ne m'appesantirai pas sur les matériels, les rapporteurs de la commission de la défense vous ont déjà fait part de leurs remarques et je crains que ceux appartenant à votre majorité n'aient, sur ce sujet, modéré leur pensée et réprimé leurs critiques. Il n'en demeure pas moins que si vous deviez poursuivre votre effort de rigueur budgétaire sur le titre V, vous doteriez certes le pays d'une armée professionnalisée, mais celle-ci se trouverait, à terme, dépourvue des équipements dignes d'une armée moderne. Je n'ose croire, monsieur le ministre, que ce soit là l'objectif que vous poursuivez, ni l'ambition qui vous anime pour l'avenir de notre défense.

Toutefois, je ne puis que vous faire part des inquiétudes du groupe UDF quant aux déclarations de votre collègue en charge du ministère « des économies, de la finance et du budget », concernant les restrictions futures susceptibles d'hypothéquer les moyens de votre ministère à l'avenir. Il nous paraît essentiel que, par votre voix, le Gouvernement rassure tous ceux qui ici sont attachés à la défense de la France ainsi que tous ceux, civils et militaires, d'active ou de réserve, qui y contribuent.

L'organisation de notre défense est actuellement en totale mutation. Il faut tout à la fois préparer les modèles d'armées pour l'horizon 2015 et gérer le processus de professionnalisation. Pour reprendre les termes utilisés par le chef d'état-major de l'armée de terre, c'est en fait une véritable « refondation » à laquelle nos armées doivent faire face.

Nous avons, par le vote de la loi de programmation militaire 1997-2002, donné à la défense les moyens d'assurer en totale cohérence le passage de l'armée mixte à l'armée professionnelle. Que sont ces moyens devenus ? *(« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Meylan. Ça vous arrange qu'on le dise !

M. le président. Ne cédez pas aux sirènes, monsieur Voisin, continuez. Ils vous siffleront tout à l'heure avec autant d'énergie qu'ils vous encensent maintenant ! *(Sourires.)*

M. Michel Voisin. Certes, monsieur le président !

Les crédits inscrits au titre III devraient, selon vous, permettre la poursuite du processus de professionnalisation. Mais à quel prix ! Presque tous les rapporteurs ont souligné les diminutions affectant les capacités opérationnelles. C'est ainsi que pour la première fois on annonce pour l'armée de terre un nombre de journées de manœuvre en réduction de 20 %. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Meylan. Ils sont d'accord !

M. Guy-Michel Chauveau. On n'a jamais dit ça !

M. Michel Meylan. Mais si !

M. Michel Voisin. Faites le calcul ! L'an dernier, 172 heures de vol pour 180 !

M. Didier Boulaud. Ce n'est pas notre faute ! Vous n'aviez pas compté le coût du baril de pétrole !

M. le président. Avancez, monsieur Voisin !

M. Michel Voisin. Un tel choix est-il cohérent avec l'ambition que vous affichez de maintenir à niveau les capacités opérationnelles des unités ?

De même, les crédits affectés à l'entretien des immeubles et des infrastructures enregistrent eux aussi des minoration significatives. Cela n'est certainement pas compatible avec la volonté qui semble être la vôtre de recruter des militaires du rang en nombre suffisant.

Ceux et celles qui pourraient être séduits par le métier militaire risquent forts d'être vite rebutés par des conditions de vie trop spartiates. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Meylan. Développez !

M. le président. Avancez, monsieur Voisin.

M. le ministre de la défense. Le président est impitoyable !

M. Michel Voisin. La réussite de la professionnalisation passe également, monsieur le ministre, par la rénovation des casernements. Il est, à mon sens, essentiel que vous en preniez conscience, nos futurs engagés souscriront des contrats de plusieurs années, et il est indispensable que l'employeur que sera votre ministère leur assure des conditions de vie décentes, tout comme il sera nécessaire de prévoir les infrastructures qui s'imposent pour accueillir leur environnement familial.

M. Didier Boulaud. Elle va coûter cher au titre III, la professionnalisation !

M. Michel Voisin. L'heure n'est plus, en la matière, à l'improvisation.

Il faudra veiller, monsieur le ministre, à assurer une véritable gestion prévisionnelle des effectifs, dans le respect des hommes et des femmes qui entreront dans la carrière militaire, même, et surtout, s'ils doivent y effectuer une carrière courte.

La franchise et la transparence devront présider à cette gestion rénovée des ressources humaines. La durée minimale des contrats pourrait être fixée à quatre années. Les renouvellements ou non-renouvellements de contrat devront être signifiés dans des délais suffisamment longs

pour permettre aux intéressés de prendre toutes les dispositions nécessaires. C'est une question de dignité, car le métier militaire ne peut pas être considéré comme un métier identique aux autres. Il réclame, et vous le savez, de l'abnégation, mais aussi beaucoup de courage, et donc mérite le respect.

M. Bernard Outin. C'est vrai !

M. Michel Voisin. Il convient également, monsieur le ministre, de saisir l'opportunité qui s'offre à vous à travers la professionnalisation pour permettre à nos armées d'atteindre un taux d'encadrement proche de ceux relevés dans la plupart des armées modernes. Celui-ci enregistre, certes, une légère progression, mais demeure assez éloigné des objectifs à atteindre. C'est d'autant plus important que la montée en puissance du nombre de militaires du rang suppose un encadrement particulièrement présent et de grande qualité.

Les nombreuses restructurations rendues nécessaires par la réduction du format de nos forces entraînent un surcroît de mobilité géographique des cadres de nos armées. Elles ont souvent pour corollaire un accroissement significatif du célibat professionnel et, quand ce n'est pas le cas, des difficultés familiales réelles. Il paraît indispensable que soient mieux prises en compte ces difficultés.

L'accueil des militaires mutés doit être renforcé par des mesures spécifiques tendant à faciliter l'intégration familiale dans la ville d'arrivée, notamment par des aides à la recherche d'emploi pour les conjoints et une facilitation de l'insertion des enfants dans le milieu scolaire.

M. Michel Meylan. La majorité est émue, il n'y a pas un bruit ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Voisin. Monsieur Meylan, je vais être sanctionné par le président !

M. le président. Vous avez gagné, monsieur Meylan : ils étaient charmés, vous avez réveillé les dragons !

M. Didier Boulaud. Ils ont cassé la porcelaine et ils veulent qu'on la raccommode !

M. le président. Monsieur Boulaud, je vous ai connu plus calme en d'autres circonstances !

M. Michel Meylan. Il y a longtemps !

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, la mise en œuvre de la professionnalisation vous est facilitée par les diverses mesures mises en place par la précédente majorité : je veux parler ici du pécule et des congés de reconversion.

M. Guy-Michel Chauveau. Ils ont augmenté de 44 % dans ce budget !

M. Alain Clary. Que ne l'avez-vous fait précédemment ?

M. Michel Voisin. Nous les avons votées tout de même !

M. le président. Monsieur Voisin, ne cédez pas aux provocations, votre temps de parole s'écoule !

M. Michel Voisin. Merci de votre mansuétude, monsieur le président !

S'agissant des pécules, je crains que les crédits qui leur sont affectés ne permettent pas de conduire efficacement le processus à son terme. La limitation de l'enveloppe globale ne risque-t-elle pas de gêner qualitativement les départs ? Il y a, en effet, fort à craindre que sur l'emploi que vous envisagez d'en faire, Bercy ait aussi son mot à

dire et que seules des considérations budgétaires finissent par dicter votre conduite au mépris des impératifs de gestion des carrières et de la qualité des cadres sous-officiers et officiers. (*« Tout à fait ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Meylan. L'armée vous dit merci !

M. le président. Avancez, monsieur Voisin ! Avancez donc !

M. Michel Voisin. Pour ce qui concerne les crédits concernant les congés de reconversion, je ne puis qu'être médusé par leur modicité. L'année 1998 sera la deuxième année de mise en œuvre des obligations d'aide à la reconversion et les quelques millions qui figurent dans le budget ne seront sans doute pas à la hauteur des enjeux.

M. le ministre de la défense. Les quelques centaines de millions, voulez-vous dire !

M. Michel Voisin. Permettez-moi d'insister sur ce point, monsieur le ministre...

M. le président. N'insistez pas trop, votre temps de parole est expiré.

M. Michel Voisin. ... en ma qualité de rapporteur du texte qui a créé l'aide à la reconversion : il s'agit là d'une mesure conditionnant la réussite de la professionnalisation et sur laquelle vous ne pourrez pas faire longtemps l'im-passe.

La reconversion des militaires quittant leurs unités doit être considérée comme une de vos actions prioritaires.

M. le président. Avancez et concluez, monsieur Voisin.

M. Michel Voisin. Les armées, comme l'a d'ailleurs fort excellemment souligné Jean-Claude Sandrier, dans son rapport écrit, seront bientôt privées du vivier que constituait le service militaire, et il conviendra d'offrir à vos futurs engagés ainsi qu'aux officiers et sous-officiers en carrière courte de véritables perspectives de reconversion pour leur retour à la vie civile.

Je me dois aussi de vous faire part de l'inquiétude de mon groupe sur la mise en place des volontariats.

L'année à venir marquera la mise en place du nouveau service national, sur lequel je préfère ne pas revenir tant il n'apparaît pas en mesure de préserver l'indispensable lien entre l'armée et la nation. Toutefois, la loi portant réforme du service national fait expressément référence aux volontariats militaires.

Tout laisse à penser que la montée en puissance des volontaires dans les armées devrait s'effectuer concomitamment avec la disparition des appelés du contingent. Or force est de constater qu'à ce jour, votre budget est d'une rare discrétion sur ce sujet d'importance. Je souhaiterais que vous nous éclairiez sur vos intentions en la matière.

La professionnalisation des forces – et j'en termine, monsieur le ministre...

M. Michel Meylan. Nous ne sommes pas pressés !

M. Michel Voisin. La professionnalisation des forces, dis-je, devait être l'occasion de permettre à des personnels civils de prendre en charge une partie des missions non opérationnelles des militaires.

M. Robert Gaïa. C'est la conclusion ?

M. Michel Voisin. Force est de constater, notamment pour l'armée de terre, que les effectifs de personnels civils accusent un lourd déficit dans leur réalisation.

Il conviendra, là aussi, monsieur le ministre, que vous consentiez un effort particulier pour permettre leur intégration dans les unités, en vous efforçant de faire en sorte que les personnels en provenance de la délégation générale pour l'armement ne subissent pas une déqualification et que la mobilité géographique à laquelle ils devront faire face ne soit pas trop handicapante.

Enfin, et j'en terminerai par là (« Ah ! » *sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)...

M. le président. Avancez ! (*Sourires.*)

M. Michel Voisin. ... le doute m'envahit (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)...

M. Guy-Michel Chauveau. Le doute, c'est sain.

M. Michel Voisin. ... quand j'observe avec quel excès de modestie vous considérez les réserves dans votre projet de budget.

M. le président. Avancez, et concluez, monsieur Voisin !

M. Michel Voisin. Je crois essentiel de vous rappeler, monsieur le ministre, que la loi de programmation militaire prévoit de porter progressivement les crédits qui leur sont affectés à 584 millions de francs à l'échéance 2002. Au rythme que vous adoptez, je ne vois pas comment vous pourrez mettre en place une politique ambitieuse en leur faveur, ni comment vous pourrez nous présenter un projet de loi digne de ce nom avant la fin de l'année prochaine. A quoi bon vouloir réformer les réserves si, d'ores et déjà, vous ne leur donnez pas les moyens indispensables ?

M. Guy-Michel Chauveau. Nous sommes cohérents ! Vous serez surpris !

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, je suis au regret de vous le dire – car je crois savoir que vous vous êtes battu pour conserver à la défense le minimum de crédits que vous nous présentez – ...

M. Guy-Michel Chauveau. On respecte la loi !

M. Michel Voisin. ... que les crédits de fonctionnement de la défense ne paraissent pas au groupe de l'Union pour la démocratie française à la hauteur des enjeux de la réforme de notre outil de défense et risquent de mettre à mal la cohérence d'ensemble qui avait été le maître mot de la loi de programmation que nous avions votée. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Chevallier, pour cinq minutes.

Mme Odette Grzegorzulka. Maréchal, voilà Le Chevallier !

M. Jean-Marie Le Chevallier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues (« Non ! Non ! » *sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*)...

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues !

M. Jean-Marie Le Chevallier. Monsieur le ministre, je crois que vous êtes un ministre malchanceux. Et croyez bien que je le regrette !

Monsieur le ministre, votre gouvernement socialo-communiste (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*)...

M. Guy-Michel Chauveau. « Pluriel ! »

M. Alain Clary. « Franc-maçon » peut-être aussi !

M. Jean-Marie Le Chevallier. ... impose une nouvelle fois à la défense et aux industries qui en dépendent des économies qu'il est incapable de réaliser dans d'autres domaines.

En procédant de la sorte, alors qu'une bonne politique considérerait le budget de la défense comme prioritaire, vous êtes en train de mettre en danger notre pays et de compromettre gravement la professionnalisation, dont nous avons approuvé le principe.

L'équipement de nos armées est la principale victime de votre budget. Les crédits qui lui sont alloués chutent de 8,7 %, soit près de 9 milliards de francs.

En deux ans, le budget d'équipement aura donc été diminué de 12 milliards et demi de francs par rapport à la loi de programmation militaire, déjà bien insuffisante eu égard aux besoins réels de nos armées.

Je remarque d'ailleurs que 12,5 milliards représentent à peu près la somme correspondant au coût de la fabrication du deuxième porte-avions nucléaire, dont nous avons besoin, mais qui n'est toujours pas programmé.

Plusieurs députés du groupe socialiste. A qui la faute ?

M. Jean-Marie Le Chevallier. Permettez-moi, monsieur le ministre, dans le peu de temps dont je dispose d'effectuer, à l'aide d'exemples emblématiques, un rapide tour d'horizon de l'état de nos forces.

Regardons l'état de notre marine nationale, à laquelle, vous le savez, j'attache une importance toute particulière, ayant la responsabilité de la mairie de Toulon. (« Hélas ! » *sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Robert Gaïa. Pour le malheur des Toulonnais !

M. Jean-Marie Le Chevallier. C'est la volonté des Toulonnais, la volonté démocratique ! C'est la vie démocratique, chers messieurs !

M. le président. Revenez à la marine !

M. Jean-Marie Le Chevallier. La livraison du porte-avions nucléaire *Charles de Gaulle* – « L'Arlésienne », comme l'appellent déjà de nombreux officiers de marine – est retardée jusqu'à la fin 1999.

Nous n'avons donc pour l'instant que quelques avions hors d'âge sans porte-avions performant. Et, en 1999, nous aurons un magnifique porte-avions, mais sans avions, car, vu l'état actuel des choses, il apparaît impossible que la livraison des Rafale Marine soit effectuée à cette date.

Les économies forcées que vous imposez à la marine ont également des répercussions sur l'entretien des bâtiments, ce qui a pour effet de maintenir à quai pour une période indéterminée, mais qui risque d'être définitive, le navire école qui porte le beau nom de *Jeanne d'Arc*.

L'armée de terre n'est pas mieux servie. Elle ne recevra que 30 chars Leclerc en 1998, alors que les premières études portaient sur 1 200 unités.

D'étalements en amputations, ce ne sont que 406 chars qui seront livrés – de quoi équiper cinq régiments en 2015 !

Mme Odette Grzegorzulka. Vous n'avez même pas fait votre service militaire !

M. Jean-Marie Le Chevallier. Quand on sait que, en matière d'armement, la durée d'une génération est d'une vingtaine d'années, il y a de quoi se faire du souci pour le présent et d'être angoissé pour l'avenir, madame.

L'armée de l'air, quant à elle, n'a pas, depuis cinq ans, commandé un seul avion de combat.

Monsieur le ministre, est-ce avec ce budget, dans lequel l'équipement est odieusement sacrifié et où le fonctionnement reste stable, que vous comptez réussir la professionnalisation ?

Si votre réponse est oui, permettez-moi de vous dire que c'est un rêve !

C'est un rêve, car comment voulez-vous recruter des pilotes qui ont peu de chances de piloter, des marins qui resteront à quai, des cavaliers sans chars, des hommes de troupe sans régiment...

M. Didier Boulaud. Ce n'est pas notre faute si la mairie de Vitrolles ne veut pas de « sous-marins » ! Elle fait fermer les « sous-marins » quand il y en a !

M. Jean-Marie Le Chevallier. ... et avec un stock de munitions tout à fait insuffisant pour couvrir totalement les besoins initiaux d'un éventuel conflit intense ?

Vous allez faire échouer la professionnalisation. Et j'en veux pour preuve l'exemple américain, qui peut nous donner quelques indices sur ce qu'il convient de faire et de ne pas faire pour réussir une telle transformation.

Le 14 mai 1996, devant la mission d'information parlementaire sur le service national, Lawrence Korb, ancien secrétaire adjoint américain à la défense, a rappelé que la professionnalisation de l'armée américaine, amorcée en 1973, avait été un cuisant échec par manque de crédits. Il a fallu attendre dix ans, jusqu'à ce que Ronald Reagan augmente de 53 % le budget de la défense, pour que les côtés positifs de la mutation commencent à se faire sentir.

Il me semble que, malgré les différences existant entre les Etats-Unis et la France, les mêmes causes devraient produire les mêmes effets, et les mêmes solutions résoudre les mêmes problèmes.

M. le président. Et les mêmes conclusions !

M. Jean-Marie Le Chevallier. Les conséquences de ce budget drastique sont nombreuses et très graves sur le plan de notre défense – nous venons de le voir –, mais aussi sur le plan social.

Selon les experts de votre ministère, un milliard de crédits d'équipements correspond à 2 700 emplois.

J'en conclus que la conséquence immédiate de ces restrictions, c'est la perte de 35 000 emplois !

L'industrie de défense générerait, jusqu'en 1995, 350 000 emplois directs et indirects. Le plan Chirac en menaçait déjà 75 000...

M. Michel Meylan. Qu'est-ce qu'il t'a fait, Chirac ? *(Rires.)*

M. Jean-Marie Le Chevallier. ... et je crains, monsieur le ministre, que votre budget ne pulvérise ce chiffre et ne pénalise un grand nombre de régions vivant de l'industrie de défense.

M. le président. Vous concluez !

M. Jean-Marie Le Chevallier. Sur le plan diplomatique...

Mme Odette Grzegorzulka. Sur le « front » !

M. Jean-Marie Le Chevallier. Une seconde, monsieur le président, si vous le permettez.

M. le président. « Une » seconde !

M. Jean-Marie Le Chevallier. Sur le plan diplomatique, dis-je, l'affaiblissement de nos armées a pour effet direct une baisse considérable de l'influence française dans le monde.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder ce qui se passe depuis quelque temps en Afrique. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Didier Boulaud. Et en Amérique ?

M. Jean-Marie Le Chevallier. Monsieur le ministre, pour des raisons complexes, qui tiennent à la fois de la pure idéologie antinationale et d'un angélisme stratégique stupéfiant qui veut que la France n'est pas et ne sera plus jamais menacée, vous mettez gravement en danger notre pays. *(« C'est vous ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le ministre de la défense. Vous n'êtes pas le meilleur juge, monsieur !

M. Jean-Marie Le Chevallier. De plus, vous allez supprimer des emplois, condamner des entreprises, faire mourir des régions.

Vous allez, en mettant notre armée à la diète, empêcher la France de tenir sa place dans le monde.

Par conséquent, au nom des quatre millions de Français qui ont voté pour le Front national *(Protестations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste),...*

M. Didier Boulaud. Des « Français » ! Des « blancs » ! Des « catholiques » !

M. Jean-Marie Le Chevallier. ... nous voterons bien entendu contre votre proposition de budget, car nous pensons *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste),...*

M. Bernard Seux. Ça vous arrive de penser ?

M. Jean-Marie Le Chevallier. ... que les hommes qui se sont donné pour mission de défendre notre pays au sacrifice de leur vie méritent mieux que de la considération. Ils méritent aussi les moyens de se battre, pour la France !

M. Bernard Seux. C'est nul !

M. le président. La parole est à M. Antoine Carré, pour cinq minutes.

M. Antoine Carré. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 22 février 1996, le Président de la République annonçait la professionnalisation de notre système de défense.

Sa mise en œuvre était confirmée par le Gouvernement et votre majorité en juin 1997. Et nous ne pouvions que nous en réjouir. En effet, une évolution et une adaptation de notre armée étaient indispensables. La réduction du format et la professionnalisation sont de bons choix.

Malheureusement, vous avez à résoudre la quadrature du cercle et les crédits de votre budget, ponctionnés au maximum admissible, ne rendent plus réalisables les principaux objectifs définis et reconnus indispensables par nos stratèges.

En effet, le processus de professionnalisation aurait dû entraîner, au mieux, une augmentation des crédits et, au pire, une stabilisation.

Mais on ne vous a pas laissé le choix. Les arbitrages budgétaires se sont faits au dépens de votre ministère,...

M. Michel Meylan. Tout à fait !

M. Antoine Carré. ... notamment des crédits d'équipement, au risque de mettre en péril la professionnalisation.

M. Michel Meylan. Il faut le dire !

M. Antoine Carré. Alors, certes, vous avez pris soin de nous expliquer que cette encoche au budget était ponctuelle et qu'elle ne concernait que l'année 1998.

Selon vous, monsieur le ministre, dès 1999, la loi de programmation militaire sera respectée.

Je souhaite prendre aujourd'hui rendez-vous pour septembre 1998, avec l'espoir de voir cette loi de programmation militaire respectée. Mais j'ai cependant quelques doutes. En ce domaine, je ne suis pas le seul. Et j'ai été surpris, à l'audition de nos responsables d'état-major, par l'inquiétude qu'ils manifestaient – ce qui n'est pas leur habitude.

Inquiétude car les objectifs de cohérence de notre système de défense se trouvent à un point si critique que ce système risque de n'être plus crédible.

M. le Premier ministre a considéré le budget de la défense comme une variable d'ajustement à ses autres choix politiques.

L'avenir dira si les choix étaient judicieux. Pour l'heure, ils inquiètent les militaires eux-mêmes et bon nombre de Français.

Un de nos collègues appartenant à votre majorité évoquait en commission les suppressions de milliers d'emplois induits dans les industries de défense par ce budget.

M. Michel Meylan et M. Loïc Bouvard. Eh oui !

M. Antoine Carré. Une armée de métier, de format forcément réduit, a besoin de s'appuyer sur des équipements performants, vous le savez.

Or l'évolution des crédits d'équipement suscite, à cet égard, les plus vives inquiétudes.

Ils font les frais non seulement de la baisse globale des crédits de la défense, mais aussi de l'augmentation inévitable des dépenses de fonctionnement liées très logiquement à la professionnalisation.

Pour 1998, le titre V ne représente plus que 81 milliards, et rien ne prouve que ce budget, même réduit, sera respecté, car réside, là aussi, une constante des budgets de la défense.

Nous avons la mauvaise impression que ce gouvernement avance par à-coups, rendant de ce fait hasardeux une gestion prévisionnelle.

Alors, bien sûr, vous justifierez ce choix par le fait que la France, depuis la chute du mur de Berlin, n'a plus d'ennemi majeur, qu'elle doit tirer les dividendes de la paix et qu'elle doit faire comme les autres nations qui, à l'instar des Etats-Unis, baissent les crédits militaires.

Ce constat existe. Il est fait aussi par la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest. Mais a-t-on en commun une réelle réflexion stratégique ?

Est-ce que l'on ne succombe pas à la facilité devant les difficultés économiques qui assaillent nos pays ?

Il est nécessaire de rester vigilant face aux menaces de toutes sortes qui sont aux portes de nos démocraties. Pour cela, une défense européenne doit se mettre rapidement en place. Je n'en vois pas beaucoup de marques de volonté dans ce budget.

Mais je voudrais, monsieur le ministre, m'arrêter quelques instants sur le budget des réserves, qui est, lui aussi, touché par votre vision rigoriste.

M. Michel Meylan. C'est important, les réserves !

M. Antoine Carré. Monsieur le ministre, une armée professionnelle doit pouvoir compter sur l'appui de réserves compétentes, entraînées, motivées et disponibles.

Nous ne connaissons pas encore les détails de votre projet de loi, mais il y a tout lieu d'espérer que la réserve constituera une composante permanente de l'organisation de la défense nationale et que, à ce titre, elle participera à la défense du territoire, ainsi qu'aux opérations de projection.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. Antoine Carré. Or je crains que les 263 millions de francs courants que vous consacrez ne soient notablement insuffisants...

M. Michel Meylan. Tout à fait !

M. Antoine Carré. ... pour financer les périodes programmées d'entraînement ou les compensations financières liées à la suppression du contrat de travail.

En tout état de cause, ces crédits officialisent déjà une baisse de 15 à 20 millions de francs constants par rapport aux orientations de la loi de programmation.

Aussi, monsieur le ministre, pensez-vous raisonnablement que ces crédits soient de nature à doter la France d'une réserve capable de relever le défi de la professionnalisation ? Personnellement, je ne le crois pas.

Dans ces conditions, et pour toutes les raisons évoquées précédemment, je ne voterai pas ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Ce n'est pas convaincant !

M. le président. Merci, monsieur Carré, d'avoir respecté votre temps de parole ! Vous êtes l'un des rares dans ce cas, puisque, pour une heure cinq d'orateurs inscrits, nous avons déjà vingt minutes de retard !

M. Robert Gaïa. Il y avait la qualité !

M. le président. Cela est sans doute dû à la grande indulgence et à la faiblesse du président. (*Sourires.*) C'est dire que nous sommes mal partis ! (*Sourires.*)

La parole est à M. le ministre de la défense, pour quarante-cinq minutes.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il me revient en prenant la parole devant vous de remercier et de complimenter pour la qualité de leur contribution le président Paul Quilès, le rapporteur spécial et les rapporteurs pour avis, ainsi que les députés ayant pris part à cette discussion.

Dans leur diversité, mais avec un souci commun d'éclairer les choix de l'Assemblée et de prendre leur décision en conscience devant notre pays, les orateurs ont illustré le rôle éminent qui revient au Parlement en matière de défense nationale.

Je voudrais, dès maintenant, donner mon assentiment au souhait du président Quilès que d'autres débats, d'autres occasions d'échanges et de réflexions prospectives lient l'Assemblée et le Gouvernement pour mieux préparer nos choix dans la durée.

C'est en effet un des piliers essentiels de la démocratie, non seulement par les étapes historiques de sa construction, mais aussi par l'actualité intense de nombreux thèmes de débat, que constitue le consentement du Parlement aux crédits et, plus globalement, aux moyens pratiques de la défense.

Ce vote a revêtu, à bien des moments de notre vie nationale, une portée politique et symbolique majeure. Et, encore aujourd'hui, je crois à la très grande utilité

d'échanger nos réflexions et nos vues sans *a priori*, sans autolimitation, mais en pleine conscience de nos responsabilités communes au législatif et à l'exécutif, sur la destination et le bon emploi de ce budget majeur.

Je me réjouis donc de la présence nombreuse qui caractérise notre débat, et particulièrement de la diversité des députés qui y prennent part, les spécialistes les plus chevronnés côtoyant d'autres élus orientés vers d'autres domaines d'expertise mais soucieux d'exercer dans sa plénitude la fonction politique de synthèse qui leur revient et que j'ai moi-même exercée en d'autres époques en la ressentant comme un honneur. De mon côté, je veux entrer dans ce débat en mettant en avant la politique, en écoutant chacun – avec parfois un petit effort – et en disant la conviction du Gouvernement, comme si chaque voix sur ce budget était à gagner par la persuasion loyale dans un dialogue républicain sans tactique et sans détour. Face à quelques interpellations, certaines amicales, d'autres différentes, je veux dire sobrement le sentiment de responsabilité, la conscience de mes devoirs, la vision et la perspective de durée où se placent les actes politiques quotidiens qui engagent un ministre de la défense, quelle que soit la période, pacifique ou non.

Une très large part de nos échanges, et de ma propre contribution, sera centrée sur des problèmes financiers, techniques, industriels et il est bien que nous soyons très concrets. Mais c'est le devoir du Gouvernement, à l'égard d'une mission fondamentale de l'Etat engageant les intérêts vitaux de la nation, de présenter aux parlementaires la cohérence des objectifs politiques au service desquels se déploient ces moyens.

Nous cédon trop, les uns et les autres, à la tentation de supposer connues et acceptées les missions de nos armées, et d'entrer d'emblée, avec quelque gourmandise, dans des discussions d'experts sur leurs moyens. En agissant ainsi, notamment dans les périodes d'éloignement relatif des menaces, nous affaiblissons la compréhension et le soutien de notre effort de défense par les citoyens et nous exerçons mal une de nos responsabilités politiques élémentaires. Nous n'apportons pas non plus à tous les professionnels de défense qui nous écoutent la crédibilité qu'ils méritent. Aussi – et je rejoins la recommandation qu'a faite M. Chauveau de réfléchir aux objectifs –, je souhaite, avant de vous parler d'intendance, exposer à grands traits de quelle politique nous devons assurer l'intendance.

Cette politique croise une analyse des risques et une volonté d'action internationale.

Il n'est pas inutile de rappeler que nous sommes à quelques jours de l'anniversaire de deux événements qui ont profondément marqué, dans des registres différents, le paysage stratégique et politique mondial au cours des dernières années : il y a huit ans, le 9 novembre 1989, le mur de Berlin s'effondrait ; la levée symbolique du rideau de fer marquait la fin de la guerre froide ; le 29 novembre 1990, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies autorisait ses membres à recourir à la force pour faire cesser l'agression de l'Irak envers le Koweït, symbole d'une nouvelle forme de menace et de conflits dont les embrasements successifs en ex-Yougoslavie ont montré d'autres modes d'expression, également dangereux.

Nous sommes en effet entrés dans ce qu'il est convenu d'appeler une phase de « transition stratégique ». Pour la première fois de son histoire, la France ne connaît pas de menace à ses frontières. A cet égard, les principales analyses du Livre blanc de 1994 se sont révélées fondées. Il est pourtant clair que nous ne devons pas nous installer

dans l'illusion de la sécurité générale et durable. Les équilibres stratégiques dans lesquels nous vivons demeurent fragiles.

Une partie de l'espace est-européen nous apparaît désormais stabilisée. La démocratie russe est en voie de consolidation, même si le processus demeure incertain et si de fortes inquiétudes demeurent dans l'espace ex-soviétique. Pour l'heure, la Russie s'est rapprochée de l'Alliance atlantique et, avec la création du « Conseil conjoint Otan-Russie, » auquel ont fait référence certains orateurs, une page a été tournée : d'adversaires présumés, nous devenons partenaires potentiels. Une bonne part de l'Europe centrale et orientale est en voie d'intégration dans l'Europe tout entière. Des traités bilatéraux, qui n'étaient pas les plus probables, ont consacré l'établissement de relations de bon voisinage dans cette zone historiquement troublée.

La Pologne, la République tchèque et la Hongrie s'appêtent à entrer dans l'Alliance atlantique, puis dans l'Union européenne. En revanche, les crises se sont multipliées dans la péninsule balkanique, où la situation politique demeure extrêmement volatile ; plusieurs interventions militaires lourdes y ont été conduites depuis 1991, auxquelles la France a systématiquement participé.

L'instabilité persiste sur les pourtours de la Méditerranée. Pour la France, un risque terroriste quasi permanent, matérialisé à plusieurs reprises sur notre territoire, existe.

Plus loin de nous, les zones de turbulence ne manquent pas. Les risques de confrontation militaire en Asie sont réels : sur la péninsule coréenne, dans le détroit de Taiwan, aux limites du Moyen-Orient, du sub-continent indien et de l'Asie centrale. Les modèles de croissance y sont fragiles et vite ébranlés par les tensions communautaires et religieuses. L'Afrique, de son côté, éprouve de grandes vagues d'instabilité dont les effets humanitaires et politiques s'imposent à nous.

Enfin, il se confirme que la prolifération des armes de destruction massive lance un des principaux défis de sécurité de l'après-guerre froide. Notre présence dans la commission spéciale des Nations Unies chargée d'éliminer les programmes irakiens n'a pas d'autre objet dans une région sous haute tension, mais c'est loin d'être la seule région suspecte en matière de prolifération. Il s'agit là, pour les responsables de la défense, de l'une des formes de menaces militaires les plus préoccupantes pour le proche avenir.

Face à cette situation quelle doit être notre attitude nationale ? Puisque nous n'avons à craindre aujourd'hui aucune action ouverte contre notre territoire, avons-nous besoin de conserver un outil militaire important et diversifié ?

C'est là que l'analyse rencontre une volonté politique. Face à ces diverses menaces et à ces germes de crise, un pays peut choisir différentes attitudes, qui ne sont pas toutes liées à sa taille et à ses moyens économiques. La France a un choix, qui nous rassemble tous et nous paraît donc aller de soi, mais qui devient plus explicite quand on regarde notre pays depuis l'un de ses voisins.

Il consiste à affirmer de façon décisive sa présence et ses ambitions internationales, sans s'arrêter au critère de l'intérêt purement économique de cet engagement. Cela s'apprécie par le niveau de notre présence diplomatique, de notre contribution aux institutions internationales, de notre coopération internationale, de notre effort de diffusion culturelle, qui dépassent substantiellement ce que consentent la plupart des grandes et moyennes puissances.

Sur ce point, malgré les tentatives insistantes de M. Fromion pour être offensant et les libertés un peu surprenantes qu'il a prises avec la vérité, je rejoins en partie ses observations selon lesquelles notre pays a besoin d'une présence forte et affirmée vis-à-vis de l'extérieur.

Cette volonté d'affirmation ne répond pas, nous le savons tous, à des motivations de puissance. Celles-ci ont existé dans notre histoire, mais elles ont été relevées – dans tous les sens du mot –, au cours du XIX^e siècle, à partir du choc révolutionnaire, par un message et par le sentiment d'une mission de notre pays, inspirés de nos valeurs républicaines. Il n'est que de rappeler le rôle éminent de la France dans la construction d'un droit international moderne, dans l'instauration des premières organisations internationales. Tout cela est bien connu mais il n'est peut-être pas déplacé d'en faire mention dans un débat comme le nôtre.

La fin de la guerre froide a ouvert une période favorable à de nouvelles avancées du droit et de l'équité dans la vie internationale, que stérilisait auparavant la confrontation statique des blocs, et cette opportunité historique ne peut que passionner la France. Mais, dans un monde où l'agressivité n'est pas sur le point de disparaître, il est vain ou hypocrite de prétendre établir plus de règles dans les relations entre Etats si l'on se refuse à donner de la force au droit.

Notre pays, lui, à la différence de beaucoup d'autres, entend soutenir effectivement ses options politiques internationales par une capacité militaire garantissant la réalité de ses prises de position, le plus souvent en accord avec d'autres, mais avec un vrai choix, libre, quant aux moyens. Car, lorsqu'on est face à un enjeu international où la violence est présente, il n'y a guère qu'une alternative : laisser la conduite de la situation à la superpuissance ou à une puissance régionale qui assume l'engagement de sa force en risquant la vie de ses hommes, ou espérer influencer sur les événements en se bornant à une intervention diplomatique, humanitaire ou économique. C'est sans arrogance, mais sans complexe, ce dilemme que la France refuse ; elle veut compter sur des propres forces.

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

M. le ministre de la défense. Tel est le fondement de notre capacité d'action et de nos moyens de défense.

Avant d'en venir aux choix pratiques qui font l'objet de notre débat de ce soir, il m'a paru utile de remémorer ces principes qui constituent la base de la continuité républicaine de l'essentiel de notre politique de défense et qui lui permettent de rassembler toutes les familles de pensée de notre représentation nationale, sauf quand les aléas de la conjoncture y font momentanément obstacle.

Le rappel de cette position permanente ne nous dispense pas d'être attentifs à ce qui évolue, aux tendances nouvelles de l'insécurité qui peuvent être en germe. Si le tournant géostratégique de 1989-1991 a un sens dominant, c'est bien celui d'une instabilité nouvelle des données de sécurité. Il est visible, par exemple, que les crises africaines d'aujourd'hui changent de nature et que la poussée de l'islamisme trouve de nouveaux points d'application. Je plaide donc pour une véritable veille, avec la liberté de pensée correspondante, qui nous permette, tout en maintenant nos options de long terme, de réfléchir sans retard aux nécessaires inflexions ; le monde n'a pas arrêté de changer en 1991. Cette veille représente à mes yeux une fonction naturelle du Parlement. Reprenant des observations du président Quilès et d'Arthur Paecht, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur l'inertie des systèmes militaires, leur lenteur à évoluer, aujourd'hui comme hier,

avec les conséquences redoutables que cela peut avoir pour les pays qui, en période calme, négligent des menaces montantes ou se privent des moyens d'une remontée de puissance organisée.

Parmi ces inflexions nécessaires, l'une d'elles justifie une mention particulière pour préciser la position du Gouvernement : c'est la volonté de faire converger les efforts de défense des pays européens, que rassemblent aujourd'hui tant de solidarités et de facteurs d'identité commune.

La construction européenne est désormais, plus que jamais, au centre de notre politique de défense. Certes, les progrès limités de l'identité européenne de sécurité et de défense justifient, ici aussi, un jugement lucide. Les réunions de Madrid, pour l'OTAN, et d'Amsterdam, pour l'Union européenne, n'ont été que des demi-succès pour la cohésion européenne. L'Union de l'Europe occidentale, quant à elle, traditionnel outil de sécurité collective de l'Europe de l'Ouest, ne s'impose pas facilement, comme en a témoigné *a contrario* l'opération « Alba » visant à rétablir la paix en Albanie, qui s'est faite hors de son cadre, bien que n'associant que des partenaires européens.

Pour autant, la mise en œuvre de structures et de moyens européens se poursuit pas à pas. Le corps européen est désormais opérationnel, une partie des éléments de la brigade franco-allemande est déployée en Bosnie. Les forces multinationales européennes continuent d'être développées et de s'entraîner ensemble.

Par ailleurs, face au dynamisme de l'industrie américaine d'armement, les Européens entreprennent de réagir ensemble. Avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie notamment, les chances d'une coopération plus étroite se dessinent. La création de l'OCCAR témoigne de cette volonté qui se concrétise dans le développement en commun de nombreux programmes d'armement de haut niveau technique. Vous le constaterez, nous choisissons sans ambiguïté, dans ce projet de budget, de préserver tous les programmes d'armement réalisés en coopération, contribuant ainsi à construire une confiance accrue entre les partenaires européens.

Mais ne nous berçons pas d'illusions ; ce n'est pas à coups de proclamations politiques unilatérales que l'on reviendra sur les profondes dissemblances de situations et de perspectives qui forment la donne de départ de l'Europe de la défense. Les habitudes de pensée et les traditions nationales, particulièrement fortes en la matière, feront justice du volontarisme artificiel.

Il est d'ailleurs injuste et puéril – je vise certains commentateurs extérieurs plus que des parlementaires – de stigmatiser, comme une culpabilité collective, un retard de l'Europe de la défense, alors qu'il s'agit d'un moment de l'évolution historique, que nous dépasserons par une démarche pragmatique et résolue. La volonté politique dans cette voie ne se mesure pas à l'intensité des invocations mais à la capacité de changer les habitudes acquises par des compromis dynamiques. C'est cette démarche qui, outre les éléments concrets de coopération européenne que je viens de mentionner, explique le choix de notre pays dans l'évolution de l'Alliance atlantique.

Si nous maintenons notre refus de participer à un commandement intégré dont la composante européenne, malgré certains progrès, demeure pour nous insuffisante, notre attitude est pourtant résolument constructive car nous savons que tous nos partenaires de l'identité européenne de sécurité et de défense sont, eux, à l'intérieur de l'organisation intégrée.

Notre pays est pleinement disponible pour poursuivre le débat ; nous souhaitons accroître la participation de nos forces armées aux activités militaires de l'Alliance qui nous apparaissent les plus adaptées à la future stabilité européenne.

Telle est bien la ligne, arrêtée par le Gouvernement, en plein accord avec le Président de la République, que j'ai exposée lors de la dernière réunion ministérielle de l'Alliance ; nous proposons de nous associer aux états-majors des groupes de forces interarmées multinationales, aux activités du partenariat pour la paix avec les Européens non membres de l'Alliance et au volet européen de la planification militaire, conformément aux accords permettant l'OTAN de mener des actions sous responsabilité politique de l'UEO.

Un autre élément essentiel de notre politique de défense mérite que son évolution soit expliquée : les accords bilatéraux que nous entretenons avec un grand nombre de partenaires africains. Ils sont maintenus. Ils pourront être adaptés car notre attachement à leur fond politique reste entier. La présence et les investissements militaires de la France sur le continent africain, avec l'assentiment de ses partenaires, resteront importants : cinq bases militaires, des forces prépositionnées qui s'établiront à terme à un peu moins de 6 000 hommes, des actions de coopération en matière de dépenses diversifiées et tournées vers l'avenir.

Nos partenaires africains, que j'ai rencontrés, sont pleinement conscients, avec nous, de la nécessité d'adapter aux nouvelles données politiques, trente ans après les indépendances, une organisation qui ne peut rester figée : nous pensons, eux comme nous, qu'elle doit devenir le creuset d'un nouveau partenariat entre la France et l'Afrique, voire, à terme, entre l'Europe et l'Afrique.

Ce cadre de cohérence, dont je ne présente à l'Assemblée que les grandes lignes, explique les choix de moyens qui guident notre politique. Celle-ci assigne à nos armées quatre missions majeures : la prévention, la protection, la projection et la dissuasion, entre lesquelles nous répartissons nos capacités en recherchant le maximum de synergies. C'est ce qui forme la base de la politique de défense de notre pays.

La dynamique de la professionnalisation, qui résulte des analyses globales que je viens d'exposer, est enclenchée ; elle est irréversible et le Premier ministre l'a confirmée ici-même dans sa déclaration de politique générale, en juin dernier.

C'est, nous le savons tous, une réforme considérable pour les armées, sans doute l'innovation la plus importante que notre pays ait connue au cours du dernier siècle en matière de défense militaire, comparable à celle, prise secrètement sous la IV^e République, puis concrétisée par le général de Gaulle lors de son retour au pouvoir, de doter la France d'une puissance atomique autonome.

La loi de programmation militaire 1997-2002 a tracé les contours de cette réforme, son rythme et ses modalités : depuis l'an passé, toutes les énergies au sein du ministère sont concentrées pour en assurer le succès. Chacun le sait ici, le passage d'une armée mixte, au sein de laquelle les appelés occupent une place importante, à une armée essentiellement composée de militaires de carrière ou sous contrat et de civils, a un coût : non seulement, même dans un format réduit, les soldes sont plus élevées, mais il faut en outre – et l'on n'a pas encore vu toutes les conséquences de cette mutation – substituer du travail rémunéré à son prix normal à la production auparavant

assurée, à un coût artificiellement bas, par les appelés. Ce coût, nous le connaissons et nous l'assumons ; c'est une des lignes de force du budget qui vous est présenté.

Cet effort n'est pas consenti en vain, car les actions entreprises portent leurs premiers fruits : nos capacités d'action extérieure sont d'ores et déjà supérieures à ce qu'elles étaient du temps de la guerre du Golfe.

Le présent budget s'inscrit dans le cadre fixé par la loi de programmation militaire 1997-2002, ce qui relativise les proclamations peut-être un peu emportées qui ont voulu proclamer le deuil de la loi de programmation, alors que le Gouvernement entend la respecter.

M. Antoine Carré. Très bien !

M. le ministre de la défense. J'ai remis au Parlement, au nom du Gouvernement, un rapport sur l'exécution de la loi de programmation et sur les mesures d'accompagnement économiques et sociales, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 2 juillet 1996 et de l'article 15 de la loi du 19 décembre 1996. Je me bornerai à vous en présenter les traits majeurs.

J'insiste au passage sur la nature novatrice de la loi de programmation militaire comparée à toutes celles qui l'ont précédée depuis la première, qui couvrait la période 1960-1964. En effet, elle n'est pas une simple loi d'équipement militaire, comme ses devancières ; elle définit à moyen terme l'intégralité d'un système de défense, un tout cohérent, réunissant, en systèmes de forces, des moyens humains et des moyens matériels. Pour la première fois, la loi a élargi le cadre de l'ordonnance de 1959 sur les finances publiques, qui limitait les « lois de programme », comme on disait à l'époque, aux autorisations de programme de dépenses d'équipement. Dans cette nouvelle approche, les matériels militaires dont la réalisation est programmée n'ont pas de cohérence isolée. Leur nécessité n'est concevable qu'en relation avec les systèmes de forces qui les regroupent et surtout avec les hommes qui les emploient.

Il résulte de cette conception nouvelle qui, certes, augmente les incertitudes traditionnellement associées à un exercice législatif de programmation financière – et que j'ai quelques raisons de connaître – mais qui présente au moins une cohérence opérationnelle, que le jugement à porter sur chaque budget dépend d'abord des moyens humains et des capacités de fonctionnement dégagées par le projet de loi de finances. Notamment pour ces deux années 1997 et 1998, où le bon engagement de la professionnalisation est décisif, le Gouvernement a fait le choix déterminé de garantir le financement sans faille de la composante humaine de nos armées.

Qu'en a-t-il été en 1997, première année de réalisation de cette programmation qui a été exécutée pour près de moitié par le gouvernement précédent ?

Avec des crédits de fonctionnement de 102,2 milliards, conformes à l'inscription prévue par la loi, l'évolution des effectifs des différentes catégories de personnel a été, pour l'année 1997, conforme à celle qui était programmée. La diminution globale des effectifs de la défense a été de 4,3 % en 1997. Elle devra être de 4,4 % en 1998, correspondant à une réduction de 24 500 postes, chiffre qui compense les évolutions divergentes entre les militaires du rang professionnels, dont le nombre a augmenté de près de 6 300 en 1997 et croîtra de 6 000 en 1998, et les appelés, dont le nombre décroît chaque année de l'ordre de 32 000.

Parallèlement, et en raison du rôle accru qu'ont bien voulu relever certains orateurs, notamment M. Huwart, le nombre de postes de personnels civils, en dehors des ser-

vices à caractère industriel, a augmenté de 1 128 en 1997. Cette progression se poursuivra en 1998, avec près de 1 400 postes supplémentaires, l'objectif étant de faire passer les effectifs de civils hors services industriels d'environ 75 000 en 1997 à quelque 83 000 en 2002.

Certains orateurs, notamment M. Huwart, ont relevé qu'il convenait de préciser et de confirmer moralement la place des civils dans la nouvelle organisation militaire, où leur rôle sera quotidiennement essentiel. Je les approuve pleinement.

Au long de cette année 1997, les diverses mesures indispensables à l'accompagnement humain de la transition de l'armée mixte vers l'armée professionnelle ont été progressivement mises en œuvre.

Certaines résistances, certaines difficultés ont dû bien évidemment être surmontées.

Je note l'efficacité des dispositifs d'aide au départ. A cet égard, je tiens à rassurer M. Voisin : le mécanisme des pécules fonctionne bien, et il a répondu à nos attentes en termes de départs au cours de l'année 1997. L'augmentation de crédits, dont je reparlerai au titre de 1998, nous permettra d'augmenter le rythme de rajeunissement de nos forces.

Je n'oublierai pas de mentionner l'amélioration de la rémunération des militaires engagés : leur solde nette minimale s'élève à 5 600 francs hors indemnités, ce qui est, sur un marché du travail ouvert, une des garanties de la qualité du recrutement.

Je relève aussi l'accroissement des possibilités de réemploi dans la fonction publique pour les officiers et sous-officiers, ainsi que la prorogation des dispositions permettant un départ en retraite avec la pension du grade supérieur.

En ce qui concerne les équipements, le budget de 1997 a été fixé en loi de finances initiale à 88,7 milliards conformément aux objectifs de la programmation. Toutefois, dès le début de la gestion, des crédits étaient gelés à hauteur de 1,8 milliard et un retard certain pesait sur la masse des engagements de dépenses.

Je ne reviendrai pas, car tel n'est pas mon état d'esprit, sur les multiples facteurs d'instabilité qui ont affecté l'exécution des lois de finances initiales. M. Boucheron et M. Chauveau ont dit l'essentiel de ce qu'il fallait dire sur les errements des dernières années, et je reconnais à M. Paecht l'honnêteté intellectuelle de les avoir reconnus. C'est le passé et nous reparlerons, si vous le voulez bien, de l'actuelle loi de programmation.

Les exigences de réduction du déficit, dont la dérive avait été constatée par l'évaluation des finances publiques effectuées en été, ont conduit le Gouvernement à annuler définitivement le montant du gel. A la mi-octobre, une seconde annulation de crédits d'équipement, à hauteur de 1,6 milliard de francs, a été rendue nécessaire. Il est vrai que ce même mouvement financier ouvrait des crédits de rémunération et de fonctionnement compensant des insuffisances de dotation qui avaient marqué la construction de la loi de finances initiale pour 1997.

Cette réduction de l'ordre de 3,4 milliards des crédits ouverts en loi de finances initiale n'a pas entamé sérieusement la capacité à poursuivre la modernisation des équipements, même si, le rythme de la modernisation étant légèrement ralenti, elle n'est pas sans effet sur l'environnement des forces.

Après vous avoir ainsi résumé le déroulement de la première année de programmation, où la composante humaine a reçu la priorité qui exprime la cohérence de la

réforme des armées, je souhaite vous montrer, mesdames, messieurs les députés, que le projet de budget soumis à votre approbation pour 1998 se place dans la même perspective de priorité aux hommes et respecte les lignes de force de la programmation en matière de modernisation des matériels.

A cet égard, ce projet est bien celui de l'ensemble du Gouvernement. Il faut se garder, contrairement à ce qu'ont fait un ou deux orateurs, de présenter l'adoption de décisions politiques majeures comme le résultat d'un simple duel tactique entre deux départements ministériels. Je peux vous assurer qu'en ce domaine comme en d'autres, ce gouvernement prend ses décisions de manière solidaire et en appréciant l'ensemble de leur portée politique. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Odette Grzegzalka. Il fallait le rappeler !

M. le ministre de la défense. Les crédits de fonctionnement pour l'année 1998 s'élèveront à 103,7 milliards, soit 102 milliards à périmètre constant car des rationalisations de comptes respectueuses du contrôle parlementaire m'ont conduit à ramener au titre III un milliard de crédits auparavant inscrits soit en investissement soit en fonds de concours. Il était plus logique de les placer en fonctionnement.

A ce sujet, je souhaite remercier la commission de la défense et le président Quilès pour l'attention qu'ils ont portée au problème de la clarté du cadre comptable du ministère, auquel je suis aussi très sensible. Je compte donc proposer aux parlementaires – c'est d'abord à la commission de la défense que je m'adresserai – de réfléchir ensemble, sans tarder, aux améliorations réalisables d'ici à l'an prochain, tout en assumant une part d'instabilité complémentaire, dont a parlé M. Meylan.

Si l'on veut rationaliser les comptes, il faut bien les réformer. Je souhaite en conséquence que nous puissions définir ensemble, dans les tout prochains mois, les réformes de clarté comptable, notamment en ce qui concerne la dissociation de certains comptes d'investissement, ce qui permettra au Parlement d'exercer un meilleur contrôle. Pour l'année 1998 en tout cas, je me suis efforcé de reclasser les inscriptions de comptes qui me paraissaient les plus discutables dans les budgets précédents.

Avec cette masse de crédits, nous serons en mesure l'année prochaine de respecter très exactement, comme en 1997, la progression des effectifs de toutes natures inscrits dans la loi. Je tiens à rassurer le rapporteur spécial Jean-Michel Boucheron sur le fait que la programmation de la réforme de nos armées et le déroulement de la professionnalisation devraient, dans l'esprit du Gouvernement, pouvoir se poursuivre harmonieusement sans que l'on recoure à une réduction de format. Je pense aussi que la transition qui conduira à la fin de la conscription devrait se dérouler en bon ordre, notamment grâce aux précautions que nous avons élaborées ensemble et que l'Assemblée a bien voulu adopter très majoritairement.

Les crédits nous permettront également de poursuivre l'amélioration des mesures d'accompagnement de la professionnalisation. Les crédits de toutes natures qui y concourent augmentent de près de 25 %.

Nous avons pris des mesures substantielles en inscrivant pour la première fois des congés complémentaires de conversion pour les engagés en fin de lien qui sont les moins formés. Il y aura donc une possibilité supplémentaire de régime d'attente pour ceux qui tardent à retrouver du travail.

Nous avons également inscrit des crédits significatifs pour concurrencer réellement la mise en sous-traitance à l'entreprise de nombreuses tâches logistiques qui étaient jusque-là accomplies par des appelés et qu'il serait contre-productif de faire assumer par des militaires professionnels.

Nous avons également augmenté d'une manière très substantielle les enveloppes consacrées aux pécules. Les pécules nouveaux créés par la loi du 19 décembre 1996 et relatifs à des départs anticipés d'officiers et de sous-officiers, qui permettront un rajeunissement des cadres sans aucune mesure contraignante, sont dans le projet qui vous est soumis dotés à hauteur de 822 millions de francs, soit une augmentation de 44 % par rapport à 1997.

De façon globale – et je remercie les rapporteurs qui ont bien voulu le relever, notamment M. Yann Galut pour l'armée de l'air et M. Jean-Yves Le Drian pour la marine –, les moyens humains qui sont inscrits dans le projet de loi de finances permettront à chacune de nos armées d'accomplir ses missions et de remplir l'ensemble de ses tâches sans pression anormale sur les conditions de travail des personnels.

Je signale également que, même si l'augmentation de crédits n'est pas encore considérable, l'année 1998 verra une nouvelle progression de la dotation budgétaire des réserves. Il s'agit là, comme l'ont souligné Guy-Michel Chauveau, Jean-Claude Sandrier et Antoine Carré, de l'amorce d'une réforme en profondeur de nos armées dont le Parlement aura à débattre au cours de l'année prochaine. Le Gouvernement assigne pour l'avenir un rôle décisif à ces réserves, aussi bien en ce qui concerne la protection du territoire que, le cas échéant, la projection.

Il s'agira de réserves très différentes de celles que nous avons connues dans les années passées, et les augmentations de crédits que le Gouvernement vous propose pour l'année 1998 ouvre cette voie, même si, je le sais, des tensions financières se feront sentir.

Les crédits de fonctionnement courant des armées, avec 23,2 milliards, diminuent d'une année sur l'autre de 5 % environ. Cela est conforme à l'objectif fixé par la loi de programmation, qui a inscrit, à l'horizon 2002, une réduction de 20 % en francs constants. Une première réduction de même ampleur avait d'ailleurs été engagée dans la loi de finances initiale de 1997 puisque les crédits sont passés de 26 milliards à 24,5 milliards. Je rappelle que cette réduction avait recueilli le plein assentiment de la majorité d'alors.

Il y a également dans cette réduction un effort d'économie et de rigueur de gestion car une baisse de 5 % en francs courants représente un peu plus que l'impact de la baisse des effectifs. Cela demandera donc un effort supplémentaire de rigueur de gestion, dont nous mesurons tous la difficulté et que les professionnels, notamment les responsables d'unités, abordent comme un défi démontrant leurs capacités de gestion, auxquelles je tiens à rendre hommage.

Dans une enveloppe budgétaire globale fixée à 184,7 milliards, en baisse de 3,2 % par rapport aux crédits inscrits en 1997, il nous a fallu opérer des choix pour tenir compte de la priorité aux hommes, sur laquelle je viens d'insister.

La réduction des crédits des titres V et VI de la loi de finances par rapport à l'annuité de programmation est substantielle et introduit des tensions supplémentaires dans une programmation des équipements qui n'en manquaient déjà pas, dès son lancement.

Je ne crois pas, comme a cru pouvoir le dire M. Paecht, que la loi de programmation militaire soit morte...

M. Arthur Paecht. Je prends date !

M. le ministre de la défense. ... Je tiens à rappeler aux orateurs qui se sont exprimés sur ce sujet que notre système de défense a pu s'adapter à d'autres inflexions qui étaient non seulement plus massives, mais qui n'avaient pas été débattues devant le Parlement à la date normale où elles auraient dû l'être, c'est-à-dire lors de l'examen de la loi de finances initiale.

J'insiste sur le fait que la baisse de crédits est en réalité de 7,2 milliards puisque, compte tenu du reclassement en fonctionnement de certaines dépenses d'investissement auquel nous avons procédé, la somme comparable dans la loi de finances pour 1997 s'établit à 88,2 milliards.

Cela nous permet de poursuivre le processus de maintien du mouvement. J'appelle l'ensemble des parlementaires, qui s'exprimeront sans doute encore sur le sujet, à garder le sens des proportions et à ne pas considérer comme quantité négligeable un investissement nouveau en matériels militaires de 81 milliards de francs, soit l'un des plus élevés du monde rapporté à notre richesse nationale.

Ce qui compte aujourd'hui c'est, plus que de savoir si nous respecterons au mois près les constructions forcément hypothétiques d'une programmation ambitieuse et déjà un peu passée, c'est de savoir si nous pouvons maintenir le mouvement de modernisation de nos forces et poursuivre les processus d'innovation technologique, qui font la force de nos armées.

Les capacités de prévention ont été privilégiées, en particulier le renseignement d'origine spatiale qui est l'un des facteurs clés d'autonomie de décision d'un pays en matière militaire. Il poursuit son amélioration, notamment à travers l'exploitation du système HELIOS I.

Comme l'a fait remarquer très judicieusement M. Bernard Grasset, nous avons un défi d'avenir à relever, un engagement de long terme à assurer en ce domaine. En dépit de la position d'attente adoptée par nos partenaires allemands – il ne s'agit que d'une attente et nous ne perdons pas du tout la perspective de renouer une coopération active avec eux –, nous avons décidé de poursuivre résolument la réalisation du programme HELIOS II, en ayant comme objectif un calendrier compatible avec la continuité de service de l'équipement HELIOS I.

Plus de 1,4 milliard de crédits de paiement seront en 1998 consacrés à cette mission.

La capacité de projection de nos forces armées concentre toujours une part importante des financements du titre V. Les programmes de cohérence interarmées, qui font, comme tous les exercices récents le démontrent, la véritable crédibilité d'un système de projection rapide, ont fait l'objet d'une attention particulière. Les moyens de commandement et de contrôle de l'état-major des armées, notamment le système d'information et de communication des armées, ainsi que les systèmes propres à chaque armée, ont été, pour l'essentiel, dotés conformément à la programmation.

Le groupe aéronaval, qui est aussi l'un des outils majeurs de notre capacité de projection, est entré dans la phase finale de sa réalisation.

Je dirai à M. Jean-Yves Le Drian ainsi qu'à M. Cova que le porte-avions *Charles de Gaulle*, qui sera doté de près de 1,5 milliard en 1998, sera admis au service actif à une date conforme à l'objectif fixé en programmation, c'est-à-dire fin de 1999.

Les systèmes sol-air futurs continueront d'être développés selon le calendrier permettant la livraison à la date prévue des missiles qui doivent assurer la défense anti-aérienne du porte-avions.

Enfin, près de 1 milliard sera encore consacré en 1998 à l'acquisition des avions de guet aérien, qui doivent assurer la cohérence d'ensemble de la protection aérienne du groupe et l'interopérabilité avec les alliés.

En ce qui concerne l'armée de terre, les livraisons du char Leclerc se poursuivront dans le cadre d'un calendrier légèrement réaménagé. Mais nous resterons dans l'ordre de grandeur d'une commande et d'une livraison d'une trentaine de chars chaque année, lesquelles sont cohérentes avec l'objectif de 400 chars mis en service en 2015, ce qui est la base de la programmation, comme vous le savez.

Le programme d'hélicoptères Tigre en coopération avec l'Allemagne – ces appareils sont un outil de combat déterminant de notre armée de terre – entre pour sa part dans sa phase d'industrialisation active. L'ensemble des dotations en missiles, en armes et en munitions est maintenu au niveau correspondant aux besoins de l'armée de terre, que M. Sandrier a analysés avec beaucoup de savoir-faire et d'honnêteté. La cohérence du dispositif de l'armée de terre est donc également assurée.

La modernisation de nos capacités aériennes se poursuit dans le même temps. L'équipement de l'armée de l'air en Mirage 2000 dans leurs versions les plus récentes – 2000-5 et 2000-D –, associés dans les années à venir aux missiles de nouvelle génération air-air et air-sol, renforce à court terme notre capacité d'action, en la situant au meilleur niveau technologique et opérationnel.

Le financement du programme Rafale est maintenu à un haut niveau, afin d'assurer à la date prévue, je le précise à M. Yann Galut qui a très sérieusement réfléchi sur ce sujet, la livraison de la première flottille de Rafale marine.

Les rendez-vous de livraison concernant les Rafale destinés à l'armée de l'air sont inchangés. La réduction des dotations nous donne en revanche l'occasion d'entreprendre un important et nécessaire effort de diminution des coûts de développement. Elle nous amènera sans doute après discussion avec l'industriel, dont on a pu relever les marges appréciables, à une réduction du nombre de versions intermédiaires qui ont été indéniablement un facteur de surcoût.

Avec 16,3 milliards, les crédits consacrés aux forces nucléaires sont en diminution par rapport à 1997. Mais ils concentrent 20,1 % des crédits du titre V. La baisse de ces crédits est inscrite dans la loi de programmation elle-même, qui prévoit, dans son rapport annexé, que « la part du budget consacrée aux forces nucléaires s'établira en fin de période à un niveau inférieur à 20 % du titre V ».

Cette réduction a été justifiée par le chef de l'Etat, dont je ne cite habituellement jamais les propos. Il me paraît en l'occurrence logique de les citer car ils procèdent d'une responsabilité éminente qui lui revient constitutionnellement.

Au mois de février 1996, à l'Ecole militaire, le Président de la République s'exprimait donc en ces termes : « les économies ainsi dégagées » – il s'agissait de la force nucléaire – « contribueront à assurer le financement de l'adaptation nécessaire de nos forces classiques. »

Je pense, sans revenir sur le côté un peu surprenant de certaines des affirmations de M. Galy-Dejean, dont l'égarement momentané ne retire rien à l'estime que chacun

lui porte ici pour sa qualité de réflexion en matière de défense, que cette réponse est la meilleure qu'on puisse apporter, et cela dans la plus grande sobriété.

M. René Galy-Dejean. Monsieur le ministre, le mot « égarement » que vous venez d'utiliser me donne l'occasion de faire une remarque...

M. le ministre de la défense. Vous interviendrez en fin de séance, si vous le voulez bien, monsieur le député. J'ai moi-même entendu une quantité de propos offensants auxquels je n'ai pas répliqué. Par le terme « égarement », j'ai voulu indiquer qu'il ne s'agissait que d'un moment passager. Mais si vous voulez rectifier ce point, vous en avez le droit, et il appartiendra au président d'apprécier et de vous donner éventuellement la parole en fin de séance, dans le respect des bonnes règles parlementaires.

M. René Galy-Dejean. Je le lui demande ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Mme Odette Grzegorzulka. Il faut assumer, monsieur Galy-Dejean !

M. le président. Monsieur Galy-Dejean, je vous donnerai la parole quand le ministre en aura terminé.

Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de la défense. Cet objectif peut être atteint notamment parce que les bons résultats obtenus en ce qui concerne la fin des activités liées aux missiles du plateau d'Albion et aux Hadès, ainsi que la DIRCEN, ont permis d'accélérer les diminutions de crédits qui avaient été programmées pour 1998.

Il me faut préciser par quelles réductions de dépenses nous parvenons à tenir dans l'enveloppe fixée en poursuivant les objectifs de la programmation.

Le report d'un an de l'admission au service actif du SNLE de nouvelle génération, *Le Vigilant*, sera compensé, sans difficulté militaire, par une prolongation de la durée de vie d'un des SNLE actuels, sans incidence industrielle sur le site de Cherbourg.

La dotation plus faible prévue pour le programme M 51 se traduira par un décalage dans son développement, sans modification du calendrier de mise en service opérationnel, et j'insiste sur le fait que plus de 1 milliard de francs sera encore consacré en 1998 à ce missile futur.

Des économies importantes sont demandées au CEA. Elles ont été élaborées en concertation étroite avec cet organisme. Elles ne remettent pas en question le programme de simulation qui est, après notre engagement d'abandon des essais nucléaires, la condition de la crédibilité d'une dissuasion indépendante. La réalisation du laser mégajoule suivra donc son cours et je souligne que ce programme constitue un potentiel de recherche et d'avancées théoriques et technologiques considérables.

J'entends dire que ce projet porterait préjudice à notre capacité à préparer l'avenir parce qu'il prévoit une baisse par rapport à 1997 des crédits consacrés aux études amont et aux développements. Cette inscription de crédits traduit tout simplement l'arrivée à maturité de très nombreux programmes, dont le développement a été lancé dans les années 80 et qui entrent en phase de production ou y entreront dans les prochains mois. C'est le cas des hélicoptères Tigre, des familles de systèmes sol-air futurs, des missiles Mica, Apache, et bien d'autres encore. Pour d'autres programmes, dont le développement se poursuit, des étapes importantes viennent d'être passées avec succès. Il en va ainsi du programme Rafale qui, en 1997, a démontré la tenue aux chocs d'appontage et

de catapultage de sa cellule, mais aussi des performances du radar RBE2 qui s'est révélé le premier outil mondial capable de faire du tir muticible.

Donc, à moins de vouloir garantir aveuglément un niveau de crédits fixe quel que soit le besoin d'études, l'inscription budgétaire destinée aux études et développements, avec près de 20 milliards en 1998, reste un engagement largement suffisant. Dans des domaines essentiels, les crédits d'études et de développement augmentent avec les nécessités : tel est le cas dans le projet de budget pour 1998 pour les crédits de recherche et développement dans le domaine spatial, dont M. Grasset a souligné l'utilité, qui augmenteront de plus de 8 %.

Ma présentation ne serait pas complète si je ne fournissais pas à l'Assemblée les éléments d'appréciation relatifs au budget de la gendarmerie, qui recouvre des missions complexes, certaines strictement militaires, d'autres judiciaires, les moyens les plus importants étant affectés à la sécurité publique et à l'ordre public.

Dans sa mission de protection générale, la gendarmerie voit sa tâche s'alourdir puisque l'armée professionnelle disposera de moins d'effectifs que l'armée mixte pour y faire face. Quant aux impératifs de la sécurité publique, je réaffirme devant vous qu'ils constituent une priorité majeure du Gouvernement et que la gendarmerie, en charge de la sécurité de la moitié des Français, y mettra en œuvre les principes de disponibilité et de proximité qui sont ses grands atouts.

Le réseau très dense des 3 600 brigades sera consolidé et la mission croissante de sécurité dans les petites villes et dans les périphéries des grandes agglomérations, sur lesquelles le rapporteur Georges Lemoine a attiré justement l'attention, concentrera les moyens supplémentaires que vont nous apporter progressivement les 4 000 nouveaux volontaires prévus dans la programmation.

M. Georges Lemoine. Très bien !

M. le ministre de la défense. Il reviendra aux commandements des groupements départementaux d'employer au mieux les hommes et femmes sous leurs ordres en veillant à l'accomplissement de toutes les missions et au maintien d'une présence indispensable dans tous les cantons, même faiblement peuplés. J'ai donné comme instruction à ces commandements de groupements de réfléchir et de préparer l'organisation de leurs moyens, en concertation étroite avec les élus de leur département.

M. Georges Lemoine. Très bien !

M. le ministre de la défense. Compte tenu de cet ensemble d'impératifs, la gendarmerie verra son effectif global croître dès 1998. Sa capacité d'investissements a subi une restriction de 3 % seulement, le parc automobile, les moyens en hélicoptères et le réseau de transmission RUBIS, dont la modernisation doit se poursuivre, restant des priorités.

Ce budget massif, si je synthétise l'ensemble des secteurs que je viens de vous présenter, est un élément important de l'activité économique nationale, de surcroît concentré dans certaines régions et dans certains sites. La baisse des crédits d'équipement, même si nous la gérons avec le maximum d'attention, affecte les plans de charge de nombreuses entreprises qui sont en même temps des fleurons de notre technologie et de nos capacités industrielles. Il faut donc inscrire cette transition nécessaire dans une stratégie durable visant à consolider le potentiel humain et technique de ces industries.

Pour garantir l'autonomie de nos armées et disposer des meilleurs matériels au meilleur coût, pour que nos entreprises puissent conforter la compétitivité qui leur permettra de se positionner avantageusement sur les marchés export, face à une concurrence qui s'est durcie, nous devons poursuivre le processus de restructuration des industries de défense déjà sérieusement amorcé avec les orientations décidées par le Gouvernement dans le dossier Thomson.

La constitution, autour de Thomson-CSF, d'un grand pôle d'électronique et de défense s'inscrit dans cette logique. Comme j'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de l'indiquer à la commission, la démarche que nous avons retenue s'inscrit dans une logique industrielle à l'opposé de l'approche qui avait prévalu dans un passé récent, consistant à mettre aux enchères l'entreprise sur la base de seuls critères financiers. Les apports industriels d'Aérospatiale, de Dassault Electronique et d'Alcatel permettront à Thomson-CSF, ainsi renforcée, de disposer des meilleures technologies civiles et militaires et d'un potentiel de recherche et développement considérable, au sein d'une entité dont je rappelle que le secteur public demeure le premier actionnaire avec une participation supérieure à 35 %. Ce renforcement du périmètre industriel de Thomson-CSF décidé par le Gouvernement permettra des alliances ou des rapprochements européens, ce que j'ai personnellement confirmé à mes homologues européens en les informant de notre choix.

La constitution d'un pôle aéronautique européen s'inscrit dans la même logique. Elle doit aboutir à la mise en place d'un ensemble européen unique, regroupant les activités aussi bien civiles que militaires de ce domaine. Cette solution est la seule qui nous permettra de faire face durablement à la concurrence internationale en préservant les chances et les capacités de l'Europe. Monsieur Birsinger, il est en effet légitime que, sur ces grandes questions de restructuration de nos industries, pour assurer au mieux leur avenir, la confrontation d'idées se poursuive devant le Parlement. Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires au cours des prochains mois.

Monsieur le président Quilès, votre préoccupation de moderniser et de rendre plus actif l'actionnariat public est la conséquence logique de cette politique. Si nous souhaitons, dans un système mixte, que l'Etat reste un actionnaire déterminant de ces entreprises, ce n'est évidemment pas pour qu'il soit un actionnaire dormant, comme cela a été le cas au cours de la dernière décennie. Les comportements des actionnaires du secteur privé nécessitaient quelques dépoussiérages dans notre beau pays. L'actionnariat public doit à son tour se moderniser, se départir de toute forme de complaisance ou d'indolence et viser à l'avenir à assigner de façon claire et responsable des objectifs stratégiques à l'entreprise dans laquelle l'Etat a des parts.

Je ne reviens pas sur les indications que j'ai données tout à l'heure dans le cadre de l'intervention du président Quilès en ce qui concerne le GIAT et la DCN. Les réponses aux questions de plusieurs parlementaires me conduiront à donner des précisions. Je pourrai dire ce qu'il en est site par site. J'indique toutefois à M. Birsinger que la préoccupation de permanence de chacun des outils que présente aujourd'hui l'ensemble du GIAT et de la DCN est l'axe de la politique du Gouvernement en la matière.

Pour bien signifier que le Gouvernement est déterminé à soutenir les industries de défense dans la phase difficile de leur adaptation, au cours des dernières semaines a été mise en application réelle la formule des commandes pluriannuelles, projet de longue date mais qui n'avait pas

encore eu d'application réelle. Quatre commandes de ce type sont aujourd'hui en cours : la production du missile de croisière Apache, du missile air-air MICA et de la torpille MU 90, ainsi que le développement du vecteur VESTA destiné à équiper le missile anti-navire futur et le successeur du missile ASMP. L'ensemble de ces commandes pluriannuelles représente plus de 6,5 milliards d'engagements de l'Etat et appelleront 970 millions de francs de crédits de paiement dès l'année 1998. D'autres programmes, comme Le Rafale, ainsi que le suggérait M. Galut, ou l'hélicoptère Tigre, pourraient être concernés dans l'avenir par cette pratique d'acquisition. Des études sont en cours avec les services du ministère de l'économie et des finances pour déterminer quand ils pourront bénéficier de cette procédure.

Mesdames, messieurs les députés, le vote politique que vous émettez ce soir répond en définitive à une question simple : un budget de défense, contraint par une politique générale de modération des dépenses et de la fiscalité, assurant les moyens humains et techniques de la modernisation radicale de nos armées au prix de mesures de rationalisation et d'étalement sur les équipements, est-il oui ou non adapté aux intérêts majeurs de notre pays ?

Mme Odette Grzegorzulka. Il l'est !

M. le ministre de la défense. Les élus siégeant à droite dans cette assemblée souhaitent, semble-t-il, répondre par la négative. Cette position, respectable en elle-même, fragilise toutefois quelque peu la conviction, souvent exprimée sur leurs bancs, que la dépense publique est généralement associée au gaspillage et que toute mesure de restriction provoque des rationalisations salutaires.

Mme Odette Grzegorzulka. Ils ne sont pas étouffés par les contradictions !

M. le ministre de la défense. Apparemment, ce serait vrai en tous domaines mais que l'on applique concrètement ce principe à un secteur d'activité réel, et il n'y aurait plus que des malheurs à en attendre ! Il faut associer cette prise de position, que je crois systématique, à une situation d'interrogation politique de ce que j'appellerai l'opposition « plurielle », et qui n'est sans doute pas favorable – nous avons subi la défaite à d'autres moments et nous en connaissons les conséquences sur les esprits – à l'approche sereine de tels problèmes de long terme. Simplement, il aurait été souhaitable que, à l'instar de la plupart de leurs collègues, certains orateurs de l'opposition se gardent de propos excessifs, que cet excès même a d'ailleurs rendus insignifiants. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Les élus de la majorité de progrès, dans leur diversité, sans se dissimuler la difficulté de concilier ces impératifs – ils l'ont exprimé avec loyauté et lucidité – tirent les conclusions réalistes d'un ensemble de faits : la fragilisation financière de l'Etat, à laquelle il fallait réagir fermement ; une situation internationale moins dangereuse qui a conduit tous nos grands partenaires à modérer leurs charges de défense ; la cohérence indispensable à une réforme majeure de nos armées, qui a été prise à son compte par le Gouvernement et qui doit être menée en bon ordre pour maintenir à tout moment la fiabilité de notre outil de défense. Ces parlementaires apportent donc, avec des observations souvent judicieuses et des efforts de solidarité auxquels je veux rendre hommage, une appréciation positive à la proposition que leur fait le Gouvernement.

Il ne s'agit pas là d'un aboutissement. J'ai parfaitement conscience des tensions qui vont affecter l'application de ce budget et je remercie tous les rapporteurs et orateurs qui, de manière constructive, ont appelé la réflexion sur les écueils à éviter et les améliorations à apporter. Pour l'an prochain, où des éléments déterminants seront en débat, le Gouvernement s'appuiera, quant à la politique d'équipement, sur un meilleur éclairage du moyen terme en bénéficiant de la revue des programmes que je viens d'entreprendre, qui s'appliquera à l'ensemble des crédits d'investissement.

Pour ce faire, j'ai demandé que soient affinés les chiffrages des coûts des programmes et des équipements aujourd'hui inscrits dans la programmation militaire, et que soient précisés les facteurs de révision des coûts encore susceptibles de décisions. Nous explorerons, dans cette revue, toutes les marges de manœuvre possibles, y compris sous l'angle de la politique d'acquisition de nos équipements, qui pourraient exister dans la définition des systèmes de forces appelés à remplir les missions. Il va de soi que cet exercice aura aussi pour effet de mettre en valeur, *a contrario*, les modifications de capacités ou de missions qu'impliqueraient de tels niveaux de ressources budgétaires par rapport à ceux prévus par la planification militaire à moyen terme.

Comme l'a souhaité le président de la commission de la défense, ce travail sera ouvert à la réflexion ainsi qu'aux apports des parlementaires et je suis convaincu de la contribution utile que vous apporterez à cet effort de clarification. Celui-ci contribuera à remettre les enjeux de défense sous les yeux de nos concitoyens, comme beaucoup l'ont souhaité et comme c'est notre devoir collectif.

En définitive, la volonté collective que le Gouvernement vous demande de soutenir par votre vote, mesdames, messieurs les députés, se résume à quelques engagements clairs : assurer notre complète autonomie de décision politique, préparer l'avenir de nos forces par une réorganisation réussie, maintenir en permanence la capacité opérationnelle de notre défense, établir un partenariat constructif avec nos industries de défense, assurer le bon emploi des ressources consenties par nos concitoyens. En apportant ce vote lucide mais confiant dans notre tâche commune, vous donnerez aussi le signe de solidarité et d'estime que méritent les militaires de tous grades, les fonctionnaires et personnels civils, les ouvriers ingénieurs qui, chacun à leur place, mettent leurs compétences, leur professionnalisme, leur esprit de service et leur morale professionnelle au service de la cause de notre défense. Je sais la confiance que vous leur portez tous et je veux vous dire à quel point elle compte pour ceux qui restent réservés mais portent un regard profondément citoyen sur nos choix nationaux.

Enfin votre vote, mesdames, messieurs les députés, dira mieux que tout autre discours l'importance que vous attachez au lien entre la République et sa défense, le souci de légitimité démocratique et de conscience attentive de nos intérêts de long terme qui fait la noblesse du mandat que vous exercez. C'est de cette exigence collective, politique au sens élevé du terme, que le Gouvernement a besoin pour mener à bien la conduite efficace de notre défense commune. Reconnaisant pour la vigueur et l'élévation de votre débat, convaincu d'avoir cherché au maximum la convergence avec les préoccupations légitimes que vous avez exprimées, je m'en remets avec confiance au jugement responsable que vous porterez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical Citoyen et Vert, et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. René Galy-Dejean.

M. René Galy-Dejean. Malgré la sollicitude du ministre, je m'obstinerai dans mon égarement pour faire quelques brèves observations.

M. le ministre a souligné qu'il citait rarement le Président de la République. Les propos dont il a fait état faisaient partie d'un discours qui s'adressait à l'ensemble des cadres de nos armées, donc à la nation. C'est un discours public que j'ai beaucoup lu et dont manifestement je ne tire pas les mêmes conclusions que M. le ministre.

Mme Odette Grzegorzka. Vous parlez dans votre journal d'escroquerie !

M. René Galy-Dejean. Le mot « escroquerie » ne fait pas partie de mon vocabulaire, madame, vous vous trompez sûrement !

Mme Odette Grzegorzka. Non ! C'est dans le journal du RPR signé par vous-même, monsieur Galy-Dejean !

M. René Galy-Dejean. Egarement ou pas, monsieur le ministre, vous ne m'empêchez pas de penser que le Président de la République avait enregistré les réductions qu'il prévoyait de faire sur notre dissuasion nucléaire au mois de février 1996 dans la loi de programmation qu'il avait demandé à l'Assemblée nationale de l'époque de voter. A l'évidence, il n'avait pas prévu que vous y ajouteriez la quantité de réductions et d'amputations que ce projet de budget représente pour notre dissuasion nucléaire.

M. Didier Boulaud. Il n'avait rien prévu du tout, même pas votre défaite aux législatives ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions. Je rappelle que chaque intervenant dispose de deux minutes au maximum pour poser sa question.

Nous commençons par le groupe Radical, Citoyen et Vert.

La parole est à M. André Aschieri.

M. André Aschieri. Monsieur le ministre, en 1966, en annonçant le premier essai nucléaire atmosphérique, le centre d'essais du Pacifique lançait un avertissement aux avions et aux navires, leur demandant d'éviter la zone dangereuse de 400 kilomètres autour de Mururoa. Cependant, comme sept îles peuplées se trouvaient encore dans ce périmètre, celui-ci a été ramené à 222 kilomètres seulement englobant l'île de Tureia. Le 24 juillet 1963, lors du premier essai thermonucléaire à Fangataufa, la population de Tureia avait été évacuée vers Tahiti.

Les faits laissent supposer que les essais nucléaires, notamment les essais atmosphériques, qui ont eu lieu entre 1966 et 1975, auraient pu avoir des effets particulièrement dangereux sur les habitants de l'atoll de Mururoa.

La population est inquiète. Elle l'est d'autant plus que beaucoup de Polynésiens ont travaillé sur ces sites dans des conditions de sécurité douteuses. Moins de la moitié de ces travailleurs ont été soumis à une visite médicale. Parmi ceux-là, les trois quarts n'ont pas eu communication de leur dossier. Comment peut-on dire qu'il n'y a pas de danger et d'impact ? Une étude sociologique sérieuse fait apparaître que la population a peur. Elle n'a plus confiance dans le gouvernement français. Elle n'a plus confiance dans les hôpitaux, qui sont des hôpitaux militaires.

Un des soucis majeurs des anciens travailleurs de ce site concerne leur santé et celle de leurs descendants. Ma question porte donc sur le rôle de votre ministère pour

restaurer la confiance de ces populations et la dignité de la France. Comptez-vous permettre que toute la lumière soit faite, d'une part, en laissant travailler des équipes d'enquête indépendantes et, d'autre part, en donnant les moyens d'une vaste enquête épidémiologique sur le terrain ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je dois vous rassurer totalement et, d'ailleurs, rectifier un certain nombre des informations qui vous ont été transmises et qui ne correspondent pas à la réalité.

L'ensemble des personnels a été soumis aux examens médicaux et au suivi biologique le plus complet grâce aux installations sur le site même de Mururoa, de l'atoll d'Hao et, bien sûr, de l'hôpital de Papeete.

La France est le seul des pays nucléaires à la surface du globe à avoir fait appel spontanément au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et je vous assure que la mission qui est en activité comporte une variété de représentations nationales parmi les scientifiques qui donne une complète garantie qu'aucune des imperfections que la France aurait pu laisser sur ce site ne sera laissée en l'état.

Les résultats de ces travaux très approfondis seront rendus publics au printemps, et le Gouvernement assurera la totale satisfaction des demandes complémentaires relatives au programme d'assainissement qui serait demandé par la IEA. Il en va de même en matière de santé publique : l'INSERM, organisme aux qualités unanimement reconnues, procède à une étude épidémiologique complète qui sera rendue publique au début de l'année 1998 et qui permettra de vérifier de la manière la plus incontestable que les médecins militaires sont aussi consciencieux et soucieux de la santé publique que leurs collègues civils.

M. Jean-Yves Le Drian. Très bien !

M. le président. Nous en venons au groupe socialiste. La parole est à M. Bernard Cazeneuve.

M. Bernard Cazeneuve. Monsieur le ministre, alors que nous débattons du budget de votre ministère, je voudrais appeler votre attention sur l'avenir du port militaire de Cherbourg, en évoquant quelques-unes des étapes qui ont jalonné l'histoire de ce site au cours des dernières années.

En 1992, l'Etat prenait la décision du transfert à Brest de la flotille du nord et s'engageait dans le même temps à aider à la revitalisation du bassin d'emplois de Cherbourg par des délocalisations et l'accélération du désenclavement du nord Cotentin. Mais il n'a pas tenu ses engagements ; il a pris le risque de rompre le dialogue avec Cherbourg et de décevoir sa population. Il a plongé toute une agglomération, toute une presqu'île dans la désespérance.

Il y a deux ans, le gouvernement d'Alain Juppé décidait de supprimer 6 000 emplois industriels au sein de la DCN et faisait supporter à Cherbourg le tiers de cet effort, signant ainsi l'arrêt de mort d'un bassin d'emploi mono-industriel. De nouveau, par un acte unilatéral, l'établissement de Cherbourg se trouvait menacé d'être à tout jamais vidé de ses compétences industrielles. De nouveau, c'était une région entière qu'on se proposait de transformer en désert en privant ses enfants d'un avenir.

En vous interpellant, c'est de cette désespérance que je me fais le porte-parole car, désireux d'accompagner une ambition pour Cherbourg, j'entends me battre sans

relâche pour que le plan Millon, qui menace son arsenal, soit remis en cause et que des perspectives soient tracées qui mettent fin à la logique à l'œuvre dans les établissements dont les salariés, pourtant valeureux, connaissent encore et toujours l'angoisse du lendemain.

Vous me permettez donc de vous poser les questions suivantes. La pérennité de l'établissement de Cherbourg comme pôle de construction, de maintenance et de démantèlement des sous-marins est-elle garantie, comme s'y était engagé le Président de la République en octobre 1996 ? Êtes-vous disposé à prendre toutes dispositions pour que la charge de l'établissement soit assurée, et pouvez-vous reconfirmer que la construction du quatrième SNLE-NG n'est pas menacée ? Les mesures sociales que vous venez d'annoncer seront-elles l'occasion d'une relance accélérée du dialogue social à Cherbourg pour que l'adaptation de l'établissement de Cherbourg aux exigences de la compétitivité permette d'abord le maintien des compétences, l'embauche de jeunes et la mise en œuvre rapide de la réduction de la durée du temps de travail.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, la pérennité de l'établissement de la direction des constructions navales de Cherbourg comme pôle sous-marinier est garantie, je vous le confirme avec la plus grande netteté.

Pour le quatrième sous-marin nucléaire lance-engins, je vous assure de l'attachement du Gouvernement à la construction de ce bâtiment qui est inscrit dans la loi de programmation, laquelle sera respectée sur ce point.

La mise en œuvre de la mesure d'âge dérogatoire que je vous ai annoncée fera l'objet, dans chaque établissement de la DCN, d'une réflexion concertée pour examiner les évolutions industrielles nécessaires, compte tenu des perspectives réalistes de plans de charge. Une commission de sites associant les personnels et leurs représentants élaborera des propositions qui seront reprises dans un plan d'ensemble de la DCN. Les réflexions auront trait aux mutations industrielles ou techniques, au mode d'organisation du travail, au volume et aux modalités de la sous-traitance souhaitable, aux diversifications envisageables, à l'organisation industrielle d'ensemble et aux conditions du maintien global des compétences, notamment par des embauches de jeunes.

Ce plan d'entreprise auquel nous allons travailler ensemble définira les évolutions futures. Il me sera remis au printemps 1998. Seront également envisagées dans ce cadre, avec les mêmes perspectives industrielles, les conditions de négociation et de mise en œuvre d'accords de réduction et d'aménagement du temps de travail.

Je suis donc favorable à la nomination d'une mission d'experts incontestables chargée d'examiner la façon dont le plan de charge de la DCN de Cherbourg pourrait être aménagé entre deux constructions de sous-marin lanceur d'engins pour en assurer la permanence. Il s'agit d'un problème structurel. Nous avons pu nous en entretenir en confiance à plusieurs reprises. Sachant l'énergie et la sincérité avec laquelle vous défendez votre site industriel, je suis sûr que notre concertation future sera couronnée de succès.

M. le président. La parole est à M. Yann Galut.

M. Yann Galut. Monsieur le ministre, mon intervention est un appel au sens de la responsabilité, morale, financière et industrielle de l'Etat à l'égard de GIAT-Industries, de ses salariés, mais aussi des contribuables.

N'importe quelle entreprise dont les débouchés seraient quasiment divisés par dix en quelques années serait gravement déstabilisée. Amortir le choc d'une telle chute des commandes est possible, sous réserve d'un minimum de visibilité à moyen terme. Par conséquent, il faut pour GIAT des commandes sûres et des débouchés autres, c'est-à-dire une véritable politique de diversification.

Quel bilan tirer des années passées ? En ce qui concerne les commandes, l'Etat n'a cessé de revenir sur ses engagements, compromettant ainsi le plan de retour à l'équilibre qu'il avait imposé aux salariés.

La diversification est une voie qui demande de la volonté et de la constance. De valse-hésitation en atermoiement, elle est devenue le serpent de mer de GIAT. Pourtant, avec une volonté politique réelle et un dialogue soutenu avec les acteurs concernés, elle est possible, comme le montre le document que la CFDT nous a remis avant le débat.

Outre votre philosophie, que je partage, vos déclarations précédentes montrent que vous avez pris conscience de l'urgence et que vous allez vous attaquer fermement au problème. Nous sommes tous conscients que la pérennité des industries françaises d'armement et la survie de milliers d'emplois à haute valeur ajoutée se jouent maintenant. En conséquence, il serait déraisonnable d'affaiblir des bureaux d'études qui apportent tant à la recherche. Où serait l'économie si nous étions dépendants des Américains qui nous feraient payer au prix fort la situation de monopole dont ils bénéficieraient alors ?

En tant que député, je me sens responsable de l'utilisation des deniers publics. Je ne vois pas que je pourrais justifier auprès de mes concitoyens, pour quelques petites économies à court terme, le sacrifice en pure perte de dizaines d'années d'efforts financiers considérables afin de doter notre pays d'une industrie de défense moderne.

Nous ne sommes pas dans un monde de paix et d'harmonie qui ferait que la République pourrait se passer d'une industrie de défense. Nous devons l'assumer.

Enfin, et ce sera l'objet principal de ma question, je crains que l'on impose à GIAT la pire alliance industrielle qui soit, celle qui entraînerait inévitablement le démantèlement de toute une partie de l'entreprise et des centaines de licenciements, et qui pourrait remettre en cause les sites du Cher, et vous connaissez l'importance de l'industrie de la défense dans mon département avec GIAT et l'Aérospatiale.

M. le président. Et votre question, monsieur Galut ?

M. Yann Galut. Monsieur le ministre, nous avons bien entendu vos assurances sur la pérennisation de GIAT. Mais pouvez-vous affirmer que la délégation générale à l'armement a bien l'intention de soustraire de GIAT-Industries ses filières munitionnaires pour les confier à Thomson-CSF dans le cadre d'un projet de restructuration européenne très favorable aux Britanniques ? Or, ce projet est porteur d'un avenir très sombre pour les industries françaises d'armes et de munitions alors que d'autres projets construits autour de GIAT-Industries avec d'autres partenaires européens tels que Rheinmetall, Diehl et Bofors paraissent beaucoup plus favorables aux industries françaises.

Enfin, monsieur le ministre,...

M. le président. Enfin !

M. Yann Galut. ... et j'en aurai fini, je me fais le porte-parole des organisations syndicales qui souhaitent savoir si les mesures d'âge que vous venez d'annoncer seront éten dues aux personnels relevant des conventions collectives.

A titre personnel – et j'ai fini (*Sourires*) – j'ajouterais qu'il faudrait que le plan d'embauche qui accompagnera les mesures d'âge soit élaboré en étroite collaboration avec les représentants du personnel très attachés à la transmission des savoir-faire de l'entreprise.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, les bouleversements du contexte stratégique dont nous avons parlé ont conduit à réviser les hypothèses d'engagement de nos armées et, par voie de conséquence, le niveau des stocks de guerre qui correspondaient à l'éventualité d'un conflit généralisé en Centre Europe. Les stocks de munitions dont disposent les armées sont donc surdimensionnés. Ce constat est malheureusement valable pour la plupart de nos partenaires européens et influe directement sur le niveau des marchés des armes et munitions. Dans ce contexte, le maintien du *statu quo* serait, je crois, dangereux et aboutirait à fragiliser les compétences techniques que vous évoquez à juste titre. J'y suis attaché et j'essaie de travailler, en collaboration, bien entendu, avec la direction de l'entreprise, à ce qui pourra assurer la pérennité des activités munitionnaires nationales, ce qui provoquera des rapprochements au niveau européen. Un éventuel rapprochement entre GIAT-Industries et Thomson-DASA Armement dans le domaine des munitions serait de nature à rassembler les forces françaises avant de passer des alliances européennes envisageables, en effet, avec Rheinmetall, entre autres.

Les craintes que vous exprimez peuvent être apaisées : je vous confirme que l'Etat actionnaire sera attentif, dans l'hypothèse d'un accord industriel entre GIAT-Industries et Thomson-DASA Armement, aux conditions suivantes qui sont essentielles pour nous : il n'est pas question de démantèlement de GIAT-Industries, car ce groupe a vocation à conserver un rôle prépondérant au niveau de l'actionnariat et de la direction dans un éventuel rapprochement avec Thomson-DASA Armement ; si le périmètre du rapprochement entre GIAT et TDA était limité aux seules activités munitions, des liens étroits seraient maintenus au sein de GIAT-Industries entre cette activité et l'activité armes ; en tout état de cause, le maintien des compétences du bureau d'étude armes et munitions situé à Bourges est un objectif prioritaire sur lequel le Gouvernement ne transigera pas. Enfin, étant, comme vous, attentif à la situation de l'emploi à Bourges et dans le département du Cher où le poids des industries de défense est prépondérant, je suis disposé à continuer à travailler en contact avec vous – et je rends hommage à votre énergie et à votre connaissance des dossiers – pour améliorer les plans de charge des différentes unités qui travaillent dans ce département.

M. le président. La parole est à M. Michel Dasseux.

M. Michel Dasseux. Avec la mise en œuvre de la professionnalisation, les armées vivent un bouleversement sans précédent. A cet égard, la question de la place des femmes dans les armées n'a pas, jusqu'à présent, fait l'objet de beaucoup de débats dans la société ni même au sein de cette assemblée, et il me semble que la représentation nationale devrait porter son attention sur ce sujet.

En premier lieu, monsieur le ministre, quelles sont vos orientations quant au recrutement des femmes aux côtés des hommes pour constituer cette armée professionnelle ? Si le taux de féminisation des armées françaises est un des plus élevés, il reste encore modéré : 7,6 % pour l'ensemble des armées ; et il est relativement bas pour les officiers : 4,1 %. N'est-il pas temps d'ouvrir davantage les

armées aux femmes ? Le vaste programme de recrutement de militaires pour constituer cette nouvelle armée gagnerait à être plus ouvert à nos concitoyennes. Il y va de l'intérêt des armées.

En second lieu, quel sera le rôle dévolu à ces femmes ? La société militaire était traditionnellement assez réservée quant à ces évolutions. Les temps ont changé. Les femmes auront-elles demain vocation aux mêmes emplois et au même déroulement de carrière que les hommes ? Les armées sauront-elle évoluer avec l'ensemble de la société ?

Je vous remercie des réponses que vous voudrez bien apporter à ces questions, qui touchent aux nécessaires évolutions en profondeur de nos armées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, la fin du service national restreint considérablement, comme plusieurs orateurs l'ont noté, le « vivier » dans lequel puisaient les armées pour assurer leurs missions ; le recours de plus en plus fréquent à des femmes est évidemment la façon la plus logique d'accroître le champ du recrutement.

Vous avez eu raison de noter que ce sujet n'est pas suffisamment évoqué, et je sais gré à M. François Huwart d'en avoir parlé de façon très détaillée et très judicieuse dans son rapport sur les personnels de la défense.

Le recrutement des femmes donne entièrement satisfaction. Leur motivation, leur niveau de formation et leur volonté en font des professionnelles d'excellent niveau qui obtiennent de très bons résultats aux concours militaires.

Dans mon esprit, les femmes ont vocation aux mêmes emplois et aux mêmes carrières que les hommes. C'est d'ailleurs pour le Gouvernement une question de principe. La règle d'égalité s'applique dans les armées. Après plusieurs mois de contact, j'ai observé avec satisfaction que les militaires y sont parfaitement acquis. Ils voient dans la féminisation de nos armées une avancée vers la modernité et en font un élément fondamental du lien entre l'armée et la nation.

Il est dans l'intention du Gouvernement de faire disparaître dans les statuts des armées toute disposition susceptible de fonder une discrimination liée au sexe. En particulier, les limitations actuelles d'accès aux carrières seront effacées. Des décrets élimineront les quotas de recrutement dans les concours.

Ces textes ont été examinés par les conseils de fonction militaire des différentes armées qui, preuve de l'état d'esprit que je soulignais, ont tous émis un avis favorable. Je pense pouvoir, dans les prochains mois, les présenter à la signature du Gouvernement. Les arrêtés de recrutement, je le répète, ne pourront plus fixer de quotas restrictifs. Les seules exceptions à cette règle ne pourraient résulter que de contraintes avérées de gestion et aboutir à des limitations d'emploi clairement justifiées. Elles ne seraient que ponctuelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Bernard Outin.

M. Bernard Outin. Dans le département de la Loire, toute autre perspective que le maintien des établissements GIAT serait catastrophique, car il s'ensuivrait un nouveau démantèlement industriel, après ceux que nous avons

connus dans les charbonnages et la métallurgie. C'est pourquoi je vous demanderai une réponse encore plus claire sur l'avenir des sites concernés.

Je ne souhaite pas que votre gouvernement poursuive les efforts médiatiques du gouvernement de droite précédent et de son ministre M. Millon. Je souhaite simplement que ce budget soit l'occasion de mettre en place une véritable politique industrielle, en particulier pour notre département.

Grâce à des compétences humaines et des techniques confirmées, les trois établissements offrent des technologies de pointe et répondent aux besoins de la défense nationale. Ces technologies de pointe pourraient servir grâce à des coopérations intelligentes avec les industriels locaux, à se lancer à la reconquête du marché de l'arme de chasse et de tir, dont 85 % des produits vendus en France proviennent de l'étranger. Votre gouvernement ferait un geste significatif pour notre département en mettant en place ce pôle de l'arme de petit calibre, qui avait été annoncé, avec comme premier signe fort la notification des commandes attendues sur le site : les 15 000 pistolets pour les CRS, dont 3 000 sont déjà en partie fabriqués, et la deuxième tranche des 10 000 FAMAS pour la marine nationale. Les établissements de la Loire ont prouvé leur capacité à mettre en place une réelle diversification en fabriquant des équipements à utilisation civile, notamment des télescopes géants, mais aussi des véhicules pour les centres d'incendie et de secours. C'est ce qui s'est passé à Roanne.

Cette diversification ne peut être acceptée et comprise par les personnels que si elle s'effectue au sein de l'établissement GIAT, en complémentarité de leurs missions et en respectant leur statut.

J'attends de vous un engagement clair pour conserver tous les sites et tous les emplois de GIAT-Industries, ainsi que pour maintenir les plans de charge en confirmant le nombre de chars Leclerc et en engageant, dès à présent, l'industrialisation du véhicule blindé de combat d'infanterie, dont l'état-major de l'armée de terre a confirmé le besoin urgent et pour lequel GIAT doit être l'entreprise leader.

Tous les établissements GIAT doivent être maintenus et développés. Cela doit être rendu possible par la continuation des commandes de l'Etat, mais il est aussi nécessaire d'accélérer le processus de diversification. La recherche de pistes pour cette diversification peut et doit être favorisée par un dialogue entre les salariés, les syndicats, la direction et l'Etat. Ce dialogue est une nécessité pour tous et ce droit doit être reconnu aux personnels du GIAT.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je vous confirme avec la plus grande fermeté que l'intention du Gouvernement est d'assurer l'évolution du GIAT dans son unité, de manière à garantir le maintien du potentiel technologique et industriel que rassemble cette entreprise.

S'agissant des commandes militaires, nous entendons maintenir le rythme de production des chars Leclerc à son niveau actuel, c'est-à-dire à 30 unités ou autour de la trentaine, ce qui correspond au plan d'activité aujourd'hui constaté à Roanne. Le Gouvernement est également déterminé à ce que le programme du véhicule blindé de combat d'infanterie, qui est encore en discussion avec nos partenaires européens, comporte une part de travail suffisante pour les établissements du GIAT.

En ce qui concerne la diversification, je rejoins les principes que vous avez énoncés, à savoir qu'il faut donner une responsabilité industrielle propre au GIAT. J'insiste sur l'importance des moyens financiers que le Gouvernement a dégagés à cet effet : un demi milliard de francs disponibles à partir de l'année prochaine. C'est effectivement à partir des technologies de pointe qui ont été développées dans les établissements qu'il faut mener à bien la diversification. Telle est d'ailleurs la base de la compétitivité future des nouveaux produits, et les exemples que vous avez cités, qu'il s'agisse des instruments d'optique ou des véhicules de secours élaborés à Roanne, sont une indication de ce qui pourra être fait à l'avenir.

En ce qui concerne la transparence de cette politique de diversification, je veux insister sur la création des comités régionaux de suivi du développement économique, qui seront une des bases de la nouvelle organisation que nous allons mettre en place autour de la délégation renouvelée. Ces comités permettront aux représentants des élus locaux et des personnels concernés d'analyser les projets qui seront développés et de formuler des contre-propositions. Des crédits publics d'un montant très significatif seront affectés à ces projets.

M. le président. La parole est à M. Patrick Malavieille.

M. Patrick Malavieille. Monsieur le ministre, ma question portera sur les crédits relatifs à la gendarmerie nationale, qui témoignent du contexte général de restriction du budget de la défense et des difficultés liées à la fin du service national. Je pense en particulier aux crédits d'équipement qui n'assureront pas, du moins pour l'année prochaine, l'indispensable modernisation des moyens de la gendarmerie.

Ces mesures d'économie, sont d'autant plus délicates qu'elles interviennent alors que la gendarmerie de 1997, qui commence sa professionnalisation, doit réussir sa mutation dans le cadre du plan « Gendarmerie 2002 ».

En outre, l'arrivée de nouveaux personnels – volontaires en remplacement des gendarmes auxiliaires, militaires venus d'autres armes et agents locaux de médiation – exige un effort important en matière de formation, que votre budget doit prendre en compte sur la durée.

La diversité des statuts de ces personnels et ses conséquences sur la cohésion de l'institution posent également problème. En la matière, il importe que vous nous précisez les moyens et la méthode qui seront les vôtres pour transformer cet apparent handicap en atout pour la rénovation de ce service public, notamment en faveur de la sécurité de proximité.

Je terminerai en évoquant les deux problèmes les plus récurrents de la gendarmerie.

Une mission parlementaire de redéfinition des zones de sécurité entre la police et la gendarmerie est en cours. Le Gard et de nombreux autres départements sont concernés. Je souhaite que vous nous informiez de votre position à ce sujet ainsi que de l'état d'avancement de cette mission et de ses éventuelles premières conclusions. Au-delà de l'aspect territorial, l'enjeu consiste à mieux définir les champs d'intervention et les missions de ces forces de manière non pas croisée, mais complémentaire.

L'autre thème récurrent de nos débats budgétaires concerne les transfèvements judiciaires, dont le ministère de la justice n'assume pas la charge. Je vous remercie des précisions que vous pourrez nous apporter sur le projet de constitution d'équipes mixtes qui allégeraient les

tâches de la gendarmerie et de la police nationales en intégrant des personnels pénitentiaires connaissant les détenus transférés.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, votre question est assez vaste, et puisque nous poursuivons le dialogue sur les éléments concrets qui vous intéressent, vous ne m'en voudrez pas de répondre au niveau des principes.

Les crédits de matériel et d'équipement de la gendarmerie pour l'année 1998 restent quasi stables : 2,99 milliards de francs. Ils permettront en particulier de poursuivre le programme RUBIS de modernisation des transmissions de la gendarmerie, programme indispensable compte tenu du caractère souvent imparfait des transmissions actuelles dans les régions accidentées. Ils permettront aussi d'entrer dans le cycle de renouvellement du parc d'hélicoptères. Ces matériels, devenus un outil vital pour la gendarmerie, ont en effet vieilli. J'ai demandé aux autres armées de consentir un effort de solidarité, de manière que le budget de la gendarmerie, qui est beaucoup moins massif en investissement – il représente à peu près 4 % de l'ensemble des équipements militaires – ne soit pas trop restreint et lui permette notamment de continuer à moderniser son parc de véhicules.

Les jeunes volontaires représenteront un apport humain beaucoup plus stable que les actuels appelés de gendarmerie, les gendarmes auxiliaires. En effet, le volontariat durera au moins un an et la plupart des volontaires serviront en réalité deux ou trois ans ; leur formation sera plus longue, leur habilitation judiciaire plus complète. Ils seront ainsi plus engagés dans la vie des brigades, ce qui permettra un meilleur partage du travail avec les militaires de carrière.

Quant à la mission confiée par le Premier ministre, à la demande de Jean-Pierre Chevènement et à la mienne, au député Roland Carraz et au sénateur Jean-Jacques Hyst, elle aura pour rôle de formuler des propositions sur le meilleur emploi des effectifs de gendarmerie et de police à l'intérieur des zones de responsabilité qui sont aujourd'hui légalement celles de la gendarmerie et de la police nationale. La délimitation de ces zones résulte de la loi d'orientation sur la sécurité intérieure du 21 janvier 1995, que le Gouvernement ne prévoit pas de remettre en discussion. Il s'agit donc bien d'une optimisation des moyens humains de la gendarmerie et de la police dans leurs zones respectives de compétence et des efforts supplémentaires de rapprochement et de coopération qui peuvent être développés entre les deux forces.

Quant aux transfèvements, j'aurai l'occasion d'en reparler à l'occasion d'un amendement. Mais la coopération en ce domaine entre les départements ministériels est un sujet difficile, car elle pose des questions relatives aux libertés publiques et aux compétences des forces de sécurité. Nous ne pouvons donc, pour l'instant, que poursuivre la concertation.

M. le président. Nous en venons au groupe RPR.

La parole est à M. Henri Cuq.

M. Henri Cuq. Monsieur le ministre, la baisse de près de 8 milliards de francs du budget d'équipement et de programmes du ministère de la défense aura des répercussions douloureuses sur l'emploi. Vous avez vous-même indiqué que l'industrie de défense, qui génère 350 000 emplois directs et indirects, pourrait perdre jusqu'à 15 000 emplois par an à partir de 1998.

Pour ne prendre qu'un exemple dans le domaine de la dissuasion nucléaire, Aérospatiale, maître d'œuvre du programme de missiles balistiques M 51, ne bénéficiera que de 250 millions de francs au lieu des 750 millions attendus. Cela signifie, pour 1998, une diminution des deux tiers des heures affectées au programme, donc des pertes d'emplois sèches, tant directes qu'indirectes. Pour le seul site des Mureaux, on peut évaluer ces pertes à 270 emplois, soit 12 % de l'effectif total de l'établissement, auxquels il convient d'ajouter la disparition d'une trentaine d'emplois dans la sous-traitance.

Au-delà des pertes d'emplois, ce choix budgétaire aura des conséquences irréparables sur la recherche et le niveau des compétences.

Ma question, à laquelle s'associe mon collègue Jacques Masdeu-Arus, député-maire de Poissy, sera donc à la fois simple et double. (*Sourires.*)

Pouvez-vous nous confirmer de manière ferme et définitive la poursuite du programme M 51 ?

Si oui, ce que j'espère, pourquoi ne pas le consolider en assurant une continuité contractuelle de l'activité, afin non seulement de rassurer les personnels qui travaillent sur ce programme, mais aussi de s'assurer du maintien des compétences ?

Merci de vos réponses, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je suis très attaché à vos remerciements, monsieur le député, mais ils auraient été encore plus justifiés si vous aviez bien voulu me transmettre le texte de votre question pour que ma réponse soit parfaitement opératoire. C'est votre conception des rapports Gouvernement-Parlement : je vous en laisse libre.

M. Henri Cuq. Monsieur le ministre...

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, c'est moi qui ai la parole !

M. Henri Cuq. Vous m'interpellez, je vous réponds !

M. le ministre de la défense. Je vous adresse une observation : vous en tirez les conséquences que vous voulez !

M. Henri Cuq. Je n'ai pas à recevoir d'observations de votre part !

M. le ministre de la défense. En effet. Si vous voulez être à la fois discourtois et inefficace, c'est votre droit, mais j'ai le droit de vous le dire !

M. Henri Cuq. Et moi celui de vous répondre !

M. le ministre de la défense. Je voudrais vous faire observer, si vous l'ignorez, ce qui semble être le cas, que les pertes d'emplois dans le secteur de la défense n'ont pas commencé en 1997 et que ce secteur a perdu plus de 10 000 emplois au cours de toutes les années où les gouvernements que vous souteniez étaient en fonction.

M. Patrice Martin-Lalande. Avant aussi !

M. le ministre de la défense. L'objectivité aurait dû vous conduire à en faire mention.

Quant au programme M51, il est maintenu, contrairement à ce que vous avez semblé laisser accroire, alors que je l'avais très précisément indiqué tout à l'heure. Si vous aviez été présent en séance, cela aurait accéléré la réponse à votre question. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Henri Cuq. C'est facile !

M. le ministre de la défense. Le programme M51 est donc maintenu, et pour relativiser la prétendue inquiétude dont vous vous faites l'écho, je vous précise, au cas où vous ne le sauriez pas, que l'entrée en fonction de ce missile est prévue pour 2010. Donc, il me paraît logique, de la part d'un gouvernement qui a, entre autres missions, celle de bien gérer les deniers publics, d'étaler la charge financière d'un tel programme. Cela ne remet nullement en cause la détermination du Gouvernement de le mener à bien et je peux vous assurer que le plan de charge d'Aérospatiale permettra d'équilibrer l'activité de l'atelier concerné.

M. le président. La parole est M. Bernard Accoyer.

M. Bernard Accoyer. Je veux croire que c'est la fatigue qui conduit M. le ministre à exiger des parlementaires de l'opposition qu'ils transmettent leurs questions la veille. Pour ma part, je l'ai fait.

M. le président. Posez votre question, monsieur Accoyer, ou nous serons tous fatigués à deux heures du matin !

M. Bernard Accoyer. Ma question, à laquelle j'associe Jacques Peyrat, concerne la baisse importante des crédits que le Gouvernement a décidée. Bien entendu, vous minimisez les conséquences de cette baisse mais, en réalité, il en va pour la défense comme pour le budget général : on réduit les crédits d'investissement et on augmente, pour le budget général, ou on maintient, pour la défense, les crédits de fonctionnement. On prétend ensuite avoir maîtrisé la dépense publique, mais c'est trop facile ! Car l'avenir d'un pays n'existe que par les investissements qu'il consent, et c'est tout spécialement vrai pour les industries de défense.

Ma question, monsieur le ministre – vous le savez, puisque je vous l'ai transmise –, concerne plus précisément le programme Rafale et les programmes d'entretien des Mirage 2000.

Avec cette nouvelle reculade, ce nouveau désengagement de l'État sur le programme Rafale, n'est-ce pas l'avenir même de cet avion de combat qui est compromis ? Et quand on sait que la maîtrise de la technologie des avions de combat correspond à la maîtrise de la plupart des technologies nouvelles, il est bien évident que l'enjeu est l'avenir de toute notre industrie et l'avenir non seulement de la recherche, mais aussi de l'emploi.

Pour ce qui est des crédits d'entretien des Mirage 2000, j'ai cru comprendre que près d'une trentaine d'entre eux, soit quelque 10 % des effectifs, seraient maintenus au sol l'année prochaine. Ce désengagement est très préoccupant pour la crédibilité de la défense nationale.

Malgré vos haussements d'épaules, vous me permettez d'ajouter que, comme l'indique ce matin le journal de vos amis communistes, *L'Humanité*...

Mme Odette Grzegorzka. Très bonne lecture !

M. Bernard Accoyer. ... c'est encore 20 à 30 000 emplois qui seront supprimés.

M. le président. Votre question, monsieur Accoyer !

M. Bernard Accoyer. Monsieur le ministre, comment entendez-vous garantir l'avenir du programme Rafale et celui des industries de maintenance de nos avions de chasse ? Comment entendez-vous maintenir l'emploi dans les entreprises aéronautiques et dans la sous-traitance ?

M. Alain Clary. Il faudra continuer à lire *L'Humanité* après ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Dans le cadre du programme d'économies, monsieur le député, le Gouvernement a fait le choix – qui n'a pas votre assentiment, mais vous êtes toujours pour les économies en général – de privilégier la fonction humaine. Pour des besoins tactiques, vous appelez cela, avec quelque dédain, les « dépenses de fonctionnement ». Moi, j'appelle cela l'investissement humain...

Mme Odette Grzegorzka. Très bien !

M. le ministre de la défense. ... et s'agissant d'un système de défense, je voudrais essayer de vous faire comprendre que c'est quand même le facteur le plus important. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste.) Si vous aviez au moins retenu cela de notre débat, nous n'aurions pas perdu notre temps !

Je prends en compte, sans émotion particulière, le caractère totalement polémique de votre question.

S'agissant de la poursuite du programme Rafale, je me suis longuement expliqué devant la représentation nationale. Je pourrais réitérer ce que j'ai dit il y a une demi-heure, mais cela ne vous empêcherait pas de continuer à tenir des propos polémiques, sans rapport avec la réalité.

Quant à la modération des crédits d'entretien destinés aux Mirage 2 000, elle correspond à une prévision – inscrite dans la loi de programmation que vous avez votée – qui consiste à réduire progressivement la taille de notre force aérienne. Il est logique que les moyens de l'armée de l'air s'adaptent progressivement aux besoins d'entretien qui correspondront à son nouveau format.

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le ministre, l'Office national d'études et de recherches aérospaceales constitue un outil irremplaçable pour la recherche aéronautique et aérospaceale française, tant fondamentale qu'appliquée.

Si les subventions d'investissement aux établissements publics s'accroissent en 1998 et comprennent notamment des contrats d'études permettant une activité de recherche amont, les subventions de fonctionnement diminuent.

Un plan d'entreprise a été élaboré à la demande de vos prédécesseurs et soumis au ministère par la direction de l'ONERA. Quelles suites souhaitez-vous donner à ce plan, notamment pour l'évolution des effectifs, la diversification des activités et l'éventuel regroupement de certaines d'entre elles ?

Au-delà, pouvez-vous nous confirmer le rapprochement entre l'ONERA et le Centre national d'études spatiales et nous indiquer la forme qu'il pourrait prendre ?

Enfin, à l'heure où les programmes aéronautiques, tant civils que militaires, se font moins nombreux et sont, pour la quasi-totalité, réalisés en coopération au niveau européen, comment comptez-vous préserver la part de la France dans ces activités concurrentielles ? Je pense notamment aux essais en soufflerie et aux expertises.

Avec plus de 2 200 salariés, l'office constitue non seulement un outil de recherche, mais aussi, dans certaines régions, un élément de la politique d'aménagement du territoire. C'est pourquoi son évolution préoccupe de très nombreux élus.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, l'ONERA s'est doté d'une nouvelle organisation, élaborée méthodiquement et en concertation. Elle a été mise en

œuvre le 1^{er} octobre de cette année. Elle a pour objectif de renforcer l'encadrement scientifique de l'office et la cohérence de ses travaux de recherche. A cet effet, une direction scientifique générale a été créée.

L'autre mission que s'est assignée l'ONERA est de développer la transversalité dans les recherches de base, presque toujours financées sur les ressources générales de l'office, en essayant de les constituer en projets fédérateurs pour des équipements pluridisciplinaires.

Parallèlement, l'office se donne l'objectif mobilisateur d'intensifier la coopération européenne. Aujourd'hui, environ 10 % des recherches et des travaux effectués par l'ONERA sont en coopération, et l'objectif poursuivi est le doublement de ce chiffre en cinq ans.

L'ONERA doit, par ailleurs, mettre en œuvre un volet social visant à adapter ses moyens aux plans de charge prévisibles, qui viennent pour une très grande partie du marché. Ce plan social comprendra pour les trois quarts des mesures d'âge et exclut tout licenciement.

Parallèlement à cet effort de restructuration, l'ONERA entreprend de rajeunir la population de ses chercheurs avec l'embauche de jeunes scientifiques de talent.

S'agissant des relations entre l'ONERA et le CNES, j'ai confié, conjointement avec mon collègue Claude Allègre, une mission de réflexion à M. Pellat et M. Sillard. Elle vise à éclairer le Gouvernement sur l'intérêt et les conditions éventuelles d'un rapprochement ou d'une coopération plus étroite entre les deux organismes dans des domaines, le spatial et l'aéronautique, qui sont des priorités scientifiques et technologiques pour lui.

L'optimisation des potentiels français est en effet très souhaitable pour faire face à la concurrence, notamment américaine, comme l'a d'ailleurs souligné le rapporteur Bernard Grasset. Mais cette optimisation n'implique pas nécessairement une fusion. Enfin, je tiens à vous dire que la composante aménagement du territoire du rôle de l'ONERA est très présente dans les préoccupations du Gouvernement et qu'aucune mesure de nature à fragiliser l'équilibre régional auquel contribue l'office ne sera prise.

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le ministre, élu d'une région où la défense est le principal employeur, je veux me faire ici l'écho des vives inquiétudes de toute la population. Tout d'abord, sur le chapitre des munitions, avec par exemple le non-respect du plan de retour à l'équilibre de GIAT, qui était fondé sur des commandes de 750 millions de francs par an. Or, près des deux tiers de ces commandes n'ont pas été passées en 1997, ce qui met en péril le plan de retour à l'équilibre et menace – selon certaines rumeurs très défavorables – de fermeture un site comme celui de Salbris lorsque la commande des Emirats Arabes Unis, qui le fait vivre actuellement, aura été réalisée.

Monsieur le ministre, quels sont les engagements de l'Etat pour maintenir l'activité à Giat – Salbris au-delà de l'an 2000 ? Passera-t-il les commandes françaises différées ? Aidera-t-il à la conclusion rapide de l'accord avec l'Arabie Saoudite ? Développera-t-il sur le site une activité publique de démilitarisation de munitions ? En effet, celle-ci a besoin de l'aide de l'Etat pour être créée en France, le cas échéant en obtenant une dérogation aux règles européennes qui écartent les grandes entreprises publiques du type de Giat du bénéfice des actions de soutien.

Mon autre inquiétude porte sur l'avenir des bases aériennes, comme celle de Romorantin qui comprend à la fois une base et un entrepôt. Est-il vrai que plusieurs bases de ce type vont être fermées dans les prochaines années et, si oui, sur quels critères ? Quel sera le sort de la base aérienne et de l'entrepôt de Romorantin qui viennent de démonter leur capacité à évoluer en accueillant des activités nouvelles regroupées sur ce remarquable site de Sologne ? Avec 750 personnes, cette base et cet entrepôt sont un des principaux employeurs d'une zone qui a déjà payé un lourd tribut à la restructuration de l'industrie de défense.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Comme j'ai déjà dû le dire à M. Galut tout à l'heure, les stocks de munitions dont disposent actuellement les armées – et l'armée française est loin d'être la seule – sont très largement dimensionnés par rapport à leurs besoins. C'est pourquoi nous maintenons, ce sera encore le cas en 1998, un niveau de commandes qui excède très substantiellement les besoins des états-majors – je leur ai expliqué cette décision – même s'il est nécessairement en diminution. Je vous indique que la somme de 750 millions de francs de commandes de munitions que vous évoquez n'est pas celle qui est inscrite dans la loi de programmation ; elle était de 20 % inférieure.

Compte tenu de cette réalité, le site de Salbris, comme d'autres, est devant la nécessité d'adapter ses effectifs de production au plan de charge. Mais, vous le mentionnez très justement, ce dernier dépend largement de l'obtention par GIAT-Industries d'un contrat de vente de chars Leclerc en Arabie Saoudite. Nous savons que le char a présenté, lors de tous les examens techniques auxquels il a été soumis, de grandes qualités et a répondu de façon satisfaisante aux objectifs de l'armée saoudienne. Le ministère de la défense suit très attentivement les discussions devant aboutir à l'obtention de ce contrat. Mais c'est, bien sûr, à l'entreprise elle-même d'assurer l'effort commercial et technique. En tout cas, je me suis personnellement rendu en Arabie Saoudite dès les premières semaines qui ont suivi ma nomination afin d'assurer la continuité de la qualité des relations de confiance entre les deux Etats.

Comme vous le souligniez, les potentialités de diversification du site de Salbris sont appréciables. Je le rappelle, l'aide de l'Etat est possible sur tout projet crédible et 500 millions de francs seront réservés à partir de l'année 1998 au financement de tels projets.

Enfin, il est possible d'obtenir une dérogation auprès des autorités européennes à la règle de principe de refus d'aide aux organismes publics. Toutefois, et sans vouloir faire le moindre rappel douloureux, permettez-moi de souligner que nos quatorze partenaires au sein de l'Union ont également des intérêts industriels, sont eux aussi tentés, à tel ou tel moment, de prendre des mesures pour aider ponctuellement leurs industries, ce qui peut gravement défavoriser les nôtres. La prudence recommande donc de négocier les dérogations européennes avant de se lancer.

La restructuration des forces armées ayant eu lieu pour l'essentiel dans la première phase qui a été menée par mon prédécesseur Charles Millon, je peux vous garantir la pérennité de la base et de l'établissement de Romorantin-Lanthenay.

M. Patrice Martin-Lalande. Merci, monsieur le ministre. Nous passons au groupe UDF.

M. le président. La parole est à M. Yves Nicolin.

M. Yves Nicolin. Monsieur le ministre, dans la Loire plus qu'ailleurs nous connaissons le prix de l'effort. Premier département de France pour GIAT-Industries, nous perdons mille emplois sur les trois sites de Saint-Etienne, Saint-Chamond et Roanne dans le plan de retour à l'équilibre de l'entreprise décidé précédemment.

Vous avez annoncé tout à l'heure à l'Assemblée nationale des décisions, dont, d'ailleurs, les syndicats avaient eu la primeur. Dans ces conditions, il est difficile de préparer ses questions à l'avance. Cela explique, que je ne vous ai pas transmis la mienne.

Ma question, si vous voulez bien y répondre, comporte en fait quatre volets.

Le premier concerne la commande de 30 chars Leclerc pour 1998, contre 33 en 1997. Confirmez-vous cette réduction, et combien de suppressions d'emplois entraînerait-elle ?

Deuxième volet, afin de maintenir une certaine activité sur le site de Saint-Etienne, et malgré l'annulation des commandes de pistolets automatiques des CRS antérieurement décidée, votre prédécesseur avait prévu le regroupement sur le site de Saint-Etienne de l'établissement de cartographie numérique des armées. Aujourd'hui, rien n'est fait et, à ma connaissance, le texte réglementaire créant cet établissement à Saint-Etienne n'a pas été publié. Renoncez-vous à cet engagement, ou pouvez-vous nous donner des garanties formelles quant à la date de sa mise en place à Saint-Etienne ?

Troisième volet, il avait été décidé par le précédent Gouvernement de créer dans le département de La Loire un établissement public foncier doté d'un capital de 50 millions de francs. Tiendrez-vous cet engagement ?

Quatrième volet, enfin, une convention de site pour l'ensemble du département de la Loire était en voie de rédaction – j'en ai d'ailleurs ici une copie – afin d'apporter des compensations au département de France le plus touché par la restructuration de GIAT. Qu'en est-il aujourd'hui, monsieur le ministre ?

Mon collègue Pascal Clément, président du conseil général, s'associe à ces questions.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, il est de votre totale liberté de ne pas informer le Gouvernement du contenu de la question que vous voulez poser en espérant le piéger. Vous pouvez toujours essayer ! C'est la seule motivation du non-dépôt de votre question. En effet, aucun motif d'urgence ne pouvait le justifier, puisque aucun des éléments sur lesquels vous me questionnez n'a connu de développements nouveaux aujourd'hui. Cette attitude relève d'un niveau de combat politique que je vous laisse apprécier. En tout cas c'est un échec car j'ai de quoi de répondre !

Les 30 chars Leclerc dont j'ai parlé correspondent à l'application de la loi de programmation et n'entraîneront, vous le saviez avant de poser la question, aucune suppression d'emploi. Vous le savez tout aussi bien, l'établissement de Roanne, comme d'autres qui travaillent à la fabrication du Leclerc, ne pourrait pas aller plus vite même si le Gouvernement le décidait.

Quant à l'annulation de la commande de pistolets pour les CRS, elle est le fait du précédent gouvernement, que vous souteniez, lequel avait décidé de ne pas donner suite. Je vous remercie de cette question qui me permet de fournir cette indication que vous porterez, je l'espère, à la connaissance des citoyens de la Loire.

De même, l'établissement cartographique auquel vous avez fait allusion, n'existe pas aujourd'hui. Il s'agit d'une éventualité. Elle figurera parmi les réflexions que poursuivra le ministère de la défense. Mais je me rends compte, en écoutant certaines questions, que la dernière campagne électorale n'est pas loin et que nous sommes assez près de la suivante. En tout cas, par le passé, au sein de certaines formations politiques, on a joué avec l'espoir des gens sur des questions touchant l'emploi et le développement local et qui méritent une autre méthode. Tel ne sera pas le cas avec nous. C'est un des changements que vous pourrez apprécier avec la nouvelle majorité, monsieur le député. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Yves Fromion. C'est au million de chômeurs supplémentaire que vous pensez !

M. le ministre de la défense. Quant à l'établissement public foncier auquel vous faites référence, il ne relève pas de la responsabilité du ministère de la défense. En poursuivant votre apprentissage de parlementaire, peut-être apprendrez-vous à quel ministre il faut poser une telle question !

Enfin, la convention dont nous parlons fait l'objet d'un suivi normal et sera souscrite si les collectivités locales soutiennent leurs projets.

M. le président. Monsieur le ministre, M. Nicolin fait très jeune mais c'est déjà un ancien parlementaire. Je le dis pour votre trombinoscope personnel.

La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Monsieur le ministre, la réduction des crédits pour le fonctionnement et l'équipement des armées a une double limite : celle de la cohérence des choix stratégiques intégrés dans la loi de programmation et celle du caractère véritablement opérationnel des personnels et des matériels.

Passons du général au particulier. Je vous remercie de bien vouloir me confirmer l'intégration dans votre projet de budget des crédits nécessaires à la réalisation de la seconde tranche immobilière concernant l'escadron de gendarmerie mobile de Châtelleraut. En effet, votre prédécesseur m'avait signalé, voilà un an, que le financement de 110 millions de francs serait mis en place dès 1997 et que la notification du marché portant sur la réalisation de 138 logements au profit de l'escadron était susceptible d'intervenir dans le courant du mois de septembre dernier, pour une livraison de l'ensemble immobilier au mois de mars 1999. Vous connaissez, monsieur le ministre, les contraintes de service des gendarmes mobiles et l'intérêt que présente une telle opération. Je vous rappelle également l'importance économique de ce projet sur le plan local et la nécessité d'une grande coordination des actions à mettre en œuvre pour accompagner le relogement des familles de gendarmes logées jusqu'à présent dans un quartier sensible.

Je vous serais également très reconnaissant de bien vouloir me confirmer le maintien des crédits prévus dans le cadre des conventions Etat-région pour la reconversion des industries de l'armement. Permettez-moi d'insister plus particulièrement sur la convention que le Poitou-Charentes a signée avec l'Etat au début de l'année avec deux projets importants porteurs d'espoir concernant la Sochata-SNECMA et Sextant Avionique, sur lesquels j'appelle votre plus vive attention.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Pas de problème, monsieur le député : le relogement des familles de gendarmes de l'escadron de gendarmerie mobile de Châtelleraut est

suivi attentivement par le ministère. Les locaux de services techniques correspondant à la première tranche, comme vous le rappeliez, ont été livrés en 1995. Ils correspondent à un escadron de gendarmerie mobile, une brigade motorisée et un PSIG, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie.

Votre question me donne d'ailleurs l'occasion de souligner l'importance que nous devons accorder à l'amélioration des conditions de vie des hommes de la gendarmerie mobile, dont les contraintes de service sont extrêmement lourdes et, je le signale à l'Assemblée, en limite de saturation compte tenu de la fréquence avec laquelle ils sont sollicités. Qui ignore ici les difficultés de travail de ces militaires ? Il est de notre devoir de poursuivre l'amélioration de leur logement.

La seconde tranche est en place. Le financement a été réglé en avril 1997 pour les 110 millions de francs qui avaient été prévus. Le calendrier est respecté et la livraison de l'ensemble immobilier reste fixée à mars 1999.

Vous évoquez, par ailleurs, les crédits inscrits dans la convention Etat-région Poitou-Charentes. C'est une bonne convention sur laquelle la région s'implique et elle assume pleinement la suite de ce travail conventionné.

Profitant de l'occasion, je veux souligner que le Gouvernement prend au sérieux ces conventions avec les régions car c'est le cadre normal qui permet d'optimiser les moyens des uns et des autres pour un nouveau développement local.

Les projets sur lesquels vous insistez, monsieur le député, sont parfaitement crédibles et répondent pleinement aux critères de ceux qui doivent être soutenus dans les conventions Etat-régions. Notre dialogue pourra donc se poursuivre positivement.

M. le président. La parole est à M. Antoine Carré.

M. Antoine Carré. Monsieur le ministre, les effectifs du service de santé seront passés au total de 18 451, en 1996, à 16 681, en 1998, pour atteindre 13 509 à l'horizon 2002, soit une baisse de 4 942 postes sur six ans. Certes, vous créez 600 postes de carrière et contractuels, mais vous en supprimez 434 par ailleurs, alors que l'effectif appelé va considérablement diminuer dans les années qui viennent.

Pour 1998, le projet de budget qui nous est soumis fait donc apparaître une baisse de crédits significative, ce qui est tout à fait logique : repli de 14,6 % pour le titre III, avec une baisse de 7,6 % pour les rémunérations et charges sociales et un recul sans précédent de 26,2 % pour les crédits de fonctionnement et entretien courant. Quant aux dépenses en capital, elles régressent de 14,8 % - 20 % sur l'équipement et près de 10 % sur le poste infrastructures.

A la lumière de ces chiffres, deux questions se posent. Si la situation impose la multiplication des opérations extérieures, associée à la décision d'augmenter les capacités de projection de nos forces, la diminution d'effectifs que cela entraîne sur le territoire national est-elle compatible avec la diminution de 27 % des effectifs du service de santé à l'horizon 2002 ?

Corrélativement, le service de santé continuera à s'appuyer sur le renfort de personnels médicaux réservistes. Néanmoins, ces derniers sont surtout désireux de servir en opérations extérieures et beaucoup moins nombreux à vouloir assurer la relève dans les établissements hospitaliers militaires. Dans ces conditions, comment assurer la permanence de la qualité des soins dans nos hôpitaux militaires, en particulier si la participation de la France à des opérations extérieures venait à s'intensifier ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, votre question est très intéressante et mériterait une réponse plus développée que celle que je puis fournir en deux minutes.

En fait, et je ne le conteste pas, vous mettez en doute la prudence de la loi de programmation elle-même. Il est sûr que le passage d'une armée mixte, où l'on pouvait recourir à des médecins et pharmaciens appelés, à une armée de professionnels, cela en six ans seulement, ne peut qu'ébranler les structures du service de santé et le mettre en question. En particulier si les opérations extérieures étaient intenses au cours de cette période de transition, nous serions confrontés à des difficultés.

L'axe de réponse un peu approximatif, vous le mentionnez vous-même, c'est évidemment l'appel aux réservistes. La motivation, le sens de la solidarité professionnelle de beaucoup de réservistes médecins militaires nous donnent l'espoir qu'en cas de crise qui, par définition, changerait aussi l'état d'esprit de beaucoup de citoyens, nous pourrions faire face. En tout état de cause, ce point reste au centre de mes préoccupations quotidiennes pour la bonne conduite de la professionnalisation. Le service de santé des armées va connaître une adaptation et je reste disponible pour en discuter avec ceux des parlementaires qui s'intéressent à cette question importante pour nos armées, car nous aurons sans doute à perfectionner l'évolution de ce service.

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Dans son projet de loi de finances pour 1998, le Gouvernement a souhaité privilégier l'emploi et la solidarité, avec une augmentation des crédits d'environ 8,7 milliards de francs par rapport à 1997. Nous ne pourrions qu'approuver ce choix s'il n'était effectué au détriment du budget de la défense dont les crédits sont diminués d'autant.

La priorité ainsi accordée à l'emploi se retrouve principalement dans le programme en valeur de l'emploi des jeunes, qui mobilisera quelque 8 milliards de francs en 1998. Outre l'effet de substitution inévitable qu'elle va générer au détriment de la création d'emplois non subventionnés, cette mesure apparaît en totale contradiction avec le projet de budget de la défense.

La réduction budgétaire opérée sur les dépenses d'investissement du budget de la défense pour la financer va en effet peser lourdement sur l'emploi industriel directement dépendant de l'industrie française de défense.

Pour les seules activités des industries françaises représentées au conseil des industries de défense françaises, on compte 170 000 emplois directs. La part des emplois de l'industrie française de défense dans le tissu industriel français est de 7 %, avec un fort taux de sous-traitance, en particulier dans les PME-PMI.

Dans le seul département de la Loire, c'est près de 7 200 emplois qui sont induits par l'industrie française de défense sur un total de 45 000 emplois industriels, soit environ 16 %. Ainsi, avec ce que vous qualifiez « d'encoche budgétaire » par rapport à la loi de programmation militaire 1997-2002 - encoche de 8,7 milliards de francs à laquelle se rajouteront les traditionnels effets de la régulation budgétaire, à hauteur de plusieurs milliards -, le Gouvernement s'apprête à détruire de très nombreux emplois industriels induits par le secteur de défense pour créer de l'emploi subventionné.

M. le président. Question !

M. François Rochebloine. Je termine, monsieur le président.

M. le président. J'en suis sûr !

M. François Rochebloine. En ce qui concerne plus particulièrement le département de la Loire, je rappelle que GIAT-Industries y est très présent, avec trois sites : Saint-Chamond, Saint-Etienne et Roanne. Un arrêt ou un report de certains programmes serait catastrophique pour ce groupe dont le chiffre d'affaires dépend – vous le savez mieux que moi, monsieur le ministre – pour plus de 80 % du secteur défense.

GIAT-Industries, dont la capacité de production est de 110 chars par an, en produit actuellement 33 – et peut-être bientôt 30 comme indiqué dans votre projet de budget. Il ne peut souffrir de décalage ou d'annulation sous peine d'aggraver ses besoins en fonds propres, déjà de l'ordre de 13 milliards de francs.

GIAT-Industries ne prévoit pas de retour à l'équilibre avant 1999, alors qu'il éprouve les plus grandes difficultés à assurer son fonctionnement courant. (*« La question ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Aussi, monsieur le ministre, quel avenir votre projet de budget réserve-t-il (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste*) à l'industrie française de défense et à ses emplois induits, et plus spécifiquement au groupe GIAT-Industries dont je viens de vous rappeler l'importance pour le département de la Loire ? Enfin, quelles garanties pourrez-vous apporter sur la pérennité des trois sites ? D'avance, je vous remercie.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, vous ressentez bien vous-même le risque qu'il y a à s'essayer – je l'ai fait avant vous, c'est donc une erreur que je ne vous reprocherai pas – à un discours de politique générale avec une question de deux minutes. Mais puisque vous m'en donnez l'occasion, je voudrais vous convaincre qu'il n'y a aucun rapport, un enfant de huit ans verrait la supercherie, entre le programme « jeunes » décidé, et à raison, par ce gouvernement, auquel la grande majorité de vos collègues élus de droite dans les communes et les départements souscriront, et la baisse des activités des industries de défense.

M. Guy-Michel Chauveau. En effet, cela n'a rien à voir !

M. le ministre de la défense. Vous le savez aussi bien que moi, chacun sur les bancs de l'opposition le sait aussi bien que moi : même s'il n'y avait pas eu le programme « jeunes », l'évolution de la situation internationale et l'évolution technologique des armements auraient conduit à supprimer des emplois dans l'industrie de défense.

M. Guy-Michel Chauveau. Bien sûr !

M. le ministre de la défense. Vous le saviez avant de poser la question, je vous le confirme pour après. Par conséquent, s'il vous plaît, passez-vous de ces arguments politiques qui ne trompent personne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela dit, monsieur le député, je vous remercie d'avoir mentionné un chiffre qui, lui, est exact : les emplois directs, vérifiables, dans les industries de défense sont bien au nombre de 170 000, ce qui invalide un peu cruellement le chiffre de 350 000 imprudemment avancé tout à l'heure sur les bancs de l'opposition ! Je vous confirme que, s'agissant des établissements du GIAT

aujourd'hui en activité dans la Loire – Saint-Chamond, Saint-Etienne et Roanne – aucun arrêt de programme en cours n'est envisagé. Le rythme de production de trente chars Leclerc, au lieu de trente-trois qui correspondaient à la capacité maximum, non seulement reste en cohérence avec la capacité industrielle réelle de l'établissement, mais m'a également permis de remonter, au-delà de ce que souhaitaient les militaires, le niveau des fournitures de munitions, indispensables au maintien de l'activité d'autres sites du GIAT.

Le Gouvernement a donc agi de manière conséquente et équitable sur ce sujet. Bien entendu, il est loisible de le critiquer ; encore faut-il choisir le bon point d'application.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Roland Garrigues.

M. Roland Garrigues. Monsieur le ministre, dans le cadre de la loi de programmation militaire, la professionnalisation des armées et l'évolution du service national supposent une révision complète du système des réserves. La loi portant réforme du service national, récemment approuvée par le Parlement, rappelle à ce propos que les réservistes concourent, avec les militaires professionnels, les volontaires et les appelés, à la défense de la nation et qu'ils entretiennent le lien indispensable entre les armées et le pays.

Un projet de loi portant réforme des réserves est depuis près d'une année en cours d'élaboration. Les principales difficultés semblent porter à la fois sur l'organisation et les moyens des réserves futures ainsi que sur le statut du réserviste, en particulier les modalités de rémunération et de protection sociale.

Pourriez-vous nous préciser, monsieur le ministre, où en sont les discussions interministérielles et à quelle date ce projet pourrait être discuté au Parlement ? Pourriez-vous également nous indiquer la nature réelle des difficultés et les solutions que vous comptez mettre en œuvre pour y remédier ?

M. le président. Je vous remercie, monsieur Garrigues. Vous aurez droit à une question de trois minutes lors du budget de l'an prochain, car vous avez respecté votre temps de parole. (*Sourires.*)

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Je vous remercie à mon tour, monsieur le député, car le point que vous me demandez de commenter brièvement figure parmi les sujets d'avenir importants.

La « nouvelle réserve » dont le Gouvernement saisira le Parlement au cours du semestre qui vient marque une rupture avec l'actuel concept de réserves de masse, issu d'une tradition séculaire de nos armées.

La loi de programmation militaire – et c'est à mon avis un de ses bons points – prévoit pour l'avenir un effectif de 100 000 réservistes seulement, dont 50 000 pour la gendarmerie afin de répondre aux besoins de sécurité intérieure. Ces effectifs sont inscrits dans le rapport annexé à la loi.

Les moyens financiers, hors opérations bien sûr, correspondant à cette montée en puissance sont prévus. Ils devraient être de 270 millions de francs en 1998 ; nous avons prévu 250 millions de francs seulement, mais, comme le projet de loi n'interviendra qu'en cours d'année, cette dotation nous paraît raisonnable.

Le délai de sortie du projet n'est pas dû à des difficultés particulières dans son élaboration, mais à ma volonté d'approfondir les réflexions à la suite de la loi sur le service national que vous venez d'adopter et qui a modifié la perspective de ce futur projet sur les réserves.

L'accès aux réserves reposera essentiellement sur le volontariat, soit après une préparation militaire, comme vous avez bien voulu le consentir dans la loi, soit après un volontariat dans les armées, soit après une première carrière comme militaire d'active. Des spécialistes pourront même être recrutés directement pour certaines fonctions techniques.

Le Gouvernement a pour ambition d'élaborer un véritable projet de statut du réserviste ; le succès à terme de notre système repose en effet sur la qualité de la condition matérielle et juridique des réservistes au regard de leur activité professionnelle. Notre ambition est donc de leur accorder, ainsi qu'à leur famille si nécessaire, une couverture sociale adaptée à leur situation « mixte » en quelque sorte.

Je compte reprendre sur ce point le dialogue entamé par mon prédécesseur Charles Millon tant avec les associations de réservistes, qui ont beaucoup à nous apprendre, qu'avec les organisations d'employeurs et aussi mes collègues du Gouvernement pour trouver un équilibre acceptable entre les aspirations de chacun et les contraintes économiques. Mais ce projet donnera lieu à un débat auquel les membres de la commission de la défense en particulier seront appelés à contribuer.

M. le président. La parole est à M. Robert Gaïa.

M. Robert Gaïa. Monsieur le ministre, le budget que vous nous présentez est un budget difficile dans un contexte difficile.

Mme Odette Grzegorzulka. C'est bien dit !

M. Michel Voisin. C'est une lapalissade !

M. Robert Gaïa. Il manque le sens des responsabilités et du courage politique qui honorent le Gouvernement, car c'est là un budget de vérité...

Mme Odette Grzegorzulka. Et comment !

M. Michel Voisin. A chacun sa vérité !

M. Robert Gaïa. ... tranchant avec les budgets d'annonce de l'ancienne majorité, qui, de reports en gels et de gels en annulations de crédits, se vidaient de leurs moyens au fur et à mesure de l'exercice budgétaire.

Il marque une véritable rupture avec ces pratiques et nous l'approuvons.

Ce budget est aussi le résultat du choix du Président de la République en faveur de professionnalisation des armées, choix qu'il avait fait seul, sans concertation.

Mme Odette Grzegorzulka. Il fallait le dire, car ils ont la mémoire courte !

M. Robert Gaïa. Aujourd'hui, monsieur le ministre, vous avez à proposer les mesures qui découlent de ces choix, avec le souci de préserver la professionnalisation et les capacités opérationnelles de nos armées. Force est de constater que les baisses de crédits se retrouvent sur le titre V et touchent en particulier les sites de la DCN. Ainsi le site de Toulon se voit-il amputé de quelque 400 000 heures et d'environ 2 à 300 emplois dans la sous-traitance.

Monsieur le ministre, cela était difficilement acceptable en l'état – était, car depuis, vous avez fait une annonce d'importance dont nous devons tenir compte dans notre appréciation.

Les sites de la DCN sont les entreprises industrielles leaders et souvent uniques dans des bassins d'emplois dont les seules activités tournent autour de l'industrie de défense. Si certaines baisses de crédits peuvent être compréhensibles, il serait dangereux de mettre en cause la viabilité de notre outil industriel. Aussi est-il nécessaire que vous réaffirmiez l'attachement du Gouvernement aux industries de défense et à la DCN en particulier, attachement et volonté d'en faire un outil performant, garantissant son maintien et son développement.

Voilà pourquoi, si je prends acte des mesures d'âge annoncées par le Gouvernement, je continue à affirmer qu'il convient de préserver les savoir-faire et les compétences technologiques de nos arsenaux, en particulier par l'embauche de jeunes, et j'attends que vous explicitiez les mesures que vous avez annoncées.

Les salariés de la DCN de Toulon ont besoin de signes forts. L'annonce que le *Montcalm* restera à Toulon en est un. C'est par de tels actes que nous retrouverons la confiance nécessaire à tout dialogue social ; et c'est grâce au dialogue social retrouvé que nous pourrons ouvrir le chantier de la réduction et de l'aménagement du temps de travail auquel vous êtes attaché.

Monsieur le ministre, vous avez commencé à répondre à notre appel en annonçant la mise en place d'une délégation interministérielle dans les prochains jours. Aujourd'hui, il nous faut penser à l'intérêt et à l'avenir des populations. Selon moi, une entreprise qui travaille à 100 % pour la DCN n'a pas d'avenir.

M. le président. Veuillez conclure !

M. Robert Gaïa. Je vais conclure, monsieur le président.

Il appartiendra au délégué interministériel de permettre aux entreprises de se diversifier en conjuguant marché défense et marché civil. Il s'agit, monsieur le ministre, de mobiliser tous les partenaires socio-économiques, dans la transparence et le dialogue social, et au plus près des sites. C'est pourquoi nous souhaiterions que vous nous apportiez des précisions sur le rôle de ces délégués, sur leur rattachement, sur leurs missions réelles, sur leur volonté d'assurer la transparence dans l'utilisation des crédits de modernisation, le suivi devant être assuré en associant les élus et les organisations syndicales.

M. le président. Monsieur Gaïa, M. le ministre l'a dit tout à l'heure : il ne s'agit pas d'une déclaration de politique générale, mais d'une question à l'occasion du budget !

M. Robert Gaïa. C'est ma question...

M. le président. Oui, mais elle dure depuis maintenant quatre minutes !

M. Robert Gaïa. Il s'agit, monsieur le ministre, de marquer une nouvelle volonté politique, d'affirmer votre attachement à la DCN, d'assurer la mobilisation des personnels dans le respect de leur dignité, alors qu'ils nous font part de leur démoralisation et de leur manque de perspectives. Il faut leur proposer une autre logique pour Toulon et le Var. Nous en avons absolument besoin en ce moment. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Voisin. C'est très vrai !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je comprends votre préoccupation, monsieur Gaïa, compte tenu de la situation particulière du bassin d'emploi de Toulon. Je puis

vous assurer de la volonté du Gouvernement d'être pleinement aux côtés des responsables de ces bassins d'emploi et des sociétés ou entreprises d'Etat qui y travaillent, de manière à amener une transition bien organisée.

Au sein des bassins d'emploi concernés, dont celui de Toulon, l'intervention de sociétés de conversion spécialisées et compétentes sera systématiquement organisée. Des équipes de site, rattachées au préfet, en contact avec l'ensemble des administrations de l'Etat, seront déployées, et rattachées à la délégation interministérielle – dont le titre est encore à l'étude au sein du Gouvernement, mais dont l'objectif général est le développement économique des bassins d'emploi concernés par la défense. Celle-ci disposera, dès l'année 1998, de 500 millions de francs de crédits provenant de fonds des différents ministères et de l'Union européenne.

Ces sommes, comme vous me l'avez demandé, monsieur le député, seront gérées de manière déconcentrée et transparente. Nous allons instaurer des comités de suivi régionaux. Il y en aura donc un dans votre région ; c'est particulièrement souhaitable. Ils auront pour mission d'examiner, en compagnie des élus locaux et des organisations représentatives, l'ensemble des opérations donnant lieu à l'attribution de crédits publics.

Dès la fin de cette année – par conséquent dès le mois prochain – un premier comité interministériel d'aménagement du territoire examinera la situation des bassins les plus touchés par les restructurations de défense ; d'autres comités d'aménagement du territoire se tiendront au cours de l'année qui vient.

Nous devons poursuivre la réflexion, en concertation avec les élus locaux et les parlementaires, sur l'organisation nouvelle des établissements de la direction des constructions navales. Je confirme votre appréciation : ces établissements ont d'abord une finalité militaire ; c'est donc à partir de leur pôle d'excellence en matière technologique que peuvent s'imaginer des projets de diversification de haut niveau.

Par ailleurs, la décision annoncée d'un transfert d'entretien de la flotte du port de Toulon au port de Brest, suscite effectivement, vous en avez fait état, une vive inquiétude au plan local. Je souhaite l'apaiser. Cette opération particulière de transfert sera réexaminée. Des mesures de solidarité peuvent être nécessaires entre les établissements de la DCN ; elles auront éventuellement à intervenir le moment venu. Mais rien ne sera fait sans concertation et une étude transparente et contradictoire du niveau de plan de charge de chaque établissement, notamment de celui de Toulon.

M. le président. La parole est à M. Claude Lanfranca.

M. Claude Lanfranca. Monsieur le ministre, la professionnalisation de nos armées va se traduire par une vaste réorganisation de notre système de défense et de ses implantations. L'organisation de notre défense doit avoir pour objectif d'obtenir la plus grande efficacité de nos armées afin de garantir la sécurité de notre pays et nous permettre de remplir nos engagements internationaux. Nous comprenons donc parfaitement que le dispositif d'implantation territoriale de notre armée soit conçu de manière à atteindre cet objectif.

Toutefois, l'Etat est un tout, et une de ses missions, tout aussi essentielle, est de permettre l'aménagement du territoire et d'éviter que certaines régions ou localités ne subissent brutalement des pertes d'activités sans que soient prévus des dispositifs de compensation ou de reconversion en amont.

Ainsi, la ville de Limoges et le département de la Haute-Vienne sont durement touchés, économiquement et socialement, par la politique de restructuration. En effet, on note la disparition de la quinzième division d'infanterie, la dissolution depuis le mois de mai de la base aérienne 274 de Limoges-Romanet, le transfert prochain de l'entrepôt 603, la disparition programmée de la circonscription militaire de défense en 1999 et enfin la baisse drastique du plan de charge de l'usine Renault Véhicules Industriels.

Pour compenser ces fermetures, votre prédécesseur avait prévu l'implantation d'un centre de rendez-vous citoyen à Limoges, parmi les neuf à créer à travers le territoire. Votre ministère et le nouveau gouvernement ayant décidé, à juste titre, de revoir le projet sur le service matériel et d'organiser un appel de préparation d'une seule journée, la ville de Limoges se trouve une fois de plus privée d'un projet important.

M. Yves Fromion. La messe est dite !

M. Claude Lanfranca. Aussi ma question porte-t-elle sur la compensation militaire qui pourrait être envisagée pour Limoges et le département de la Haute-Vienne, et de manière générale sur la politique que compte mettre en œuvre votre ministère et le Gouvernement pour pallier les pertes d'activités liées aux restructurations militaires et industrielles de la défense nationale.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Je ne peux que convenir avec vous, monsieur le député, des charges qui pèsent sur Limoges et sur la Haute-Vienne, compte tenu des décisions de restructuration intervenues antérieurement, en particulier la dissolution de la base 274, soit une perte de 113 emplois professionnels, et le transfert de l'entrepôt de l'armée de l'air 603 qui représente quant à lui 226 emplois professionnels. Restent cependant dans le département, 1 214 militaires répartis en plusieurs unités.

Il a été décidé de transférer l'imprimerie de la gendarmerie nationale, provenant de la région d'Ile-de-France. Elle ouvrira, comme prévu, en septembre de l'année prochaine et représentera soixante-dix emplois professionnels à plein temps.

La nouvelle loi sur le service national, si elle nous dispense de l'expérience quelque peu hasardeuse du rendez-vous citoyen, prive, il est vrai, Limoges d'une possibilité de reconversion qui aurait pu représenter quelques dizaines d'emplois – hypothétiques. Des discussions sont actuellement menées pour trouver de nouvelles formes de l'occupation sur les emprises – considérables – de la base de Romanet. Je puis d'ores et déjà vous annoncer que plus de la moitié de l'emprise sera conservée par le ministère de la défense. Le service de santé des armées en effet projeté d'en réutiliser une bonne partie pour le centre d'archives médicales des armées, qui, en liaison avec la ville universitaire de Limoges, constituera de surcroît un élément valorisant de réflexion scientifique. D'autres projets d'affectation du site sont également en discussion.

En tout état de cause, monsieur le député, la situation de Limoges et de la Haute-Vienne est typique de la volonté de diversification, de rebond économique et de solidarité que le Gouvernement entend manifester vis-à-vis des régions dans lesquelles l'emploi militaire ou l'emploi dans les industries militaires représentait une part importante de l'activité locale, et où se posent par ailleurs des difficultés économiques significatives.

La région, dont je sais l'attachement et la détermination à trouver des solutions, le département et la ville de Limoges trouveront dans le ministère de la défense un interlocuteur coopératif et constructif pour développer des solutions nouvelles et durables.

M. le président. Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean Charroppin.

M. Jean Charroppin. Monsieur le ministre, le fort Henry-Martin des Rousses dans le Jura est le deuxième fort militaire de France par sa superficie. Le nécessaire mouvement de restructuration des armées a conduit, en 1996, à la décision de dissoudre en 1997 le centre d'entraînement commando qui accueillait des stagiaires provenant de toutes les armes, ainsi que des militaires de pays étrangers.

Le précédent gouvernement avait néanmoins confirmé le maintien de la présence militaire sur le site par la formation de cadres destinés au rendez-vous citoyen et l'installation des services de gestion sociale des armées.

Les récentes réorientations gouvernementales en matière de défense entérinent désormais l'abandon total des bâtiments du fort Henry-Martin par l'armée, qui avait pourtant investi des sommes considérables dans leur entretien et leur modernisation.

A présent, la recherche d'une solution privée pour l'avenir du fort a permis de dégager des propositions dans le cadre d'une réutilisation civile du site, en particulier de la société fromagère Comté Juraflora Arnaud et du groupe lunetier COMOTEC. Ces deux entreprises sont d'ailleurs disposées à envisager toutes modalités permettant une utilisation rationnelle et éventuellement commune du site. A ce jour, avec l'aide des pouvoirs publics, ces deux projets privés apparaissent fiables, non concurrents, voire très complémentaires. Cette solution, inespérée, ne peut néanmoins s'envisager que dans le cadre de la légitime compensation par l'Etat du départ de l'armée de la commune des Rousses.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de prendre toutes dispositions afin de soutenir financièrement les solutions civiles destinées à pallier l'abandon du site par l'armée et de permettre à la région des Rousses, éprouvée par la dissolution du CEC - 23^e RI au mois de juin dernier, d'obtenir de justes compensations.

Quelles précisions pouvez-vous, monsieur le ministre, apporter aujourd'hui à ce bassin de population ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, votre interrogation est tout à fait légitime. Il y a eu changement d'orientation dans l'utilisation potentielle de ce site. Reconnaissez qu'il était tout de même assez peu réaliste de penser utiliser une aussi grande emprise simplement pour la formation des cadres de l'éventuel rendez-vous citoyen. La nouvelle formule, qui consiste en une aliénation avec une réutilisation économique est certainement plus réaliste et plus profitable à terme à l'économie locale.

De fait, nous sommes là dans un cas où la défense, abandonnant une emprise importante par rapport à la commune d'implantation, doit demander à l'Etat dans son ensemble, dans un souci de solidarité nationale, de faire un effort pour faciliter cette reconversion. Il faut d'ailleurs rendre hommage à ceux qui ont trouvé des solutions aussi efficaces et aussi pratiques.

Par conséquent, les moyens interministériels de soutien à de telles initiatives économiques seront mobilisés. Et je vous propose que nous poursuivions le contact et la négociation. Des primes sont envisageables pour faciliter l'installation des activités économiques permettant la réutilisation de cette emprise. Ainsi, avec le soutien des collectivités locales et l'engagement déterminé de l'Etat, nous pourrions faire arriver à bon port ces deux projets qui sont d'excellents projets de reconversion.

M. le président. Nous passons au groupe UDF.

La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, engagée avant que vous n'arriviez à ce ministère, la réflexion sur le redéploiement des états-majors de zones militaires ne va pas sans inquiéter certaines régions géographiques.

A cet égard, je voudrais attirer votre attention, sur la zone sud ou la zone méditerranéenne. A Marseille, l'armée de terre dispose de l'un des neuf états-majors destinés à être regroupés en cinq unités, redécoupage qui prévoyait les sites de Paris, de Metz, de Rennes, de Bordeaux et Marseille. Puis, contre l'avis des autorités régionales, votre prédécesseur a prévu de substituer Lyon à Marseille.

Or, la proposition qui est faite, et qui avait déjà été présentée à M. Millon par les responsables économiques et politiques régionaux, serait de constituer six états-majors de zones, Lyon et Marseille ayant chacun le leur, mais l'unité de Lyon servirait à soulager celle de Metz qui ne compte pas moins de vingt-trois départements dans sa compétence.

De la même façon, l'armée de l'air dispose d'un état-major pour la région Méditerranéenne stratégiquement bien placé en bordure du bassin méditerranéen, tout proche de l'école de l'air de Salon-de-Provence. On sait l'importance de cet arc méditerranéen pour notre défense. Nous avons vu les services qu'ont pu rendre les bases du sud de la France dans le conflit yougoslave. Là encore, un regroupement des zones est prévu. Il semblerait que des trois états-majors - Paris, Aix et Bordeaux -, on ne veuille en garder que deux. La région provençale craint que la région stratégique ne prévale pas et que le site d'Aix-en-Provence soit menacé.

Ma question, monsieur le ministre, est très directe : quelles sont vos intentions en matière de regroupement des zones militaires ? La Provence peut-elle espérer que son bon droit sera respecté ? Son bon droit, à savoir la création de la sixième zone terre et la sauvegarde de l'état-major Aix-Méditerranéenne.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, j'ai eu l'occasion de le dire, beaucoup des décisions de redéploiement et de réorganisation qui ont été préparées par le gouvernement précédent, sous la responsabilité de mon prédécesseur Charles Millon, ont été étudiées avec soin et dans un esprit d'équité. Elles ont d'ailleurs été fort peu contestées dans leur ensemble et, sauf exceptions rarissimes, je suis donc amené à assumer et à poursuivre l'application de ces décisions. Heureusement, il y a beaucoup de domaines dans lesquels nous pouvons, dans une relation de confiance, assurer la continuité de l'Etat.

Il reste que - et je veux ainsi justifier cette décision - le format de nos armées se réduisant, l'objectif étant d'accroître au maximum la mobilité et la disponibilité de nos forces, il est évident que le nombre d'états-majors et le nombre de services permanents fixes doit être limité. C'est vrai en particulier en ce qui concerne les régions

aériennes : compte tenu de la mobilité intrinsèque de cette force, la France peut se contenter de deux états-majors.

En revanche, nous avons toutes les raisons militaires et de défense, de veiller à la bonne répartition de nos implantations et d'essayer de valoriser les vocations différentes de nos régions. La grande région Sud-Est doit accueillir deux états-majors principaux de l'armée de terre, dont un état-major de région. Il a été prévu que ce dernier soit à Lyon. Je crois que c'est justifié, parce que le siège de la région actuelle est bien organisé dans l'infrastructure du quartier Général-Frère et qu'elle a des possibilités d'évolution.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. le ministre de la défense. Vous voyez, il en est qui sont satisfaits !

En revanche, l'installation à Marseille d'un état-major de forces répond à la priorité accordée aux opérations de projection. La métropole marseillaise a, dans son environnement proche, toutes les infrastructures correspondant à ce nouveau concept : la zone de regroupement de Carpiagne, la base d'Istres, le port militaire de Toulon, le complexe portuaire de Marseille et l'aéroport de Mari-gnane.

M. Arthur Paecht. Très bien !

M. le ministre de la défense. Donc, la présence à Marseille d'un état-major à vocation opérationnelle est dans la logique de notre nouvel outil de défense et le Gouvernement va y travailler activement.

M. Arthur Paecht. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Alain Moyne-Bressand.

M. Alain Moyne-Bressand. Monsieur le ministre, dans la présentation de votre budget pour l'année 1998, vous admettez que la diminution imposée à l'entretien programmé des matériels entraînera des immobilisations de matériels importantes ainsi qu'un abaissement du taux de disponibilité opérationnelle des unités.

Afin que la représentation nationale soit éclairée totalement sur l'impact de votre budget sur les capacités opérationnelles de nos forces armées, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous disiez clairement le nombre de matériels immobilisés, la durée de cette immobilisation, son coût total, les économies ainsi réalisées, économies qui seront de court terme puisque le matériel non entretenu une année devra bien l'être l'année suivante, et que vous nous expliquiez ce que vous entendez par « abaissement léger » du taux de disponibilité opérationnelle des unités.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Vous trouverez des réponses très détaillées à vos questions dans les rapports budgétaires établis par vos collègues, que vous consulterez, j'en suis sûr, avec beaucoup de soin.

Des choix importants ont été faits puisqu'il a été décidé de surseoir à l'entretien de deux bâtiments, la *Jeanne d'Arc* à Brest et la frégate lance-missiles *Duquesne* à Toulon.

La première décision permet d'économiser 70 millions de francs sur le budget de 1998. En contrepartie, la mission de formation des cadres de la marine, qui incombait à la *Jeanne d'Arc*, est conduite à bord d'un groupe de bâtiments composé de deux frégates et d'un pétrolier ravitailleur. Donc le potentiel de formation des jeunes officiers sera intégralement maintenu, évidemment.

Les frégates *Jean-Bart*, *Cassard* et *Suffren* assureront les missions dévolues au *Duquesne*. Cette deuxième décision d'immobilisation permettra également une économie de 70 millions de francs.

Ceci m'est l'occasion de rappeler, monsieur le député, que lorsque, pour des motifs politiques parfaitement louables, on plaide en permanence pour les économies budgétaires, il faut savoir les assumer le jour où elles surviennent.

En ce qui concerne l'armée de l'air, la situation qu'elle rencontre aujourd'hui trouve en large partie son origine dans les réductions brutales de son format qui ont été effectuées, les années antérieures, notamment en 1995 et 1996. Ces réductions ont eu un double effet : il a fallu réduire les prix des pièces de rechange, ce qui a entraîné des négociations longues de la DGA avec les industriels, seuls détenteurs de ces pièces, et prévoir un plan dit de « refroidissement » des engagements, ce qui a conduit à allonger les délais de paiement et entraîné une dégradation de trésorerie, laquelle – je le signale parce que ces décisions ont été prises alors que vous étiez dans la majorité – a engendré 800 millions de francs d'intérêts moratoires dus par l'Etat au titre de l'année 1996.

Je peux vous donner la satisfaction, monsieur le député, qu'au titre de l'année 1997, nous réduirons de plus de la moitié les intérêts moratoires à la charge de l'Etat, en évitant de prendre des décisions de ce type.

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre de la défense, au-delà des contingences quotidiennes et des oppositions partisans, la suspension du service national et la professionnalisation des forces qui, hier, eussent entraîné des confrontations sans fin, ont fait l'objet sur le fond d'un consensus.

Mais il convient aujourd'hui d'achever l'édifice dessiné par la loi de programmation militaire pour les années 1997 à 2002. A cet égard, il importe de donner au Chef de l'Etat, au Gouvernement et au commandement toute la souplesse nécessaire, pour l'appel à des réservistes, qui apporteront aux militaires professionnels le complément quantitatif et qualitatif dont chaque crise impose de disposer en fonction de considérations par essence variables de temps et de lieu.

Ce sujet est encore de ceux qui nous rassemblent et nous avons apprécié le maintien auprès de vous de cette mission « Réserve », créé sur les conseils de notre collègue le sénateur Haenel. Nos réservistes sont aujourd'hui soucieux de disposer d'un statut qui les reconnaisse, les protège et soit adapté à un contexte juridique au sein duquel leur action ne sera plus fondée sur le principe de la réquisition, mais sur celui du volontariat, ce qui impose de leur accorder à la fois un statut militaire qui les assimile en service à leurs camarades d'active, et un statut civil qui leur garantisse un déroulement harmonieux de leur carrière professionnelle.

Vous avez vous-même déclaré, monsieur le ministre, lors du débat sur le service national, qu'un projet de loi relatif aux réserves serait présenté au premier semestre de 1998, de telle sorte que les réservistes qui seront, vous cite, « partie intégrante de l'armée professionnalisée » bénéficient d'un cadre légal connu et stable. Vous avez d'ailleurs évoqué tout à l'heure cette réserve, « très différente de celles que nous avons connues ».

Monsieur le ministre, ma question est simple : pouvez-vous dès aujourd'hui nous préciser quelle sera l'économie générale de ce texte et la période vers laquelle vous serez en mesure de nous le soumettre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, vous touchez un point sensible chez moi parce que, en effet, je pense que la réforme des réserves est un des éléments importants et positifs de l'évolution vers l'armée professionnelle. Cela la rééquilibre et je veux souligner, parce que beaucoup de parlementaires – et je les en remercie – s'intéressent à ce projet qui est, de fait, politiquement central, que nous avons à apprendre des expériences positives menées par les pays qui se sont professionnalisés avant nous et qui ont pris cette précaution d'avoir une réserve au cœur de leur dispositif militaire.

L'économie du projet de loi en cours de préparation repose sur la prise en compte de quelques impératifs. Les réservistes doivent être parfaitement intégrés dans l'armée professionnelle. Ils doivent en constituer une composante essentielle, au même titre que les militaires en activité, ce qui veut dire que chaque réserviste dépendra d'une unité et qu'il y aura des incitations importantes au renouvellement de périodes régulières, pour que les réservistes ressentent directement qu'ils sont utiles au fonctionnement des armées, notamment pour gérer les pointes.

Le projet repose en outre sur la recherche d'un lien entre l'armée et la nation particulièrement fort. L'Assemblée a bien voulu consentir, dans la loi sur le service national, à ce que les préparations militaires réformées donnent accès à la réserve.

La réserve reposera sur le volontariat, ce qui est un changement fondamental par rapport au système actuel, où la conscription fournit des effectifs importants. Il faut donc créer un véritable statut social du réserviste. Nous allons nous servir de précédents, de tout le matériau qui existe déjà dans notre législation, pour affiner les composantes de ce statut social, l'objectif principal étant une protection professionnelle pour des personnes qui auront des responsabilités, une situation stable, ainsi qu'une couverture sociale qui tienne compte de leur situation particulière et des risques qu'ils encourent.

Ce projet de loi fera l'objet d'une large concertation. J'ai indiqué tout à l'heure, et je le confirme, que je souhaite que la commission de la défense et les parlementaires s'y associent. Mais bien sûr, les organisations d'employeurs et de salariés ainsi que les associations de réservistes seront au cœur de la préparation de ce projet, que je compte demander au Gouvernement de déposer au Parlement avant la fin du premier semestre de 1998. Comme il ne devrait pas être très compliqué du point de vue juridique, j'espère que, malgré le calendrier législatif chargé, son examen en séance ne suivra pas de trop loin son dépôt sur le bureau des assemblées.

M. le président. La parole est à M. Yves Nicolin.

M. Yves Nicolin. Monsieur le ministre, vous avez cru bon tout à l'heure de me faire des remarques peu aimables, permettez-moi de vous répondre.

M. le président. Ne polémiquez pas !

M. Yves Nicolin. Je n'en ai pas l'intention !

Je devais intervenir pour quelqu'un d'autre. Je n'avais donc pas les questions au préalable.

Deuxième chose, vous m'avez dit, à propos de l'établissement public foncier, qu'il ne relevait pas de votre ministère. Or il semble qu'il y ait un délégué interministériel chargé des restructurations qui aurait peut-être pu vous souffler la réponse, et qui dépend un peu de vous.

Troisième point, nous sommes une dizaine de députés à vous avoir écrit pour vous demander audience, le 25 juin dernier. Nous n'avons reçu aucune réponse. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Est-ce votre question ?

M. Yves Nicolin. J'en viens à ma question, si on veut bien me laisser m'exprimer !

Combien de suppressions de postes envisagez-vous sur le site de Roanne pour adapter le PRE, la plan de retour à l'équilibre ?

L'avenir de GIAT-Roanne étant conditionné par le futur VBCI, 1998 sera-t-elle l'année du lancement des études de ce véhicule ?

Votre prédécesseur s'était engagé à transférer, en compensation des pertes d'emplois à Roanne, la direction technique des blindés, acceptée par l'entreprise. Confirmez-vous cette décision ?

Un bâtiment de 80 000 mètres carrés, le bâtiment Somme ayant été évacué pour des raisons de sécurité à Roanne, 800 emplois sont menacés de chômage technique. Prévoyez-vous une aide de l'Etat pour reconstruire un nouveau bâtiment ?

Un délégué interministériel avait été affecté pour la région Rhône-Alpes. Il vient en toute discrétion de quitter ses fonctions. Pourquoi ?

Vous avez annoncé des départs anticipés en préretraite cet après-midi, à cinquante-deux ans pour les ouvriers sous décret. Comment comptez-vous financer cette mesure et sur quelle ligne budgétaire ?

Enfin, vous avez annoncé un CIAT pour la fin de l'année 1997 en faveur des sites les plus touchés par les restructurations. Je vous demande pour Roanne de mettre à l'ordre du jour de ce CIAT une délocalisation maintes fois proposée, celle d'une partie du SCA de l'armée de terre. Est-ce possible ?

M. le président. Pour les réponses aux questions gigognes, la parole est à M. le ministre. (*Sourires.*)

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, vous ne me verrez jamais, dans mes fonctions, prendre l'initiative d'un débat polémique. C'est vous qui l'avez fait. Vous avez reçu les petites répliques qui sont logiques dans une telle situation. Je ne suis pas en sucre, vous non plus !

La polémique donne une part de son intérêt au combat politique. Celui qui la provoque doit s'attendre à en assumer les conséquences. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Mme Odette Grzegorzulka. Et que le meilleur gagne !

M. le ministre de la défense. Mais on apprend à tout âge !

En tout cas, la règle du jeu est claire. Tant que vous serez un opposant responsable et démocrate, je vous répondrai comme tel avec le plus grand plaisir.

M. Yves Nicolin. Je pose des questions !

M. le ministre de la défense. Si ça se passe dans un autre contexte, je le ferai aussi avec un certain plaisir. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Nicolin. Je ne fais que poser des questions !

M. le ministre de la défense. Il n'y aura pas de suppression de poste à Roanne en 1998 résultant d'une modification du plan de charge, puisque, je vous l'ai dit – peut-être faut-il que je vous le dise deux fois –, il n'y a pas de modification du plan de charge.

Le programme VBCI est un programme en coopération, qui supposera des accords avec d'autres pays pour être viable. Et comme nous en avons l'expérience dans tous les programmes en coopération – mais c'est la voie de l'avenir, et nous devons nous y adapter –, cela entraîne des délais.

La contribution de GIAT à ce programme devra faire l'objet d'interventions insistantes du gouvernement français, car il n'y a pas au départ d'appréciation particulièrement favorable de nos partenaires européens quant à la participation de GIAT.

Ce sera une discussion politique importante, et je compte sur votre solidarité en tant que Français pour nous y aider.

Les équipements du bâtiment de Roanne seront réinstallés dans d'autres bâtiments disponibles. Nous travaillerons avec la municipalité et avec les autorités locales concernées pour que la reprise des activités industrielles soit la plus complète. Il est toutefois possible que, dans le cadre des rénovations et des réaménagements qui seront nécessaires, certaines fabrications qui peuvent être acquises à meilleur compte pour renforcer la compétitivité de GIAT ne soient pas reprises alors qu'elles correspondaient à des *process* économiques anciens.

La mesure d'âge à cinquante-deux ans sera financée, monsieur le député. Vous pourrez le vérifier.

L'ordre du jour des conseils interministériels d'aménagement du territoire est encore à élaborer.

Mais je fais appel à votre expérience pour qu'on sache se rappeler que les délocalisations improvisées sont un mauvais usage de l'argent public.

Mme Odette Grzegorzulka. Il fallait le rappeler !

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste, et il est une heure du matin. (*Sourires.*)

La parole est à M. Gérard Lindeperg.

M. Gérard Lindeperg. Monsieur le ministre, je suis désolé, mais vous n'en avez pas encore terminé avec la Loire. (*Sourires.*)

Durant toutes ces dernières années, les salariés de GIAT Industries ont durement payé les conséquences d'orientations stratégiques chaotiques et de choix gestionnaires hasardeux. Je pense, par exemple, à l'aventure coûteuse de FN Herstal en Belgique.

Beaucoup de promesses ont été faites par votre prédécesseur. Je pense notamment au plan économique et social qui devait accompagner les restructurations de la défense dans le département de la Loire, qui compte trois sites – lesquels ont été rappelés tout à l'heure. Je pense également au pôle de l'arme légère qui devait se développer à Saint-Etienne.

Ces promesses n'ont pas été tenues et ces plans se sont révélés être des coquilles vides. Il en résulte aujourd'hui un très grand scepticisme chez les salariés, qui ont perdu confiance dans les décideurs politiques, et une grande inquiétude face aux restructurations qu'imposent une nouvelle donne géostratégique, un nouveau format des armées et de nouvelles conditions de la concurrence sur les marchés extérieurs.

Vous héritez donc, monsieur le ministre, d'un lourd dossier. Et, pour rétablir la confiance, vous devez tout à la fois tenir le langage de la vérité – je dirai « enfin » ! – et prendre des dispositions concrètes afin que la diversification cesse d'être l'objet de discours et entre enfin dans la réalité.

Des savoir-faire existent dans un département comme la Loire, portés par une tradition pluriséculaire. Et GIAT Industries possède une technologie et des équipements de premier ordre.

Dans un département qui a subi tant de crises depuis tant d'années, personne ne comprendrait que l'Etat n'assume pas ses responsabilités aujourd'hui en termes d'aménagement du territoire et de maintien du potentiel industriel.

M. le président. Posez votre question, monsieur Lindeperg.

M. Gérard Lindeperg. J'ai compris tout à l'heure, monsieur le ministre, que vous étiez décidé à organiser des tables rondes sur les sites concernés avec les partenaires économiques, les élus, les organisations syndicales pour étudier les perspectives de développement avec les financements correspondants. Pouvez-vous nous dire dans quel délai ?

Parallèlement, ne pensez-vous pas indispensable de recapitaliser GIAT-Industries et de maintenir les commandes qui permettront d'assurer les nécessaires transitions ?

Bref,...

M. Didier Boulaud. C'est une formule !

M. Gérard Lindeperg. ... nous attendons de votre ministère des engagements précis en dépit des contraintes budgétaires qui vous sont imposées. Et nous attendons du Gouvernement tout entier, à travers l'engagement du Premier ministre, une prise en compte sérieuse de nos difficultés et l'annonce de mesures de niveau interministériel qui soient susceptibles de rétablir la confiance et de redonner l'espérance au personnel de GIAT-Industries et, au-delà, à la population du département de la Loire.

M. le président. La parole est à M. le ministre, qui piaffe. (*Sourires.*)

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je partage votre préoccupation et je rends hommage à votre détermination face à la situation difficile du département de la Loire.

Je voudrais, suivant votre recommandation, me garder de promesses qui seraient déconnectées des perspectives réelles. Mais en restant, je crois, fidèle à la vérité, je peux vous dire que les activités nucléaires, biologiques et chimiques et le département d'optique du site de Saint-Etienne justifient pleinement, par leurs capacités techniques, la pérennité de ces activités.

Il est normal, dans un projet de diversification sérieux et de long terme, que le Gouvernement prenne les dispositions concrètes pour faciliter le développement de ces unités.

Par ailleurs, la délégation interministérielle, dont l'organisation doit être revue et le rôle étendu, disposera d'un crédit de 500 millions de francs. Il va être étayé sur des équipes de site, qui seront mises en place.

Puisque vous m'interrogez sur le délai, je peux vous dire que, s'agissant du bassin auquel vous vous intéressez, c'est dans les premiers mois de l'année 1998 que nous mettrons en place cette mission et qu'elle ouvrira les contacts avec l'ensemble des partenaires locaux.

En ce qui concerne les commandes, notamment l'activité de petit calibre, la revue des programmes à laquelle nous allons nous livrer dès les prochaines semaines devrait permettre de procéder aux ajustements de charges indis-

pensables dans la perspective des besoins des armées au cours des années à venir. Cela est la consécration pratique de notre volonté d'assurer la pérennité des activités principales de défense dépendant du GIAT.

S'agissant de la recapitalisation de l'entreprise, le Gouvernement a débloqué 3,7 milliards de francs au mois de septembre dernier sur les disponibilités du budget. Cela n'a pas été pris sur les crédits de la défense.

Cela constitue, me semble-t-il, un engagement suffisamment clair de la détermination du Gouvernement d'accompagner le GIAT jusqu'au redressement complet de l'entreprise.

Enfin, je veux vous préciser, compte tenu d'hésitations ou de difficultés antérieures dans le traitement des dossiers, qu'il y a urgence. Le comité interministériel d'aménagement du territoire prévu avant la fin de l'année aura à son ordre du jour la situation des bassins d'emploi de la Loire.

M. le président. La parole est à Mme Odile Saugues.

Mme Odile Saugues. Monsieur le ministre, je souhaite appeler votre attention sur la situation des établissements de défense dans le cadre de ce projet de budget, et notamment sur la situation des ateliers industriels de l'aéronautique – les AIA – en France.

Je sais que les AIA sont sans doute moins touchés que d'autres établissements, et qu'ils sont également moins touchés que l'année dernière, dans le cadre des restrictions budgétaires de la défense. Cependant, la lente érosion des effectifs inquiète à la fois les salariés, les syndicats et les élus locaux.

Face à cette situation, je veux vous faire part de quelques observations et interrogations.

Travaillant dans le secteur de l'armement, et principalement dans la maintenance aéronautique pour le ministère de la défense, mais aussi pour des contrats à l'exportation, les salariés des AIA s'inquiètent du devenir du statut de l'établissement et de ses personnels. Pour eux, le maintien de ce statut est indispensable pour assurer la transparence la plus grande dans ce type de marché. Pouvez-vous, monsieur le ministre, leur apporter des garanties ?

Les organisations syndicales que j'ai rencontrées ont tout à fait conscience que les mesures incitatives au départ, liées aux mesures de restructuration de la défense, sont très importantes, et je crois relayer fidèlement leur sentiment en vous disant qu'elles n'attendent nullement le renforcement de ces « primes à la valise ».

Par ailleurs, pour assurer la transmission des compétences, et pour perpétuer le savoir-faire de cet établissement de pointe, qui, en Auvergne, est le fer de lance d'un véritable pôle de retrofit avion, il est vital que des jeunes soient embauchés au statut. Sans embauche, l'établissement perdra à terme la maîtrise d'œuvre de ses chantiers. Il perdra aussi, rapidement, sa compétitivité et sa vitalité.

Comptez-vous prendre des décisions pour permettre ce renouvellement des effectifs ?

Dernier point, monsieur le ministre, et dernière interrogation : les mesures incitatives aux départs, pour les établissements en compte de commerce, comme les AIA, ont des répercussions directes sur le taux horaire de ces établissements et mettent en péril leur compétitivité. Quelles solutions peuvent être engagées pour mettre fin à cette situation ?

En conclusion, les salariés, les organisations syndicales, les élus locaux attendent de ce gouvernement un geste fort en faveur de l'emploi, notamment de l'emploi des jeunes, dans des régions industrielles déjà durement frappées par la crise économique et sociale.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Les ateliers industriels de l'aéronautique sont chargés des réparations et de l'entretien des matériels aériens de nos armées.

Ils sont répartis sur trois sites : à Clermont, pour la réparation et la révision des cellules, à Bordeaux pour l'entretien des moteurs et à Cuers pour les matériels d'aéronavale.

Ces trois établissements sont regroupés dans le service de la maintenance aéronautique.

S'agissant des statuts des AIA et de ses personnels, sur lesquels vous m'interrogez, madame la députée, ce sujet n'est pas à l'ordre du jour. Le Gouvernement n'envisage pas de modifier ces statuts.

Le regroupement au sein du service de maintenance avait pour but de regrouper, en les identifiant bien, les trois ateliers qui ont une mission purement industrielle, ce qui les distingue du reste de la DGA. Le regroupement n'a donc pas pour objectif une évolution de statut.

Concernant l'embauche de jeunes, je dois, en effet, veiller à équilibrer la pyramide des âges des AIA en fonction de la charge de métier, de la charge de travail et des compétences dans les différents métiers.

Bien entendu, ces embauches sont relatives, car conditionnées par l'évolution de la charge de travail.

Il est exact que les mesures incitatives au départ, qui ne comportent aucune obligation, sont financées par les établissements, ce qui pèse sur leur coût. Mais c'est la réalité de tous les industriels dans le secteur de la défense, à l'exception de la DCN, dont la situation financière est évidemment beaucoup plus dégradée.

Le plan de charge des AIA est, heureusement, beaucoup plus constant. Et donc, leurs évolutions d'effectifs ne sont pas préoccupantes.

Aussi me semble-t-il possible de maintenir ces mesures incitatives assez dispersées à leur charge.

Toutefois, je suis prêt à poursuivre la concertation avec les élus concernés pour examiner si cette formule financière a des conséquences préoccupantes. Mais, comme vous l'avez vous-même indiqué dans votre question, la pérennité et la réalité du plan de charge de cet établissement ne sont pas discutées.

M. le président. La parole est à M. Jean-Noël Kerdraon.

M. Jean-Noël Kerdraon. Monsieur le ministre, la loi de programmation militaire est catastrophique pour la DCN de Lorient et de Brest. Ce sont des milliers d'emplois qui sont ou seront supprimés, tant dans les entreprises sous-traitantes que dans les personnels à statut.

Ainsi, à titre indicatif, le nombre d'heures passe à Brest de 6,4 millions en 1997 à 4,4 millions d'heures en 1998 ; il sera de 3,7 millions en 1999 et à 3,1 millions en 2000.

Aussi, il est important de prévoir un renforcement des plans de charge par des commandes militaires et des activités de diversification.

Dans ce domaine, le contrat de construction d'une plate-forme *offshore*, que vous avez contribué à obtenir pour Brest, contribue à diversifier le tissu industriel et à fournir de l'activité, principalement aux entreprises de la sous-traitance.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. Jean-Noël Kerdraon. Mais il faut garder à l'esprit que la vocation principale de ces deux DCN est la construction des bâtiments de surface, de gros tonnage à Brest, et de moyen tonnage à Lorient.

Face à la faiblesse des commandes, dans le cadre de la loi de programmation militaire, qui a mal anticipé le vieillissement de la flotte et retardé les commandes de TCD – c'est-à-dire de transports de chalands de débarquement – de nouvelle génération au début du siècle prochain, comment envisagez-vous, monsieur le ministre, la prérennité de constructions neuves à Brest et à Lorient et la transmission indispensable du savoir-faire entre les générations pour garantir le maintien des compétences ?

En conclusion, monsieur le ministre, j'ai apprécié que vous ayez reçu les organisations syndicales aujourd'hui pour les informer du contenu de vos décisions dans le cadre de ce débat budgétaire. Cela démontre, s'il en était besoin, l'importance que vous attachez aux acteurs sociaux.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Vous avez raison, monsieur le député, de souligner la situation réellement difficile de Brest et de Lorient, notamment eu égard aux pertes d'emplois subies dans la sous-traitance au cours des dernières années, ce qui a justifié un plan particulier du Gouvernement, annoncé au début du mois d'octobre, au bénéfice des personnels de la sous-traitance interne de la DCN de ces deux ports.

Vous-même ainsi que d'autres collègues élus de Bretagne aviez très tôt appelé mon attention sur le risque de grand écart, le risque de distorsion qui pouvait exister entre les conséquences subies par les salariés statutaires de la DCN et les personnels de la sous-traitance, qui n'avaient pas de filet de sécurité.

Par ailleurs, une commande de plate-forme *offshore* a été obtenue par la DCN au profit de son établissement de Brest et des sous-traitants des deux ports. Je tiens à dire que la première commande qui avait été réalisée a valu référence et que les conditions de professionnalisme et d'efficacité dans lesquelles l'établissement et ses sous-traitants ont réalisé la plate-forme ont permis d'obtenir d'autres contrats.

Des négociations sont en cours pour développer cette action vers une diversification durable et porteuse d'avenir.

La mobilisation de l'ensemble des collectivités locales, après quelques difficultés d'ajustements financiers entre elles, a aidé à la réussite de cette diversification. Et nous pouvons dire que le niveau d'aides publiques qui a été rassemblé pour mener ce projet de diversification est parfaitement crédible, car il s'agit d'un métier pour lequel il existe dans tous les pays développés un certain pourcentage d'aides publiques. Nous sommes restés en deçà de ce pourcentage.

La réflexion sur l'organisation des établissements de la DCN, à laquelle vous contribuez activement, monsieur le député, conduira à aborder des sujets fondamentaux, comme le maintien des compétences.

En tout cas, la vocation de Brest à construire les bâtiments neufs de la marine nationale reste entière.

Une attention particulière sera portée sur les pyramides des âges. Cette réflexion sera conduite localement, par établissement, avec les personnels concernés.

L'organisation industrielle de la DCN devra également être abordée puisque la diversification est une véritable stratégie, qui doit être menée dans le long terme.

A cet égard, les synergies à développer entre les établissements bretons de Lorient et de Brest constituent sûrement une piste de travail intéressante, qu'il s'agisse de construction neuve ou d'entretien.

Bien entendu, cette réflexion doit être menée en commun avec les personnels, l'ensemble des élus et les représentants de l'État.

Ce chantier est engagé, et vous y avez contribué de façon dynamique et positive, à la mesure de la confiance que le Gouvernement a dans l'avenir de ses compétences pour la France.

M. le président. Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre, on connaît trop peu le rôle utile que peuvent jouer des officiers français détachés auprès de gouvernements étrangers ou d'armées de certains pays.

Il faut réfléchir davantage à la façon dont ils sont susceptibles d'assurer une meilleure connaissance de notre politique militaire, de nos conceptions stratégiques, de nos matériels et de nos techniques.

Lorsqu'on regarde une carte du monde, on constate que la répartition est très inégale selon les pays. D'après un rapport parlementaire sur la coopération, 700 officiers français sont détachés en Afrique, mais seulement 64 dans le reste du monde !

Je ne disconviens pas pour autant du rôle utile que jouent ces officiers en Afrique, et je ne prétends nullement qu'il faille les retirer.

Mais, dans le cadre d'une mission de l'UEO en Asie centrale, je viens de visiter des pays qui seront des carrefours dans le monde de demain face aux influences russe, chinoise, turque, arabe, iranienne. Je pense au Kazakhstan, à l'Ouzbékistan, à l'Azerbaïdjan, qui sera demain un nouveau Texas. Il n'y a là-bas aucun officier français. Il en vient un de Moscou une fois tous les six mois : il passe trois jours à l'hôtel, et il repart.

De même, alors que nous avons sept officiers français dans un tout petit État africain – bravo –, il n'y en pas un seul en Hongrie. En Arabie Saoudite, il y a 200 officiers américains, et seulement trois officiers français. Et ce alors même que nous avons des contrats considérables avec ces pays.

Sans doute vous heurtez-vous, monsieur le ministre, à certaines difficultés, car vous avez, à côté de vous, des administrations, le Quai d'Orsay et autres. Mais je suis convaincu que vous avez la volonté de corriger cette situation.

Et si vous n'obtenez pas satisfaction, demandez l'arbitrage de M. le Premier ministre. Il faut que la France soit mieux représentée dans un grand nombre de pays, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale. Je me souviens de la mission française qui était à Prague entre 1920 et 1938. Sous l'autorité du général Faucher, elle comptait des centaines d'officiers.

Par ailleurs, les armées françaises doivent, comme celles des États-Unis et d'autres pays étrangers, recruter des officiers des affaires civiles, dont le rôle est très important ; les récentes interventions françaises dans les Balkans ont montré l'utilité de ces officiers.

J'insiste pour que, sur ces deux points, nous puissions obtenir satisfaction, dans l'intérêt de notre pays.

MM. Loïc Bouvard et Arthur Paecht. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir utilisé la liberté de parole dont jouissent les parlementaires – celle des membres du Gouvernement est bien évidemment plus étroite – et d'avoir traité ce problème de façon ouverte.

Nous avons commencé à étudier cette question. Il est indéniable que la disproportion des engagements que vous avez décrite pose un problème de choix politique auquel nous ne pouvons nous soustraire.

En outre, le dispositif de coopération aujourd'hui en vigueur en Afrique répondait bien aux missions et aux objectifs politiques de la coopération dans la période qui a suivi l'indépendance de ces pays africains amis. Mais les techniques et les méthodes de coopération et de formation des hommes ainsi que les relations de confiance et les échanges techniques entre les armées ont substantiellement changé depuis lors.

Nos armées ont commencé à s'adapter à de nouvelles relations de coopération avec un certain nombre de nos partenaires africains, notamment en envoyant des détachements d'instruction ou de perfectionnement. Des unités françaises constituées travaillent ainsi avec l'armée partenaire pendant une certaine période mais elles ne s'installent pas. Aussi, la découverte qu'ont semblé faire au cours des derniers mois certains observateurs quant aux initiatives de coopération de nos amis américains en Afrique correspond à ce que font déjà depuis plusieurs années les armées françaises chez certains de nos partenaires africains.

Indéniablement, il y a des résistances et des viscosités qui nous gênent pour transférer des moyens, mais les priorités que vous avez soulignées sont réelles ; il faut assurer notre présence dans les pays d'Europe centrale et orientale qui s'intègrent au concert diplomatique et militaire européen, ainsi que dans un certain nombre de pays clés qui orienteront le contexte géopolitique dans plusieurs grandes régions du monde. C'est un défi auquel nous devons répondre.

Bien entendu, cela ne pourra pas se faire immédiatement, mais il s'agit d'un objectif stratégique que vous avez bien fait de souligner devant l'Assemblée nationale et qui alimentera nos débats dans les mois qui viennent.

M. le président. Nous revenons au groupe UDF.

La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Ma question, à laquelle s'associe Mme Anne-Marie Idrac, a trait au sort du missile M 51 destiné à assurer la relève des missiles M 45, emportés par les SNLE-NG. Ce programme est d'une nécessité vitale et je sais, monsieur le ministre, que c'est également votre conviction ; vous vous êtes d'ailleurs exprimé à ce sujet tout à l'heure.

L'arrêt des essais nucléaires ne permettra plus de mettre au point des charges aussi optimisées que par le passé. Cette contrainte s'appliquera à la tête TNO, qui doit assurer le renouvellement des charges équipant la composante océanique. De par ses caractéristiques, seul le missile M 51 sera adapté à ces têtes nucléaires TNO.

Ma préoccupation est double.

Elle est d'abord financière. Le programme M 51 illustre bien les conséquences négatives du retardement des programmes. Il faudra en effet adapter au nouveau

missile M 51 les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération, qui étaient conçus pour le missile M 45.

Ce surcoût sera-t-il important ?

Ma préoccupation est en second lieu sociale. Même si le programme est maintenu intégralement dans son calendrier et dans ses performances, les économies réalisées au titre du budget de 1998 sont évidemment dommageables pour l'emploi industriel : entre 400 et 600 personnes sont menacées par ces coupes budgétaires, notamment dans la vallée de la Seine.

Que comptez-vous faire pour les établissements touchés par la baisse de ces programmes ? Ne pourriez-vous, par exemple, annoncer que le programme M 51 fera prochainement l'objet d'une commande pluriannuelle afin de lui assurer, ainsi qu'à ceux qui y collaborent, une plus grande lisibilité financière ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je vous confirme, monsieur le député, et vous pouvez transmettre cette information à Mme Idrac, que le moratoire décidé pour le M 51 dans le projet de budget pour 1998 ne peut en aucun cas être interprété comme un abandon de ce programme ; les objectifs de mise en service opérationnelle sont inchangés. Je rappelle que l'engagement industriel de ce programme est prévu pour 2006 et son entrée en activité opérationnelle pour 2010. Ce délai nous permettra d'optimiser la réalisation du programme.

Vous avez bien fait de souligner que l'abandon des essais nous place, pour ce qui est de la modernisation de notre force nucléaire, dans une situation radicalement nouvelle, et des incertitudes techniques subsistent indéniablement. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons prévu un délai supplémentaire en vue de mettre au point ces armes ; à l'évidence, leurs conditions d'essai et de préparation technique sont en partie à inventer.

Le moratoire limite les engagements financiers, ralentit temporairement le rythme des développements mais conserve les équipes industrielles. Comme vous l'avez noté, plusieurs centaines de millions de francs seront payés au cours de l'année 1998, car l'étalement n'empêche pas d'associer les crédits de 1998 et ceux de 1999.

En fonction des résultats de la revue des programmes qui, en tout état de cause, ne mettra pas en jeu la mise à niveau de notre force nucléaire, le moratoire ainsi décidé permettra de reprendre le développement du M 51 à son rythme initial, ou de réorienter, pour l'optimiser, ce programme sans aucune perte de crédits. En effet, la non-correspondance du nouveau missile avec la capacité d'accueil des deux sous-marins nucléaires qui ont été réalisés récemment supposera des travaux d'adaptation des deux premiers SNLE, pour un montant de l'ordre de 500 millions de francs par bateau.

M. le président. Nous revenons au groupe socialiste.

La parole est à M. Didier Boulaud.

M. Didier Boulaud. Ma question porte sur l'avenir des établissements du matériel. Vous comprendrez, monsieur le ministre, que je porte un intérêt particulier à cette question, dans la mesure où le département de la Nièvre verra son seul régiment, le 7^e régiment d'artillerie, dissous en 1999. Il ne subsistera donc que l'Etatat de Fourchambault pour assurer la présence de la défense, soit 250 emplois dans un département où existaient il y a peu de temps un magasin des subsistances et, il y a quelques années, les prestigieuses forges de la marine, installées par Colbert.

La Nièvre perd 1 000 habitants par an ; c'est dire l'importance de la présence de la défense.

Mais je ne ferai pas de cet établissement ni de ce département un cas particulier dans la mesure où il existe plus de quarante établissements de ce type, d'importance variable. Ce sont donc quarante sites qui sont concernés sur l'ensemble du territoire par la restructuration de notre outil de défense et par les conséquences qu'elle aura sur l'entretien des matériels. Ils emploient entre 100 et 500 personnes dont l'inquiétude va croissant, en particulier dans les établissements de niveau technique d'intervention 3, plus particulièrement chargés de révisions profondes pour le compte du génie, voire de la reconstruction de certains matériels.

Or de nombreux régiments du génie sont appelés à disparaître et la DGA aurait manifesté son intention de récupérer certaines interventions, ce qui nourrit des craintes.

La remarque vaut également pour les établissements NTI 2, qui assurent le soutien directs aux régiments. Ces établissements sont eux aussi concernés et les personnels sont très inquiets du fait de la disparition d'une cinquantaine de régiments dans le cadre de la professionnalisation, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur les besoins d'entretien.

M. le président. Monsieur Boulaud, achevez votre fresque. (*Sourires.*)

M. Didier Boulaud. Je termine, monsieur le président.

Monsieur le ministre, ma question est simple ; elle porte sur l'avenir de ces établissements dont le niveau de compétence est reconnu. Certains disposent d'ailleurs de bureaux d'études et le risque est réel de voir leur savoir-faire périlcliter si l'activité ne peut être assurée.

Pouvez-vous nous dire où en est la réflexion de la délégalation aux restructurations sur ces établissements dont la très grande majorité emploient des personnels civils et concourent à préserver l'aménagement du territoire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, afin d'atteindre les objectifs définis par la loi de programmation militaire, les restructurations de la défense ont été, comme vous le savez, scindées en deux phases.

La première porte sur les forces et va de 1997 à 1999. L'ensemble des mesures est connu. Celles-ci se traduisent en effet, dans le département de la Nièvre, par la dissolution du septième régiment d'artillerie, qui surviendra en 1999.

La seconde phase se déroulera de 2000 à 2002. Elle portera sur l'adaptation de l'ensemble des échelons de soutien, sur l'environnement des forces et sur l'organisation territoriale de nos armées. Les effectifs concernés seront moins nombreux que pour la première phase, mais un plus grand nombre d'unités et de services seront touchés et le travail d'aménagement du territoire sera par conséquent complexe. Le service du matériel sera concerné par cette deuxième phase, qui est à l'heure actuelle à l'étude au sein des états-majors. Il est donc trop tôt aujourd'hui pour se prononcer sur l'avenir du site de Fourchambault mais j'ai pris bonne note de vos remarques et de vos informations.

En tout état de cause, j'ai souhaité que l'annonce des mesures retenues ait lieu dès le printemps de 1998, soit plus de dix-huit mois avant l'application des premières mesures de cette phase. Il ne me paraît pas bon, en effet

qu'il y ait un trop grand décalage entre la première phase et la seconde et il est important que l'ensemble des collectivités locales et des élus soient informés de ce qui se passera.

Je note que la dissolution prévue du septième régiment d'artillerie libérera le casernement de Garchizy, contigu à l'établissement du matériel situé dans votre département, ce qui pourrait, le cas échéant, favoriser son extension dans le cas où il y aurait un regroupement.

De même la municipalité que vous dirigez – avant qu'une loi drastique sur le cumul des mandats ne vous prive de cette possibilité (*Sourires*), mais, rassurez-vous, la situation actuelle peut encore durer un demi-siècle – envisage par ailleurs de développer dans l'ancien quartier Pittié un pôle universitaire à propos duquel une étude de faisabilité financière réalisée par le ministère est en cours. C'est un bon projet, qui pourra déboucher.

Dans l'attente de la définition de ces mesures de redéploiement, j'ai pris bonne note des difficultés particulières d'aménagement du territoire de votre département et de la demande de soutien que vous avez formulée à juste titre.

M. le président. La parole est à M. Bernard Seux.

M. Bernard Seux. Mon intervention porte sur la gendarmerie nationale. Vous avez bien voulu rappeler, monsieur le ministre, la priorité accordée à cette arme. Celle-ci apparaît dans le budget qui nous est soumis aujourd'hui.

Je vous ferai cependant part de plusieurs préoccupations.

Je pense que les centres opérationnels de gendarmerie ont atteint leurs limites, notamment dans les grands départements.

Pour renforcer leur efficacité et répondre aux préoccupations des habitants et des élus, ne serait-il pas possible de déconcentrer ces COG au niveau des compagnies ?

Vous allez par ailleurs donner des instructions aux commandants de groupement pour qu'ils redévoient les moyens nouveaux qui seront mis à leur disposition. Puisque certaines unités dissoutes n'ont pas vu leurs moyens augmenter, en particulier certaines brigades qui avaient eu de nouvelles charges, ne serait-il pas possible de redéployer d'autres moyens au niveau des groupements ?

Enfin, qu'en est-il de la modification des zones de compétence de la police et de la gendarmerie et de la redistribution des cartes en ce domaine ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Les centres opérationnels de la gendarmerie ont été mis en place, dans la nouvelle organisation du service de la gendarmerie départementale, pour assurer, surtout de nuit, la permanence de l'accueil téléphonique des usagers et l'intervention de premier niveau pour tout événement signalé dans le département concerné.

J'ai visité plusieurs de ces centres et par rapport à mon expérience d'il y a quelques années, j'ai constaté d'importants progrès quant à leur efficacité. Je comprends bien votre préoccupation car votre département est très grand et compte près d'un million et demi d'habitants, très dispersés géographiquement, mais je vous rappelle qu'il y a 97 groupements et 420 compagnies. Par conséquent, si l'on passait systématiquement d'un centre opérationnel au

niveau du groupement départemental à un centre opérationnel au niveau de la compagnie, laquelle correspond souvent à un arrondissement, nous risquerions une sérieuse déperdition des moyens ; il faut en effet former les personnels et les prélever sur l'activité des brigades. Dans un département moyen, comme ceux que j'ai eu l'occasion de visiter, le prélèvement sur le potentiel humain des brigades est déjà non négligeable ; si ce prélèvement était effectué à l'échelon d'un groupe de personnels plus restreint, le coût risquerait de devenir trop important.

Il ne faut toutefois pas écarter l'expérience consistant à créer un centre opérationnel au sein d'un groupement particulièrement étendu ou complexe, mais il faut toujours que l'effectif de gendarmerie soit suffisant pour pouvoir constituer le support de ce centre.

Quant au meilleur emploi des effectifs – je n'utilise pas le terme de redéploiement, qui me paraît restrictif –, l'objectif n'est pas nécessairement de modifier les structures mais d'affecter l'ensemble des personnels là où ils seront le plus utile. J'insiste sur le fait que, eu égard aux principes que j'ai fixés à la direction de la gendarmerie, je n'entends pas qu'on supprime la brigade d'un canton ; l'unité profonde entre brigade et canton doit être préservée.

Ces brigades doivent avoir un effectif suffisant pour assurer une présence permanente, même dans les zones faiblement peuplées qui ont des difficultés particulières s'agissant de la sécurité publique. Certes, le niveau de délinquance constaté dans ces zones n'a rien à voir avec celui des zones plus peuplées, mais les zones faiblement peuplées connaissent d'autres formes de danger, et des atteintes à la sécurité collective peuvent y être perpétrées ou s'y préparer ; le travail de maillage et d'observation générale qu'effectue la gendarmerie peut donc être particulièrement précieux car il permet de repérer des comportements à risques graves.

Une mission va être confiée à ce sujet à M. Roland Carraz et à M. Jean-Jacques Hyst. Je confirme que son travail n'a pas pour objet de revenir sur la répartition législative des compétences entre la police nationale et la gendarmerie, qui nous paraît satisfaisante à la base et doit faire l'objet d'une continuité républicaine. Il s'agit de faire des recommandations fondées sur la concertation quant à une meilleure répartition des effectifs au sein de la zone de compétence de chacune des unités et de proposer une meilleure collaboration entre elles, notamment dans les zones périurbaines et les constellations de petites villes, où l'on passe en permanence d'un secteur de police nationale à un secteur de gendarmerie et où il faut que l'ensemble soit aussi transparent que possible pour les citoyens, pour les usagers de la sécurité publique.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Viollet.

M. Jean-Claude Viollet. Ce projet de budget pour 1998 se veut un budget de vérité, rompant avec les pratiques antérieures faites de gels, de reports, d'annulations de crédits en tout genre.

Se voulant respectueux de la loi de programmation militaire et de la professionnalisation de nos armées voulues par le Président de la République, il n'en reste pas moins très contraint, notamment pour la marine.

Ainsi, le titre V, du fait de la baisse des plans de charge militaires, qui n'est pas encore compensée par la diversification et l'export, conduirait à poursuivre la déflation des effectifs de la DCN.

Même si cette déflation est d'un niveau bien moindre que ce que prévoyait le plan Millon, elle pourrait remettre en cause la viabilité de cet outil industriel, altérer ses compétences et son savoir-faire, et donc ses capacités de production.

C'est d'autant plus vrai pour le site DCN-Ruelle, particulièrement vulnérable du fait que, équipementier, il intervient le plus souvent en sous-traitance d'autres établissements de la DCN, parfois en concurrence avec d'autres équipementiers.

Vous avez indiqué que cette réduction du titre V était une mesure provisoire. Vous vous êtes engagé à procéder en 1998 à une revue de programmes, qui devrait déboucher sur la vérification de notre capacité à tenir la loi de programmation militaire, et donc sur les mesures à prendre dès la loi de finances pour 1999. Dans cette attente, il importe de ne rien faire qui puisse hypothéquer l'avenir.

C'est pourquoi nous avons apprécié les engagements pris ce jour par le Gouvernement et vous pouvez compter sur notre soutien dans l'action que vous avez entreprise. Mais nous souhaiterions, mon collègue Jean-Claude Beauchaud et moi-même, vous entendre préciser votre engagement à pérenniser chacun des sites de la DCN dans ses fonctions propres – tout en reconnaissant à un site de la DCN-Ruelle sa fonction d'équipementier vis-à-vis des autres sites de la DCN – comme dans sa diversification.

Nous souhaiterions également que, dans le cadre de la nouvelle orientation de développement des sites de défense, vous précisiez votre volonté, dès 1998, d'engager avec l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et politiques concernés la négociation sur l'évolution de chacun des sites de la DCN. Cette négociation devrait privilégier, d'une part, l'avenir industriel par la diversification à l'export dans un souci d'aménagement équilibré du territoire et, d'autre part, l'emploi par la prise de mesures d'âge accompagnées d'embauches nouvelles et ciblées, la réussite d'une telle démarche nécessitant parallèlement le lissage des plans de charge et la mise en œuvre du processus de réduction et d'aménagement du temps de travail. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, la pérennité du site de la direction des constructions navales à Ruelle est assurée. La qualité et la technicité du personnel de l'établissement sont toutefois confrontées à un défi car, malgré leurs atouts économiques, le plan de charge et le volume d'activités sont aujourd'hui incertains.

La consolidation de l'établissement passe donc par une analyse de son organisation industrielle. La procédure que nous devons développer fera toute leur place aux acteurs locaux.

Sur le plan interne, la mise en œuvre de la mesure d'âge dérogatoire que j'ai annoncée tout à l'heure fera l'objet d'une réflexion approfondie et concertée au sein de l'établissement pour envisager les évolutions nécessaires compte tenu d'une approche réaliste des plans de charge attendus.

Une commission de site élaborera localement des propositions, qui auront leur place dans le plan d'ensemble de la direction des constructions navales.

Le plan d'entreprise que nous espérons ainsi mettre en forme fournira les perspectives des évolutions futures des établissements. Nous l'officialiserons après débat au printemps de 1998.

M. Jean-Yves Le Drian. Très bien !

M. le ministre de la défense. C'est la raison pour laquelle, si je peux vous assurer de la pérennité du site de Ruelle, je ne peux pas, en revanche, définir exactement son périmètre dans la durée car il s'agirait alors d'une décision nationale et unilatérale en contradiction avec la méthode que je souhaite promouvoir.

Sur le plan externe, c'est-à-dire en ce qui concerne tout le bassin d'emploi, nous allons développer des comités de suivi régionaux de la conversion associant les élus et les organisations représentatives autour des préfets. Je réunirai les préfets les plus concernés dont, bien entendu, celui de la Charente, dès les prochaines semaines pour les informer pleinement du projet du Gouvernement.

C'est donc dès la fin de 1997 et dès les premières semaines de 1998 que nous entamerons un dialogue direct sur les perspectives à moyen terme intéressant l'établissement de la DCN à Ruelle.

M. le président. La parole est à M. André Vauchez.

M. André Vauchez. Monsieur le ministre, ma question porte sur l'avenir.

Le projet de budget de 1998 de la défense s'inscrit dans un contexte de contraintes budgétaires générales, mais aussi dans le cadre de la loi de programmation militaire et de la professionnalisation des armées, décidée par le chef de l'Etat en 1996.

Votre projet prend en compte ces éléments.

Toutefois, la partie consacrée à l'investissement, c'est-à-dire le titre V, subit depuis plusieurs années une baisse de crédits, ce qui ne va pas sans poser des problèmes économiques et sociaux graves sur les sites industriels d'armement de notre territoire.

J'ai bien noté que, pour 1998, vous ajustiez les ouvertures de crédits à un niveau légèrement supérieur aux réalisations des années 1995 et 1996, ce qui procède d'une bonne utilisation des crédits publics.

Les situations géopolitiques et géostratégiques ont beaucoup changé ces dernières années. Ne croyez-vous pas qu'il soit nécessaire de repenser le cadre de l'armée de demain, certes professionnalisée, et de ses équipements, dans l'espace plus large d'une Europe en construction dans laquelle la France doit être l'élément moteur ?

Peut-on imaginer que cela se traduise, d'une part, par une recomposition, par une diversification de nos industries d'armement et, d'autre part, par des économies budgétaires ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je vous remercie de convenir que l'évolution financière que nous conduisons est réaliste et qu'elle s'efforce de concourir à la meilleure utilisation possible des crédits d'investissement qui sont mis à notre disposition dans le cadre d'une stratégie financière publique que chacun connaît.

Je reconnais que des évolutions géostratégiques se poursuivent depuis le Livre blanc de 1994. Comme je l'ai déjà dit, nous devons accomplir un travail de veille, un travail d'analyse permanente des nouvelles données géostratégiques que nous devons intégrer progressivement, sans bouleverser le cadre stratégique général. Nous ne devons pas laisser nous échapper les évolutions nouvelles – je pense en particulier à une meilleure répartition dans l'espace de nos axes de priorité.

En revanche, je dois dire que ce n'est pas à court terme que je vois le rassemblement des énergies européennes en matière de défense. Il n'aura donc pas de répercussions prévisibles sur nos charges budgétaires. Il s'agit d'un projet à long terme.

L'histoire de l'Europe, qui est une discipline toujours plus passionnante, nous rappelle la multitude de conflits dans laquelle nous avons été engagés. Tout cela ne disparaît pas en une génération.

Les cérémonies auxquelles nous avons participé, les uns et les autres, le 11 novembre, commémorent des conflits qui ont déchiré l'Europe. Même si nos relations d'amitié sont aujourd'hui solides, les souvenirs continuent d'influencer les traditions militaires et les mécanismes de réflexion de nombre de nos partenaires européens.

Il s'agit donc d'une démarche pas à pas, supposant un rapprochement d'abord par la pratique et, souvent, par l'industrie et l'économie, mais aussi par la coopération militaire de terrain. Ce rapprochement nous permettra de dépasser les différences et les incompréhensions qui peuvent subsister et nuire à la construction européenne.

Cela dit, et nous aurons l'occasion d'en débattre conformément au souhait exprimé sur plusieurs bancs, d'autant plus que cela prolongera la mission de réflexion de la commission de la défense, les alliances européennes sur le plan industriel sont d'actualité. Il est vraisemblable que c'est dans l'année qui vient que le Gouvernement pourra saisir l'assemblée de projets de grande ampleur concernant le rassemblement des forces européennes, en particulier en matière aéronautique.

M. le président. La parole est à Mme Nicole Feidt.

Mme Nicole Feidt. Monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur la place et le rôle des personnels civils de la défense, dans le cadre de la professionnalisation de nos armées.

L'objectif affiché pour cette catégorie de personnels est qu'à terme ceux-ci constituent le socle de la plupart des organismes de la défense. Cet objectif implique de traiter le dossier avec clarté et lisibilité, afin que puisse s'instaurer un véritable climat de confiance avec les personnels concernés. La transition vers une armée professionnelle où les personnels civils tiendront une place accrue en dépend étroitement.

Cela semble d'autant plus essentiel que la suppression du service national ne sera pas, à terme, sans conséquence sur le lien armée-nation.

La bonne intégration des personnels civils contribue aussi largement à éviter la tentation du repli de l'institution militaire sur elle-même. Il convient d'examiner les questions qui sont toujours l'objet d'une réflexion et qui renvoient tant au lien de subordination et aux relations hiérarchiques entre civils et militaires qu'à l'adaptation aux nouvelles conditions d'emploi de la réglementation ouvrière, ou encore à l'application d'une gestion encore plus rationnelle et cohérente des effectifs et des emplois.

L'avenir des personnels civils au sein du ministère de la défense est intimement lié à la définition des projets de carrière et à l'attrait des fonctions et métiers proposées.

Dans ces domaines, les attentes de ces personnels sont particulièrement fortes et l'examen du projet de budget 1998 pour la défense doit nous permettre d'y apporter les premières réponses, notamment par le biais des recrutements et des carrières.

Par ailleurs, les personnels civils sont naturellement fortement marqués par les nombreuses restructurations, réorganisations, mutations technologiques et industrielles qui

affectent la vie quotidienne de tous les agents, fonctionnaires et ouvriers d'Etat, qu'ils se trouvent dans l'industrie d'armement ou dans les états-majors, les services et les unités.

Cette situation impose également une écoute particulièrement attentive sur toutes les questions d'action sociale. Notre devoir est d'y répondre.

Avec l'examen du présent budget, ils doivent pouvoir mesurer l'importance et la reconnaissance accordée par la nation à leur travail et à leur statut.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir nous confirmer la place des personnels civils dans le cadre de la professionnalisation de l'armée.

M. le président. Confirmez-nous, monsieur le ministre ! Vous avez la parole.

M. le ministre de la défense. Madame le député, aux termes de la loi de programmation, un membre sur cinq de nos forces armées sera un civil. Cette évolution consacre un changement de nature de la place du personnel civil dans notre modèle militaire.

Dans cette nouvelle situation, les civils seront intégrés. Ils seront une composante à part entière de l'armée professionnelle.

Civils et militaires seront parfaitement complémentaires : aux militaires reviendra le devoir de disponibilité permanente, la projection et le risque militaire accepté ; les civils se verront au contraire assigner la permanence et la continuité qui assureront la fiabilité des savoir-faire professionnels.

Les civils auront des fonctions totalement imbriquées au sein des unités militaires, dans un régiment professionnalisé de l'armée de terre. Une quarantaine d'agents civils assureront les fonctions de soutien non militaires.

Ce nouveau rôle doit s'accompagner d'actions spécifiques valorisant le rôle du personnel civil et conduisant les deux catégories à bien vivre ensemble dans le respect de leurs droits et de leurs devoirs respectifs.

Une politique de formation complémentaire et une véritable gestion des compétences et des carrières est déjà mise en œuvre. Ainsi, 73 % des personnels civils en activité en 1996 ont suivi une formation, et 610 millions de francs y ont été consacrés.

Il s'agit là d'une mission d'avenir. Compte tenu de leur spécialité et de leur technicité, les personnels civils seront de plus en plus appelés à se réformer régulièrement de manière à être aussi « pointus », comme on dit, aussi efficaces que possible dans l'exercice de leurs missions, qui seront précieuses pour les unités.

Pour faciliter la compréhension mutuelle de toutes les catégories de personnels de la défense, nous avons mis en place un groupe de travail réunissant administration, état-major, organisations syndicales du personnel civil, discutant des questions concrètes relatives au rôle et à la place de ce personnel, non pas pour élaborer des instructions ou des règles juridiques trop abstraites, mais pour traiter humainement la question de la vie quotidienne dans les unités, pour approfondir et rationaliser les relations hiérarchiques.

En 1996, on comptait 73 700 agents civils de la défense. Nous allons passer à 83 000.

Il s'agit là d'une des conditions majeures de la réussite de la professionnalisation.

M. le président. La parole est à M. Bernard Grasset, pour poser la dernière question.

M. Bernard Grasset. Monsieur le ministre, en présentant votre budget, vous avez précisé que la réduction des moyens budgétaires du titre V était exceptionnelle, c'est-à-dire, avez-vous dit, temporaire.

M. Yves Fromion. Ah bon ?

M. Bernard Grasset. Si nos capacités opérationnelles immédiates ne sont pas touchées, cette réduction des crédits d'équipement a des conséquences, que vous n'avez pas cachées, sur le déroulement des programmes d'armement, l'environnement des forces et l'emploi industriel.

La loi de programmation militaire comporte des lacunes. Elle fait peser une lourde hypothèque financière sur la période postérieure à 2002. Elle exprime néanmoins les grandes orientations du Gouvernement en matière d'équipements militaires, comme donc en ce qui concerne le modèle d'armée auquel elles sont destinées.

Cette programmation, malgré les impasses économiques qu'elle comporte, présente au moins l'avantage d'éclairer le plan de charge des entreprises intéressées aux commandes d'armement.

Toute réduction des dotations budgétaires risque d'être interprétée comme un choix d'avenir : avenir du modèle d'armée et des capacités militaires dont nous voulons nous doter, avenir de l'industrie d'armement, donc des emplois.

Nul ne peut prétendre qu'une « encoche » dans la programmation en sonne le glas. Mais que se passerait-il si cette encoche n'était pas comblée par la suite ou si elle était suivie d'autres encoches qui réduiraient alors durablement le niveau des moyens de la programmation ?

M. Yves Fromion. C'est toute la question !

M. Bernard Grasset. Monsieur le ministre, cette question est porteuse d'inquiétudes de toute nature.

M. Yves Fromion. Nous les partageons !

M. Bernard Grasset. Je vous remercie donc par avance de nous préciser quelles sont, à votre avis, les perspectives budgétaires au-delà de 1998 et leurs conséquences.

M. Yves Fromion. Vous relancez le débat !

M. Jean-Yves Le Drian. Cette question vient à la bonne place : elle ouvre des perspectives ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Comme vient de le dire Jean-Yves Le Drian, cette question ne pouvait être que la dernière car elle nous conduit à nous projeter sur le moyen terme, en ayant déjà une vision du budget suivant. Je pense quelle est justifiée.

Nous n'allons pas remettre en chantier la loi de programmation, et j'approuve pleinement votre position à cet égard, monsieur Grasset.

Il est en effet souhaitable d'avoir une loi de programmation. On sait que l'expérience de l'exercice, s'étalant bientôt sur quatre décennies, a vacciné l'ensemble des parlementaires – je le dis pour les nouveaux – contre le caractère absolument rigide et rassurant des lois de programmation. Même si elles ont toutes eu une vie relativement romanesque (*Sourires*)...

M. Loïc Bouvard. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. ...le dispositif de référence contraint à observer une certaine rigueur et à réaliser un travail de prévision à moyen terme.

La perspective budgétaire de l'année 1999 ne pourra donc pas être éludée. Je rappelle que, s'agissant du ministère de la défense comme de tout autre ministère, les conditions d'élaboration du projet de loi de finances pour 1998 ont été quelque peu influencées par le cours institutionnel de notre vie et que les délais de préparation internes au Gouvernement ont été réduits de près de moitié par rapport à ce qu'ils sont habituellement. C'est une des raisons pour lesquelles je nous fixe comme objectif de conclure la revue des programmes pour le mois de mars. C'est alors qu'elle sera réellement pertinente pour éclairer les choix budgétaires du Gouvernement pour l'année 1999.

D'ici là, nous avons le devoir de garantir la cohérence entre la satisfaction des besoins opérationnels, qui restent dans la continuité de notre activité militaire, et la capacité financière à la réaliser qui s'appuie elle-même sur un choix politique. Nous devons aussi évaluer les effets à moyen terme sur les industries militaires d'une continuité ou, au contraire, d'une rupture de continuité concernant le niveau de nos investissements.

Je préfère donc, et de beaucoup, me placer, dans la continuité, dans la régularité de la loi de programmation actuelle tout en lui reconnaissant des inflexions. La revue des programmes nous donnera un éclairage plus technique, plus approfondi sur la question posée, en permettant de préciser notamment la cohérence entre la stratégie, les ambitions, la loi de programmation militaire elle-même et les moyens financiers disponibles.

Je confirme que, si les réductions de budget devaient être pérennisées au-delà de 1998, ce devrait être en fonction de choix éclairés touchant au contenu de notre appareil de défense. Ce serait naturellement le Parlement qui aurait le dernier mot. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle maintenant les crédits du ministère de la défense.

Article 29

M. le président. « Art. 29. – I. – Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1998, au titre des mesures nouvelles de dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 1 836 838 000 francs, applicables au titre III "Moyens des armes et services". »

« II. – Pour 1998, les crédits de mesures nouvelles de dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III "Moyens des armes et services" s'élèvent au total à la somme de 1 415 078 000 francs. »

M. Michel Voisin a présenté un amendement, n° 102, ainsi rédigé :

« Dans le II de l'article 29, réduire les crédits de 60 000 000 francs. »

La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, il pourrait paraître paradoxal à tous ceux et à toutes celles qui suivent avec intérêt les questions de défense de me voir défendre un amendement tendant à réduire les crédits de fonctionnement de la gendarmerie. Je suis, en effet de ceux qui s'efforcent habituellement de renforcer ses moyens, tant je considère que la gendarmerie constitue

une institution indispensable au bon fonctionnement de la démocratie, et qu'elle remplit au mieux les missions qui lui sont confiées. Cette opinion est d'ailleurs partagée par le Président de la République.

M. Guy-Michel Chauveau. Et par les autres !

M. Michel Voisin. Il l'a réaffirmée lors de son récent déplacement dans l'Isère.

Toutefois, en proposant de diminuer de 60 millions de francs les crédits de l'article 70, au chapitre 31-31, je souhaite faire prendre corps à une observation maintes fois formulée non seulement par les observateurs successifs de notre commission de la défense – M. Lemoine l'a encore fait tout à l'heure – et à un sentiment largement partagé par l'ensemble des commissaires : la gendarmerie n'a pas à assumer dans sa quasi-totalité les frais occasionnés par les transfèvements judiciaires.

Selon mes informations, la gendarmerie aurait consacré, en 1996, près de 2 millions d'heures de gendarme à l'exécution des missions de transfèrement et d'extraction judiciaire. Elle aurait assuré près de 150 000 transfèvements. Certes, le ministère de la justice, en application de l'article R. 97 du code de procédure pénale, reverse à la gendarmerie une partie des charges occasionnées par ces opérations sur la base d'indemnités kilométriques, dont le montant annuel avoisine 13 millions de francs. Or environ 120 millions demeurent à la charge de la gendarmerie, donc du budget de la défense.

Conformément au rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité du 21 janvier 1995, le gouvernement précédent a mis à l'étude la possibilité de transférer à l'administration pénitentiaire la charge des prévenus et des détenus dès lors qu'ils sont remis à la justice et de lui laisser le soin d'assurer les transfèvements, extractions et comparutions. Cette étude avait été confiée au conseiller d'État Guy Fougier, qui avait remis son rapport en novembre 1995.

Depuis, le ministère de la justice a créé un groupe de travail auquel sont associées la police et la gendarmerie. Or, à ce jour, aucune amélioration n'a été apportée au fonctionnement des transfèvements et la gendarmerie consacre, chaque année, plus de son plan de charge à ces opérations. Celles-ci mobilisent en moyenne près de 1 100 militaires à plein temps pour, je le rappelle, une charge de 120 millions de francs. Afin de réaliser une réduction de la moitié de cette somme, je propose, monsieur le ministre, que les opérations de transfèrement soient effectuées par des équipes mixtes composées d'un gendarme et d'un membre du personnel de l'administration pénitentiaire plutôt que par deux gendarmes. Nous économiserions ainsi 600 gendarmes.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Cet amendement n'a pas été examiné par la commission de la défense. Au-delà de sa rédaction un peu brutale – je crois que M. Voisin en conviendra –, il a au moins le mérite de poser un vrai problème, à savoir celui des transfèvements et des extractions judiciaires qu'exécutent, pour le compte du ministère de la justice, les forces de gendarmerie. C'est un problème ancien, récurrent, qui a été débattu au sein de la commission de la défense. M. Lemoine a donné des chiffres énormes : plus d'un millier de gendarmes se consacrent à ces tâches qui pourraient être exécutées d'une autre façon.

Je comprends donc la démarche de M. Voisin, qui ne sera pas surpris que cet amendement ne soit pas voté. En effet, son objet était de poser un problème de principe. Le ministre de la défense n'est pas le mieux placé pour répondre puisque c'est une question qui, en l'occurrence, concerne l'ensemble du Gouvernement, mais au moins pourra-t-il faire part à Mme le garde des sceaux de l'intérêt de l'Assemblée pour la résolution d'un problème ancien, je le répète, mais réel. Le traiter permettrait en effet de dégager des forces de gendarmerie qui seraient beaucoup plus utiles pour l'accomplissement de leurs tâches traditionnelles.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 102.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. La commission n'a pas examiné cet amendement. À titre personnel, quelle que soit la pertinence de la motivation de M. Voisin, il ne me paraît pas devoir être retenu, étant donné son dispositif.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. La formule de l'amendement indicatif est aussi vieille que la vie parlementaire dans les démocraties et malgré la sagacité qu'ont pu déployer les constitutionnalistes des générations successives pour la pourchasser, elle renaît toujours. L'amendement de M. Voisin est un amendement de détection d'un problème mais n'est pas véritablement un amendement financier. Je sais bien que l'Assemblée, de façon rationnelle, le repoussera.

En revanche sur la question de fond, qui n'est pas à négliger, la difficulté c'est qu'après une étude objective, le groupe de travail, présidé par le conseiller d'État Guy Fougier, a reconnu des inconvénients sérieux à l'idée de transmettre purement et simplement la charge des transfèvements judiciaires à l'administration pénitentiaire dont ce n'est pas aujourd'hui la mission. Quant à un partage des charges entre deux administrations qui ont des méthodes et des procédures différentes, il est à redouter qu'il ne soit pas un facteur d'économies. Donc, même si je reconnais la lourdeur de la charge que représente pour la gendarmerie le transfert des détenus, je ne peux pas le qualifier de mission induite. La gendarmerie a bien, en effet, parmi ses missions – cela figure dans son décret d'organisation actuel, qui a été réformé plusieurs fois mais qui est toujours en vigueur sur ce point – la charge de la mise à disposition des détenus et des prévenus devant la justice.

La piste à suivre est donc plutôt celle de la rationalisation des transfèvements, de l'organisation la plus efficace, la plus économique possible de ces mouvements, dont la charge est partagée avec la police nationale. Mais je ne crois pas qu'il soit réaliste d'envisager que cette tâche soit confiée demain à l'administration pénitentiaire, qui n'est pas chargée d'effectuer des missions de sécurité hors de l'enceinte des établissements. Nous allons continuer à travailler, en collaboration avec le ministère de la justice, mais uniquement sur l'allègement des charges, pas sur leur transfert. Je suis donc défavorable à l'amendement n° 102.

M. Michel Voisin. Monsieur le président, je demande la parole ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Pour une minute, monsieur Voisin !

M. Michel Voisin. Enfin, mes chers collègues, vous êtes ici pour dormir ou pour légiférer ? (*Vives exclamations sur les mêmes bancs.*)

Monsieur le ministre, plutôt que de déplacer les détenus, ne serait-il pas possible de faire en sorte que ce soit ceux qui veulent les visiter qui se déplacent ? On éviterait ainsi de mobiliser trois personnes au moins. Cela dit, cet amendement visait à lancer le débat et je le retire.

M. le président. L'amendement n° 102 est retiré.

Je mets aux voix l'article 29.

(*L'article 29 est adopté.*)

Article 30

M. le président. « Art. 30. – I. – Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1998, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V "Équipement"	79 079 500 000 F
« Titre VI "Subventions d'investissement accordées par l'État"	1 920 500 000 F
« Total	<u>81 000 000 000 F</u>

« II. – Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1998, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V "Équipement"	17 328 970 000 F
« Titre VI "Subventions d'investissement accordées par l'État"	1 600 870 000 F
« Total	<u>18 929 840 000 F.</u> »

M. Fromion a présenté un amendement, n° 114, ainsi rédigé :

« Au paragraphe I de l'article 30, titre V "Équipement", réduire les crédits de 40 000 000 francs. »

La parole est à M. Yves Fromion.

M. Yves Fromion. Par cet amendement, qui s'inspire de la même philosophie que le précédent, je souhaite, monsieur le ministre, appeler votre attention sur les conditions de production du missile Eryx.

Vous n'ignorez rien de l'opération de regroupement, sur le site de Bourges, de l'ensemble de la division « missiles » d'Aérospatiale par délocalisation d'environ 500 salariés du site de Châtillon. Cette opération est exemplaire. Tout le monde peut s'en féliciter et elle correspond, finalement, me semble-t-il, à ce que vous-même souhaiteriez que l'on puisse faire dans certains bassins touchés par les problèmes de désindustrialisation, dans la mesure où elle met en jeu le partenariat entre le ministère de la défense – la DGA essentiellement –, les collectivités territoriales, la région notamment, les départements et les villes. Malheureusement, cette opération exemplaire risque d'être remise en cause du fait du moratoire et des difficultés liées à la production du missile et aux commandes qui semblent insuffisantes.

En effet, à l'heure actuelle, seulement 250 des salariés qui doivent quitter Châtillon ont rejoint Bourges, sur les 500 prévus, et la direction de l'entreprise est confrontée elle-même à un problème. Il s'agit de convaincre des gens de quitter leur poste de travail pour aller vers un

autre site où – c'est vrai – le plan de charge n'est pas d'une qualité telle que l'on puisse les assurer de l'utilité de leur présence. Il y a donc un vrai problème, au-delà même de celui posé par la production du missile Eryx et l'approvisionnement des armées.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, compte tenu de la gravité de la situation et des conséquences que je viens d'évoquer, ayant observé que rien n'était prévu au projet de budget pour 1998 concernant de nouvelles commandes de missiles Eryx, je vous propose de réduire de 40 millions le chapitre 51-80, plus précisément l'article 11 relatif aux crédits d'études de la DGA – non pas que j'en veuille à la DGA, mais il faut bien trouver un moyen quelque part ! – Afin de redéployer cette somme sur le chapitre « Equipement de l'armée de terre ». Cela permettrait de lancer la tranche n° 6 de production de missiles Eryx dès 1998. Je ne doute pas que cette proposition de bon sens retienne votre bienveillante attention.

M. le président. Quel est l'avis de la commission de la défense ?

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Je comprends tout à fait la motivation de M. Fromion qui, comme il le dit lui-même, est de bon sens. Il faut bien choisir une méthode pour engager la discussion. Je constate d'ailleurs que M. Fromion n'attache pas lui-même une importance extrême à cet amendement de suppression.

Je comprends la difficulté que représente ce ralentissement de la production du Eryx pour le bon achèvement de la délocalisation, qui a été dans l'ensemble réussie, d'Aérospatiale dans le Cher, et je prends bonne note de la préoccupation de M. Fromion. Il me pardonnera néanmoins de ne pas pouvoir prendre position au pied levé sur un des éléments de programme sur lesquels nous avons déjà dû travailler rapidement, ce qui nous a cependant pris plusieurs semaines. Il vaut mieux que l'Assemblée écarte cet amendement, mais je suis tout à fait

décidé à veiller à ce que les plans de charge soient au mieux préservés. Il sera donc possible de poursuivre la concertation sur ce sujet dans un climat apaisé, monsieur Fromion.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 114.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits du titre V.

M. Jean-Claude Sandrier. Le groupe communiste s'abstient !

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits du titre VI.

M. Jean-Claude Sandrier. Abstention du groupe communiste !

(Ces crédits sont adoptés.)

M. Arthur Paecht. Monsieur le président, je demande la parole pour une explication de vote.

M. le président. Non, monsieur Paecht, le temps de parole de votre groupe est épuisé.

Je mets aux voix l'article 30.

M. Jean-Claude Sandrier. Abstention du groupe communiste !

(L'article 30 est adopté.)

Article 31 et état D

M. le président. J'appelle l'article 31 et l'état D annexé.

« Art. 31. – Le ministre de la défense est autorisé à engager en 1998, par anticipation, sur les crédits alloués pour 1999, les dépenses se montant à la somme totale de 130 000 000 francs, conformément à l'état D annexé à la présente loi. »

ÉTAT D

Tableau, par chapitre, des autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1999

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	TITRE III
	DÉFENSE	
34-03	Armées de l'air. – Fonctionnement.....	10 000 000
34-04	Armées de terre. – Fonctionnement.....	65 000 000
34-05	Marine. – Fonctionnement.....	45 000 000
34-06	Gendarmerie. – Fonctionnement.....	10 000 000
	Total pour l'état D.....	130 000 000

Je mets aux voix l'article 31 et l'état D annexé.

M. Jean-Claude Sandrier. Abstention du groupe communiste !

(L'article 31 et l'état D annexé sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 10 novembre 1997, de M. le Premier ministre un projet de loi tendant à améliorer les conditions d'exercice de la profession de transporteur routier.

Ce projet de loi, n° 427, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 10 novembre 1997, de M. le Premier ministre un projet de loi portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer.

Ce projet de loi, n° 428, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

3

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de M. Renaud Donnedieu de Vabres, un rapport, n° 431, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de loi de M. Renaud Donnedieu de Vabres permettant à l'enfant orphelin, à la suite du décès de ses parents, de participer au conseil de famille (n° 412).

J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de M. Georges Sarre un rapport, n° 433, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi (n° 229) autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie relatif au règlement définitif des créances réciproques entre la France et la Russie antérieures au 9 mai 1945 sous forme de memorandum d'accord et de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur le règlement définitif des créances réciproques financières et réelles apparues antérieurement au 9 mai 1945.

J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de M. Pierre Brana un rapport, n° 434, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi, adopté par le Sénat

(n° 315), autorisant la ratification de l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Lituanie, d'autre part.

J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de M. Joseph Tyrode, un rapport, n° 435, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 316), autorisant la ratification de l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Lettonie, d'autre part, et sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 318), autorisant la ratification de l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République d'Estonie, d'autre part.

J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de M. André Borel un rapport, n° 436, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 323), autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la Cour de justice des Communautés européennes de la convention portant création d'un Office européen de police, et sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 324), autorisant la ratification de la convention sur la base de l'article K 3 du traité de l'Union européenne portant création d'un Office européen de police (ensemble une annexe et quatre déclarations).

J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de M. Georges Hage un rapport, n° 437, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 196), autorisant l'approbation de l'accord concernant la protection de la Meuse, et sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 197), autorisant l'approbation de l'accord concernant la protection de l'Escaut.

J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de M. Jean-Yves Gateaud un rapport, n° 438, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 193), autorisant l'approbation de la convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de M. Marc Reymann un rapport, n° 439, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 28), autorisant la ratification du traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Eschau et Altenheim (ensemble une annexe).

J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de M. Jacques Pélassard un rapport, n° 442, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur la proposition de loi de M. Gilbert Meyer permettant aux organismes d'habitations à loyer modéré d'intervenir sur le parc locatif privé en prenant à bail des logements vacants pour les donner en sous-location (n° 92).

4

DÉPÔT DE RAPPORTS SUR DES PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de M. Raymond Forni un rapport, n° 429, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation

et de l'administration générale de la République, sur la proposition de résolution de M. François Colcombet et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'activité et le fonctionnement des tribunaux de commerce (n° 391).

J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de M. Raymond Forni un rapport, n° 430, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de résolution de M. Claude Goasguen et plusieurs de ses collègues tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions d'application de la circulaire du 24 juin 1997 relative au réexamen de la situation de certaines catégories d'étrangers en situation irrégulière (n° 227).

J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de M. Patrick Rimbart un rapport, n° 432, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur la proposition de résolution de M. Henri Nallet, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne (n° 395) sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement n° 3094/95 et prorogeant les dispositions pertinentes de la septième directive du Conseil concernant les aides à la construction navale et sur la proposition de règlement du Conseil établissant de nouvelles règles pour les aides à la construction navale (COM [97] 469 final/2/n° E 936 *corrigendum*).

J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de Mme Catherine Picard un rapport, n° 440, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la proposition de résolution de M. Jean-Pierre Brard et plusieurs de ses collègues tendant à créer une commission d'enquête relative à la situation sanitaire et éducative des enfants hébergés ou scolarisés dans des sectes et aux mesures nécessaires à leur protection (n° 84).

J'ai reçu, le 12 novembre 1997, de M. Noël Mamère un rapport, n° 441, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la proposition de résolution de M. Jean-Pierre Brard et plusieurs de ses collègues tendant à créer une commission d'enquête relative aux conséquences des installations et stockages de déchets nucléaires de La Hague sur la santé publique ainsi que sur les mesures propres à réduire les risques pour les habitants et l'environnement (n° 12).

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n° 230) :

M. Didier Migaud, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

Enseignement scolaire :

Education nationale :

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 17 au rapport n° 305).

Enseignement scolaire :

M. Yves Durand, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 306, tome V).

Enseignement supérieur, recherche et technologie :

Enseignement supérieur :

M. Alain Claeys, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 18 au rapport n° 305) ;

Mme Geneviève Perrin-Gaillard, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 306, tome VI).

Recherche :

M. Patrick Malavieille, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 19 au rapport n° 305) ;

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 306, tome VII).

Recherche et technologie :

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome IX).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 13 novembre 1997, à deux heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Par lettre du 7 novembre 1997, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 951. – Proposition de décision du Conseil et de la Commission relative à la conclusion de l'accord euro-méditerranéen entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part (COM [97] 554 final).

ANNEXE

*Questions écrites auxquelles une réponse
doit être apportée au plus tard le jeudi 20 novembre 1997*

N°s 356 de M. Jean-Louis Masson ; 735 de M. Charles Cova ; 784 de M. Pierre Cardo ; 1264 de M. Henri Cuq ; 1396 de M. Michel Meylan ; 1401 de M. Michel Meylan ; 1541 de M. Léonce Deprez ; 1855 de M. Eric Doligé ; 2050 de M. Jacques Guyard ; 2520 de M. Gérard Bapt ; 2638 de M. Pierre Goldberg ; 2672 de M. Michel Crépeau ; 2684 de M. Bernard Roman ; 2719 de M. Thierry Carcenac ; 2755 de M. Maurice Janetti ; 2789 de Mme Martine David ; 2904 de Mme Claudine Ledoux ; 2910 de Mme Danièle Bousquet.

